

Französische und Englische Schulbibliothek.

Verzeichnis

der in der **Französischen und Englischen Schulbibliothek**
(herausgeg. von Dir. Dr. Otto Dickmann — Verlag der Rengerschen Buchhdlg., Leipzig)
erschienenen Bände.

a) Geschichte und Kulturgeschichte s. unter:

Addison	Gibbon	Lamartine	Michaud	Sarcey	Thierry
Barante	Guizot	Lamé-Fleury	Mignet	Scott	Thiers
Barrau	Halévy	Lanfrey	Montesquieu	Séguir	de Vigny
Duruy	Hume	Macaulay	Robertson	Taine	Villemain
Erckmann-Chatrian					Voltaire.

b) Erzählungen, Lebensbilder, Reise-, Länder- u. Städte-Beschreibungen s. unter:

Addison	Corbet-	Florian	King Leir etc.	Marryat	Southey
Aladdin	Seymour	Forbes	Lamartine	Maxime du Camp	Souvestre
Arago	Daudet	La France	Lamé-Fleury	Mérimée	Spyri
Aymeric	Defoe	Franklin	Le petit	Mignet	Stahl
Barante	Dhombres et	Gardiner	Paresseux	Monod	Swift
Bersier	Monod	Girardin	Les deux	Paris	Tales and Stories
Bruno	Dickens	Goldsmith	Moineaux	Parley	Theuriet
Burnett	Duruy	Grimm	Little Susy's	Passy	Thierry
Carraud	Edgeworth	Guizot	etc.	Poor Nelly	Traill
Colomb	Erckmann-	Gyp	Littré	Robin Hood	Verne
Conteurs	Chatrian	Hanson	Maistre,	Saintine	de Vigny
Coolidge	Erzählungen	d'Hérison	Xav. de	Scott	Voltaire
Coppée	Fénélon	Irving	Malot	Sewell	Yonge.

c) Reden und Briefe s. unter:

Frédéric le Grand. Reden englischer Staatsmänner. Reden französischer Kanzelredner.

d) Dramatische Poesie und Gedichte s. unter:

Augier et Sandeau	Delavigne	Piron	Scott
Byron	Gedichte, engl.	Racine	Scribe et Delavigne
Corneille	— franz.	Regnard	Shakespeare
	Molière	Sandau	Voltaire.

(Reihe A: Prosa — Reihe B: Poesie — Reihe C: für Mädchenschulen.)

Reihe. Band (T. A.: Sammlung Französischer und Englischer Text-Ausgaben.)

- A 49. Addison, Sir Roger de Coverley. (Aus: The Spectator). Erklärt von Oberlehrer Dr. H. Fehse. Mit 1 Karte. M. 0. 90.
- T.A. 10. Aladdin or The Wonderful Lamp (Wörterbuch dazu 20 Pf.) M. 0. 60.
- A 90. Arago, Histoire de ma Jeunesse. Erkl. v. Oberl. Dr. O. Klein. M. 1. 20.
- B 22. Augier et Sandeau, Le Gendre de M. Poirier. Erklärt von Prof. Dr. J. Sarrazin. M. 1. 10.
- A 72. Aymeric, Dr. Jos. De Leipsic à Constantinople. Journal de route. 1892. M. 1. 10.
- A 20. Barante, Jeanne Darc. Erklärt von Oberlehrer Dr. K. Mühlfeld. 2. Aufl. Mit 2 Kärtchen und 2 Plänen. M. 1. 40.
- A 47. Barrau, Scènes de la Révolution française. Erklärt von Prof. Dr. B. Lengnick. Mit 2 Plänen und 1 Karte. M. 1. 50.
- C 2. Bersier, Mme., Les Myrtilles. Stufe II. Herausgegeben von M. Mühry. M. 0. 70.
- A 97. Bruno, Francinet. Erklärt von Prof. Dr. J. Sarrazin. M. 1. —.
- A 77. Burnett, Little Lord Fauntleroy. Erkl. v. Prof. G. Wolpert. M. 1. 10.
- B 10. Byron, Childe Harold's Pilgrimage. (Auswahl.) Erklärt von Oberlehrer Dr. R. Werner. M. 1. 40.
- C 14. Carraud, Mme. J., Contes. Stufe II. Herausgegeben von Dr. Cl. Klöpffer. M. 0. 80.
- C 4. Colomb, Mme., La Fille de Carilès. Stufe IV. Herausgegeben von M. Mühry. 2. Aufl. M. 0. 70.
- A 69. Conteurs modernes. (Jules Simon, Theuriet, Révillon, Moret, Richebourg.) Erklärt von Prof. Dr. J. Sarrazin. M. 0. 90.

- Reihe. Band (Reihe A: Prosa — Reihe B: Poesie — Reihe C: für Mädchenschulen.)
(T. A.: Sammlung französischer und englischer Textausgaben.)
- LEHRERBIBLIOTHEK Nr. 12**
- C 11. **Coolidge, Susan, What Katy did at School.** Stufe IV. Herausgegeben von Direktor A. Seedorf. M. 1. —.
- A 67. **Coppée, Ausgew. Erzählungen.** Erkl. v. Oberl. Dr. A. Gundlach. M. 1. —.
- C 20. **Corbet-Seymour, Only a Shilling.** A Story etc. Stufe II. Herausgegeben von Dr. Cl. Klöpffer. M. . . .
- B 2. **Corneille, Le Cid.** Erklärt von Rektor Dr. W. Knörich. M. 1. 30.
- B 17. **Corneille, Cinna.** Erklärt von Professor Dr. P. Schmid. M. 1. —.
- B 21. **Corneille, Horace.** Erklärt von Professor Dr. P. Schmid. M. 1. 10.
- A 27. **Daudet, Ausgew. Erzählungen.** Erkl. v. Dir. Dr. E. Gropp. 4. Aufl. M. 1. 10.
- A 94. **Daudet, Le Petit Chose.** Erklärt von Dr. J. Aymeric. M. 1. 30.
- A 56. **Daudet, Tartarin de Tarascon.** Erkl. v. Dr. J. Aymeric. 2. Aufl. M. 1. —.
- A 75. **Defoe, Robinson Crusoe.** Erkl. von Oberlehrer Dr. K. Foth. M. 1. —.
- B 8. **Delavigne, Louis XI.** Erklärt von Direktor Ph. Plattner. M. 1. 80.
- A 45. **Dhombres et Monod, Biographies historiques.** Erklärt von Oberlehrer H. Bretschneider. 4. Aufl. M. 1. —.
- A 98. **Dickens, A Christmas Carol in prose.** Erkl. von Oberl. B. Röttgers. M. 1. 10.
- A 95. **Dickens, David Copperfield's Schooldays.** Erklärt von Professor Dr. H. Bahrs. M. 1. 20.
- A 88. **Dickens, Sketches.** Erkl. v. Oberl. Dr. E. Penner. Mit 1 Plan. M. 1. —.
- A 93. **Dickens, The Cricket on the Hearth.** Erkl. v. Oberl. B. Röttgers. M. 1. 20.
- A 63. **Duruy, Biographies d'hommes célèbres des temps anciens et modernes.** Erkl. von Oberlehrer Karl Penner. Mit 2 Abbild. 2. Aufl. M. 1. —.
- A 2. **Duruy, Histoire de France de 1560/1643.** Erklärt von Dir. Prof. Dr. A. G. Meyer. 3. Aufl. Mit 3 Kartensk. u. 1 Spezialkarte M. 1. 40.
- T.A. 9. **Edgeworth, Miss, Popular Tales.** (Wörterbuch dazu 30 Pf.) M. 0. 50.
- A 43. **Eckmann-Chatrion, Histoire d'un Conscrit de 1813.** (Im Auszuge). Erkl. v. Dir. Prof. Dr. G. Strien. 3. Aufl. Mit 1 Karte. M. 1. 40.
- A 51. **Eckmann-Chatrion, Waterloo.** (Im Auszuge). Erklärt von Dr. Jos. Aymeric. 2. Aufl. Mit 1 Karte. M. 1. 40.
- T.A. 5. **Erzählungen, Ausgewählte** von Courier, Tœpffer, Dumas, Mérimée, Souvestre. (Wörterbuch dazu 40 Pf.) M. 0. 60.
- C 19. **Erzählungen, Ausgewählte.** Aus: Voyage en France par deux sœurs par Clarisse Juranville et Pauline Berger. Stufe I. Herausgegeben von Dr. Cl. Klöpffer. M. . . .
- T.A. 15. **Fénelon, Aventures de Télémaque.** (Wörterbuch dazu 20 Pf.) M. 0. 70.
- T.A. 4. **Florian, Guillaume Tell.** (Wörterbuch dazu 30 Pf.) M. 0. 50.
- A 89. **Forbes, My Experiences of the War between France and Germany.** Erklärt von Dr. Wilh. Heymann. M. 1. 30.
- A 83. **La France, Anthologie géographique.** Erklärt von Oberlehrer J. Leitritz. Mit 19 Abbildungen. M. 2. —.
Dieser Band ist von Iib bis Ia gleich nutzbringend zu verwenden.
- A 52. **Franklin, The Life of Benjamin.** Erklärt von Oberlehrer F. Wüllensweber. Mit 1 Karte. M. 1. 30.
- A 46. **Frédéric le Grand, Correspondance avec Voltaire.** Erklärt von Prof. Dr. Otto Hoffmann. M. 1. 30.
- A 32. **Gardiner, Historical Biographies.** Erklärt von Prof. G. Wolpert. 2. Aufl. M. 1. 10.
- B 11. **Gedichte. Auswahl englischer Gedichte** von Dir. Dr. E. Gropp und Dir. Prof. Dr. E. Hausknecht. 4. Aufl. 16 Bogen 8°. M. 2. —.
Dieser Band soll den Schüler durch alle Klassen begleiten, wird aber vielfach auch als Semesterlektüre gebraucht.
Hierzu ist erschienen: **Kommentar zur Auswahl englischer Gedichte** von Ernst Gropp und Emil Hausknecht. I. Teil. Auswahl metrischer Übersetzungen 1893. IV und 163 S. Preis brosch. M. 1. 50. Geb. M. 1. 80.

Französische und Englische Schulbibliothek.

Reihe. Band (Reihe A: Prosa — Reihe B: Poesie — Reihe C: für Mädchenschulen.)
(T. A.: Sammlung Französischer und Englischer Textausgaben.)

- B 1. Gedichte. Auswahl französ. Gedichte** von Dir. Dr. E. Gropp u. Dir. Prof. Dr. E. Hausknecht. 16 $\frac{1}{2}$ Bg. 8°. 25—27 Tsd. M. 2. —. *Dieser Band soll den Schüler durch alle Klassen begleiten, wird aber vielfach auch als Semesterlektüre gebraucht.* Hierzu ist erschienen: **Kommentar zur Auswahl französischer Gedichte** von Ernst Gropp und Emil Hausknecht. Derselbe enthält aufer den Erklärungen der Gedichte einen Abriss der französischen Verslehre und eine Auswahl metrischer Übersetzungen. 2. Aufl. Preis brosch. M. 1.80. Geb. M. 2.
- A 17. Gibbon, History of the 1. and 4. Crusades.** Erklärt von Direktor Dr. F. Hummel. Mit 2 Plänen. M. 1.40.
- C 16. Girardin, Récits de la vie réelle.** Stufe IV. Herausgegeben von Rektor K. Zwerg. M. 0.80.
- T.A. 7. Goldsmith, The Vicar of Wakefield.** (Wörterbuch dazu 40 Pf.) M. 0.70.
- A 96. Grimm: Contes choisis des frères Grimm.** Erklärt von Professor L. E. Rolfs. M. 1. —.
- A 29. Guizot, Histoire de la Civilisation.** (Auswahl.) Erklärt von Oberlehrer Dr. A. Kressner. 2. Aufl. M. 1.40.
- A 28. Guizot, Histoire de la Révolution d'Angleterre de 1641—1649.** Erklärt von Prof. Dr. A. Althaus. Mit 1 Karte. M. 1.50.
- A 50. Guizot, Washington.** Erkl. v. Dr. Cl. Klöpffer. Mit Karte. M. 1.20.
- C 9. Gyp, Petit Bleu.** Stufe IV. Herausgeg. v. Direktor A. Seedorf. M. 1. —.
- A 84. Halévy, L'Invasion.** Erkl. v. Prof. Dr. J. Sarrazin. M. 3 Plänen. M. 1. —.
- C 21. Hanson, Stories of King Arthur.** Stufe III. Herausgegeben von Dr. Cl. Klöpffer. M. . .
- A 81. d'Hérisson, Journal d'un Officier d'ordonnance.** Erklärt von Dr. U. Cosack. Mit 2 Plänen. M. 1.30.
- A 15. Hume, History of Charles I. and of the Commonwealth.** Erklärt von Prof. Dr. F. J. Wershoven. Mit 1 Karte. M. 1.40.
- A 22. Hume, The Foundation of English Liberty.** Erklärt von Oberlehrer K. Bohne. Mit 2 Karten. M. 1.50.
- A 6. Hume, The Reign of Queen Elizabeth.** Erklärt von Rektor Dr. A. Fritzsche. 2. Aufl. Mit 1 Karte. M. 1.30.
- A 48. Irving, American Tales.** Erklärt von Prof. G. Wolpert. M. 0.80.
- A 4. Irving, Christmas.** Erklärt von Dr. G. Tanger. M. 0.90.
- A 60. Irving, English Sketches.** Erklärt von Prof. G. Wolpert. M. 0.90.
- A 38. Irving, Tales of the Alhambra.** Erklärt von Hofrat Direktor Dr. H. Wernekke. 2. Aufl. M. 1.10.
- C 8. King Lear. — Grace Darling by Eva Hope. — Some eminent Women of our times by Fawcett. — Florence Nightingale. — Elizabeth Fry.** Stufe IV. Herausgegeben von B. Mühry. M. 0.80.
- A 18. Lamartine, Captivité, Procès et Mort de Louis XVI etc.** Erklärt von Prof. Dr. B. Lengnick. 2. Aufl. Mit 1 Abbild. u. 2 Plänen. M. 1.30.
- T.A. 3. Lamartine, Christophe Colomb.** (Wörterbuch dazu 25 Pf.) M. 0.60.
- T.A. 12. Lamartine, Gutenberg et Jacquard.** (Wörterbuch dazu 25 Pf.) M. 0.60.
- T.A. 2. Lamartine, Nelson.** (Wörterbuch dazu 25 Pf.) M. 0.50.
- A 42. Lamé-Fleury, Histoire de la Découverte de l'Amérique.** Erklärt von Prof. Dr. M. Schmidt. 4. Aufl. M. 1.20.
- A 73. Lamé-Fleury, Histoire de France.** Erkl. v. Dr. J. Hengesbach. M. 1. —.
- A 12. Lanfrey, Campagne de 1806—1807.** Erklärt von Professor Dr. J. Sarrazin. 4. Aufl. Mit 2 Karten und 4 Plänen. M. 1.50.
- A 30. Lanfrey, Campagne de 1809.** Erklärt von Prof. Dr. J. Sarrazin. 2. Aufl. Mit 3 Plänen. M. 1.50.
- C 1. Le Petit Paresseux. 1er Voyage du Petit Louis d'après Mme. de Witt née Guizot. Histoire d'une Petite Fille Heureuse par Mme. Bersier.** Stufe I. Herausgegeben von M. Mühry. M. 0.70.

840-116

PS 20-4



FRANZÖSISCHE UND ENGLISCHE
SCHULBIBLIOTHEK

HERAUSGEGEBEN
VON
OTTO E. A. DICKMANN.

REIHE A: PROSA.

BAND XXXV.

FRANZÖSISCH.



LEIPZIG 1892
RENGERSCHE BUCHHANDLUNG
GEBHARDT & WILISCH.

R.21507

F. A. 13

HISTOIRE DE LA TERREUR

(AUS: HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE)

VON

A. MIGNET.

MIT EINEM PLAN VON PARIS.



FÜR DEN SCHULGEBRAUCH ERKLÄRT

VON

ADOLF EY.

~~~~~  
ZWEITE VERBESSERTE AUFLAGE.  
~~~~~

— III —
LEIPZIG 1892

RENGERSCHE BUCHHANDLUNG

GEBHARDT & WILISCH.

HISTOIRE DE LA TERRE

DE LA TERRE



DE LA TERRE

Druck von Hugo Wilisch, Chemnitz.



Vorwort zur ersten Auflage.

Das aus Mignets *Histoire de la Révolution* ausgewählte Stück schließt sich der in dieser Sammlung unter dem Titel *Captivité, Procès et Mort de Louis XVI* von Lamartine erschienenen Ausgabe an, welche den ersten Teil der Geschichte des Konvents, die Zeit vom 21. September 1792 bis zum 21. Januar 1793, den Todeskampf des Königtums, behandelt. Das Ringen der Girondisten mit der Bergpartei, dann der Vernichtungskampf unter den Umsturzmannern selbst, der Triumph Robespierres und zuletzt sein Sturz durch die Nationalversammlung sind mit einer solchen dramatischen Anschaulichkeit beschrieben und ergreifen durch ihre blutigen und furchtbaren Ausschreitungen, sowie durch die rächende Vergeltung, die unerbittlich über die Urheber der Bewegung dahinschreitet, so mächtig, daß der dadurch hervorgebrachte Eindruck auf jugendliche Gemüter nur reinigend und gegen die vielverbreiteten Ansichten von einer unumschränkten Volksherrschaft schützend wirken kann.

In der Pariser Ausgabe vom Jahre 1880, die dem Texte zu Grunde liegt, umfaßt dieser Zeitraum das 7., 8. und 9. Kapitel.

HANNOVER, im Januar 1887.

Vorwort zur zweiten Auflage.

Der Text ist in kleine Abschnitte geteilt, die Anmerkungen sind vermehrt und verbessert, ein Register ist hinzugefügt.

HANNOVER, im Juli 1892.

Adolf Ey, Professor,
Oberlehrer am Lyceum II.



Biographische Einleitung.

François Auguste Alexandre Mignet wurde am 8. Mai 1796 zu Aix in der Provence geboren. Seine erste klassische Bildung erhielt er zu Avignon; seit 1815 widmete er sich auf der Hochschule seiner Vaterstadt der Rechtswissenschaft und liefs sich mit seinem Freunde Thiers zugleich in die Liste der Anwälte eintragen. Nur anderthalb Jahre blieben sie diesem Berufe getreu. Schon wegen einer Gedächtnisrede auf Karl VII. war Mignet von der Akademie zu Aix mit dem Preise gekrönt; als er nun auch im Jahre 1821 von der *Académie des inscriptions et belles lettres**) für seine Abhandlung: «*Sur l'état du gouvernement et de la législation en France à l'époque de l'avènement de saint Louis,*» die Hälfte des ausgesetzten Preises bekam, da wandte er sich ganz der schriftstellerischen Laufbahn zu und begab sich mit seinem Freunde Thiers nach Paris. Dort beteiligte er sich an der Herausgabe der freisinnigen Zeitschrift «*Courrier français*» und hielt Vorträge über neuere

*) Das Institut de France umfaßt 5 Klassen: 1) die Académie française, 1635 von Richelieu gegründet, „um einen sicheren Gebrauch der Wörter herzustellen und die Sprache beredter zu machen“ (Dictionnaire de la langue française, 1. Aufl. 1694, letzte 1877); 2) die Académie des beaux arts, Akademie der Künste 1655; 3) die Académie des inscriptions et belles lettres, Akademie für alte Geschichte und Sprachen 1663; 4) die Académie des sciences, Akademie der mathematischen und physikalischen Wissenschaften 1666 und 5) die Académie des sciences morales et politiques, Akademie der Philosophie und Politik 1797.

Geschichte, die viel besucht wurden. Im Jahre 1824 erschien seine «*Histoire de la Révolution française.*»

Als Tagesschriftsteller war er an den Ereignissen der Julirevolution (1830) beteiligt, doch trat er nicht in das Staatsleben ein, sondern übernahm nur unter dem Titel eines Staatsrats die Leitung des Archivs im Ministerium des Auswärtigen. Durch diese Stellung begünstigt, widmete er sich jetzt ganz geschichtlichen Forschungen. Nur einmal, im Jahre 1833, ging er auf kurze Zeit in einer diplomatischen Sendung nach Spanien. 1832 wurde er Mitglied der *Académie des sciences morales et politiques* und 1837 ihr ständiger Schriftführer, nachdem er schon im Jahre vorher auch seinen Platz in der *Académie française* eingenommen hatte. Durch den Sturz Ludwig Philipps (1848) verlor er seine Stellung als Archivdirektor. Seitdem zog er sich von dem öffentlichen Leben in seine Arbeitsstube zurück, und nur einzelne Werke verkündeten von Zeit zu Zeit, daß einer der größten Geschichtsschreiber noch thätig war. Mignet starb 88 Jahre alt am 24. März 1884.

Von seinen andern Schriften sind zu nennen: *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (1836 bis 1842), *Antonio Pérez et Philippe II* (1845), *Vie de Franklin*, *Histoire de Marie Stuart* (1851), *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Saint-Just* (1854), *Notices et Mémoires historiques*, die er in der *Académie des sciences morales et politiques* vorgetragen hat, *Éloges historiques* (1864), *Rivalité de François I^{er} et de Charles-Quint* (1875) und *Nouveaux éloges historiques* (1877).

In der *Histoire de la Révolution française* schildert Mignet auf wenigen hundert Seiten die gewaltige Bewegung und ihren Verlauf bis zur Abdankung Napoleons I. mit einer bewunderswerten Klarheit und Bündigkeit. Dem Verfasser kommt es nicht so sehr darauf an, Einzelheiten, besonders solche mehr äußerlicher Art, wie Kriegereignisse zu erzählen und Vollständigkeit zu erstreben, sondern ihm ist es Hauptsache, den Fortschritt der inneren Bewegung zur Anschauung zu bringen. Freimütig tritt er für die Er-

rungenschaften der Revolution ein, ohne dafs er die blutigen Ausbrüche derselben rechtfertigen will. Wenn in den älteren Ausgaben das Bestreben schroff hervortrat, alles aus der Notwendigkeit eines Naturgesetzes herzuleiten und damit zu entschuldigen, so bieten die neuesten von ihm veränderten Ausgaben weniger Veranlassung, ihn zu der sogenannten Schule der *fatalistes* zu zählen.

Geschichtliche Einleitung.

Am 5. Mai 1789 traten die Reichsstände (*états généraux*) Frankreichs unter dem Ministerium Neckers zu Versailles zusammen, um über die Lage des Staatsschatzes zu beraten, und damit beginnt jene gewaltige Umwälzung, die auch heute noch zu keinem endgültigen Abschluß gekommen ist. Die Regentschaft des leichtfertigen Herzogs von Orléans (1715—1723), die halbhundertjährige Mißherrschaft des unfähigen, kläglichen Ludwig XV. (1750—1774) hatten das Königtum herabgewürdigt und die Sitten der höheren Stände vergiftet, im 18. Jahrhundert hatten Frankreichs äußere Macht und Kriegsruhm stark gelitten; beim Volke war deshalb das Königshaus unbeliebt, und auf das Heer konnte man sich in schwieriger Lage nicht verlassen. Wenn Ludwig XIV. (1643—1715) die unumschränkte Alleinherrschaft zur Vollendung gebracht hatte, so empörte sich der Volksgeist dagegen unter seinem schwachen Nachfolger, und das Verlangen nach ständischer Vertretung und nach Freiheit erwachte. Kirche und Thron waren untergraben durch die geistreichen Schriften eines Voltaire, Diderot, D'Alembert, der sogenannten Encyklopädisten, eines Rousseau und eines Montesquieu. Was festbegründet erschien, war durch sie erschüttert, die Gemüter waren voll Zweifel und damit zum Umsturz geneigt gemacht.

Dazu kam noch die Not der großen Masse des Landvolkes, in dessen Händen nur ein Drittel des

Grundbesitzes sich befand, während der Adel und die Geistlichkeit das übrige besaßen und zwar steuerfrei. So waren die Bauern meist verarmt, einen eigentlichen Mittelstand gab es nicht. Da nun die Staatslasten sehr zum Nachteil der niederen Stände verteilt waren, so bildete sich ein immer stärkerer Haß gegen Adel und Geistlichkeit heraus. Die ungeheure Staatsschuld, welche die nächste Veranlassung zur Berufung der Reichsstände gab, war von Ludwig XIV. an durch Krieg und Verschwendung bis zum Jahre 1787 so stark angewachsen, daß Frankreich vor dem Zusammenbruch stand.

Wenn die Versammlung zuerst nur eine ständische war, so verwandelte sie sich bald durch die Schwäche Ludwigs XVI. (1774—1793) und durch die Überlegenheit des dritten Standes in die verfassunggebende Nationalversammlung (*Assemblée constituante* 1790 bis 1791). Da Adel und Geistlichkeit auf eine nach Ständen gesonderte Beratung bestanden, erfolgte der Schwur im Ballspielhause: daß man nicht eher auseinander gehen wolle, als bis man Frankreich eine Verfassung gegeben habe. Um nicht alle Gewalt in der Versammlung einzubüßen, riet nun der König selbst, daß die beiden ersten Stände sich der Vertretung des Mittelstandes (*tiers état*) anschließen sollten.

Unterdes gärte es in Paris, und als die Entlassung Neckers und ein drohendes Zusammenziehen von Truppen bekannt wurde, erstürmte das Volk am 14. Juli 1789 die Bastille und herrschte in der Hauptstadt, allen Zwanges ledig, trotz der Bürgerwehr (*garde nationale*), die sich unter La Fayette's Leitung gebildet hatte. Dem Adel aber brännte der Boden unter den Füßen, und die Auswanderung begann unter dem Grafen von Artois, zweitem Bruder Ludwigs XVI., späterem Könige Karl X., und dem Prinzen Condé.

Den herrlichsten Moment in dieser gewaltigen Bewegung bietet die Nachtsitzung vom 4. August 1789, in welcher, von wahrer Begeisterung ergriffen, die Versammlung alle mittelalterlichen Vorrechte abschaffte und der Welt das bleibende Vermächtnis dieser Umwälzung, die Gleichheit vor dem Gesetze, gab.

Zwei Strömungen kämpften in der Versammlung, die eine erstrebte die Volksherrschaft, die andere eine Verfassung nach englischem Muster; dazwischen stand die mächtige Erscheinung Mirabeaus, der durch seine hinreißende Beredsamkeit für die mässig beschränkte Alleinherrschaft vermittelnd eintrat. Mit ihren entschiedeneren Forderungen siegte die radikale Partei über die gemässigte. Das Einkammersystem ward angenommen, ebenso das blofs aufschiebende Veto, und als der König sich weigerte, darauf einzugehen, da erfolgte, durch die Ränke des Herzogs von Orléans, des Bürgers Égalité, sowie durch die Furcht vor Hungersnot veranlaßt, unter zweideutigem Verhalten La Fayette als Befehlshabers der Bürgerwehr der auführerische Zug nach Versailles. Der König zog nach Paris, bald kam die Nationalversammlung nach, und beide waren dem Druck der Volksmasse ausgesetzt, die von den Jakobinerklubs, einem über ganz Frankreich ausgebreiteten Verband wütender Volksvereine, bearbeitet und gelenkt wurde. Alle Anstrengungen Mirabeaus, eine kräftige Herrschergewalt zu schaffen, scheiterten.

Die alten Provinzen wurden in 83 Departements umgestaltet; die Kirchengüter wurden zum Staatseigentum erklärt und, um sofort zur Besoldung der Geistlichen Geld zu haben, teilweise verkauft und darauf Assignate (Anweisungen auf den Wert der Nationalgüter) ausgegeben. Das Volk wählte sich seine Pfarrer, die den Eid auf die Nation, das Gesetz, den König und die Verfassung leisten mußten; die Mönchsorden wurden aufgehoben, weshalb im Süden der Bürgerkrieg ausbrach. Die Mehrheit der Geistlichen verweigerte den Eid.

Wie die Priesterschaft, so wurde auch das Heer dem Könige entzogen und, um die letzte Stütze der alten Verhältnisse zu stürzen, der Adel aufgehoben. Ein großes Verbrüderungsfest auf dem Marsfelde am 14. Juli 1790 besiegelte die neue gesellschaftliche Ordnung allgemeiner Gleichheit. Vergeblich waren Mirabeaus Versuche, des Königs Stellung zu retten und dem Fortschreiten der Umwälzung einen

Damm entgegen zu setzen. Mitten in den Wirren starb er am 2. April 1791.

Ohne Stütze und Rat mußte der König die Kirchengesetze bestätigen, suchte aber jetzt Beistand im Auslande, und damit er demselben näher wäre, floh er der Grenze zu. In Varennes angehalten, wurde er nach Paris gebracht und dort der königlichen Rechte entkleidet, bis die Verfassung vollendet und von ihm feierlich genehmigt wurde (14. September 1791). Damit begann die gesetzgebende Nationalversammlung (*Assemblée législative* 1791—1792). Die Partei, welche eine beschränkte Alleinherrschaft wollte, war bei weitem die zahlreichere, aber die Girondisten, glühende Verfehrer der Republik, erlangten durch ihre Beredsamkeit bald die ausschlaggebende Macht. Um die Verfassung von 1791 zu beseitigen und den Thron zu stürzen, nötigten sie Ludwig XVI., als ein Ministerium aus ihrer Mitte ihm zur Seite stand, an Österreich den Krieg zu erklären, den das zu einem Schutzbündnis mit demselben vereinte Preußen wenige Monate darauf mit aufnahm (1792—1797).

Am 10. August 1792 ward das Ziel der Gironde erreicht, aber nicht so sehr durch sie, als durch weiter fortgeschrittene Männer. Auf die Kunde von der Bildung eines neuen gemäßigten Ministeriums bot der Gemeinderat von Paris (*la commune*), der blutige Vertreter der äußersten Volksherrschaft, unter Leitung Robespierres, Marats und Dantons den Pöbel auf; die Tuilerien wurden erstürmt, der König verließ gegen das Zureden seiner Gemahlin Marie-Antoinette das Schloß und überlieferte damit die Schweizerwache und seine wenigen Getreuen der Wut des Volkes. Im Sitzungssaal der Nationalversammlung, wohin er sich begeben hatte, mußte er anhören, wie man ihn seiner Würde beraubte; dann wurde er in sicheren Gewahrsam gebracht.

Danton wurde Justizminister, und als solcher ordnete er, nachdem La Fayette's Versuch zur Errettung des Königs mit seiner Flucht und Gefangennahme durch die Österreicher geendet hatte, um durch Schrecken alle inneren Gegner niederzuhalten, die

furchtbaren Septembermorde an, denen eine ebenso traurige Zeit des Raubens und Plünderns folgte.

Unterdes gestaltete sich der Krieg günstig für Frankreich. Nach dem Geschützkampf bei Valmy am 20. September 1792 war der Feldzug der Verbündeten in der Champagne als mißglückt anzusehen. Custine bemächtigte sich der Festung Mainz, und Dumouriez eroberte Belgien durch den Sieg bei Jemappes.

Am 21. September wurde der Nationalkonvent (1792—1795) mit der Abschaffung des Königtums und mit der Erklärung der Republik eröffnet. Der Kampf gegen das Königtum war beendet, um Raum zu geben für den Kampf der gemäßigten Girondisten und der wütenden Umsturzpartei des Berges. In dem Hochverratsprozefs gegen Ludwig XVI. wandten die Girondisten vergebens alle Beredsamkeit auf, um die Ermordung des Königs, die sie selbst vorbereitet hatten, durch Berufung ans Volk zu verhindern. Unter dem Druck des drohenden Strafsenaufstandes sprach die grofse Mehrheit (683 unter 721 Stimmen) das Schuldig aus, die sofortige Hinrichtung entschied eine Stimme Mehrheit (361 gegen 360); die Minderheit war für Aufschub, Kerker oder Verbannung. Am 21. Januar 1793 wurde der König auf dem Revolutionsplatze, dem heutigen Eintrachtsplatze, hingerichtet.

Druckfehler.

Seite 5 Anmerkung	cûss	richtig	çûss.
„ 23,1	qu eni	„	qui en.
„ 48 Überschrift	Hebertistes	„	Hébertistes.
„ 48 Anmerkung	17 Anachariss	„	Anacharsis.
„ 59	18 Wagen Sie	„	Wagen sie.
„ 68,32	eté	„	été.

HISTOIRE DE LA TERREUR.

1793—1794.

CHAPITRE I.

La mort de Louis XVI rendit les partis irréconciliables, et augmenta les ennemis extérieurs de la révolution. Les républicains eurent à lutter contre toute l'Europe, contre les nombreuses classes de mécontents et contre eux-mêmes. Mais les Montagnards, qui conduisaient alors le mouvement populaire, se croyaient trop engagés pour ne pas pousser les choses à l'extrême. Effrayer les ennemis de la révolution, exciter le fanatisme du peuple par des discours, par la présence des dangers, par des insurrections; rapporter tout à lui, le gouvernement et le salut de la république; lui communiquer le plus ardent enthousiasme au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité; le maintenir dans ce violent état de crise pour se servir de ses passions et de sa force: tel fut le plan de Danton et des Montagnards qui l'avaient pris pour chef. Ce fut lui qui augmenta l'effervescence populaire avec les périls croissants de la république, et qui fit établir, sous le nom de gouvernement révolutionnaire, au lieu de la liberté légale, le despotisme de la multitude.

10. *rapporter tout à lui*, alles zum Volke in Beziehung setzen, alles ihm anheimgeben.

Robespierre et Marat allaient encore beaucoup plus loin que lui; ils voulaient ériger en gouvernement durable ce que Danton ne considérait que comme transitoire. Celui-ci n'était qu'un chef politique, tandis
5 que les autres étaient de véritables sectaires, le premier plus ambitieux, le second plus fanatique.

Les Montagnards, par la catastrophe du 21 janvier, avaient remporté une grande victoire sur les Girondins, qui avaient une politique beaucoup plus
10 morale que la leur et qui aspiraient à sauver la révolution sans l'ensanglanter. Mais leur humanité d'abord trop timide et leur tardif esprit de justice ne leur servirent de rien et tournèrent contre eux. On les accusa d'être ennemis du peuple, parce qu'ils tonnèrent
15 contre ses excès, d'être *complices du tyran*, parce qu'ils avaient voulu sauver Louis XVI, et de trahir la république, parce qu'ils recommandaient la modération. Ce fut en leur adressant ces reproches que les Montagnards, depuis le 21 janvier jusqu'au 31 mai et au
20 2 juin, les poursuivirent avec la plus constante animosité dans le sein de la Convention. Les Girondins furent longtemps soutenus par le centre, qui avec la droite se prononçait contre les meurtres et l'anarchie, avec la gauche pour les mesures de salut public. Cette
25 masse qui formait, à proprement parler, l'esprit de la Convention, montra quelque courage, et balança la puissance de la Montagne et de la commune tant
30 qu'elle eut au milieu d'elle ces Girondins quelquefois intrépides et toujours éloquents, qui emportèrent dans leur prison et sur l'échafaud toute la fermeté et toutes les résolutions généreuses de l'assemblée.

Il y eut un moment d'accord entre les divers partis de l'assemblée. Un député fut poignardé par un ancien garde du corps nommé *Pâris*, comme ayant voté
35 la mort de Louis XVI. Les Conventionnels, réunis par le danger commun, jurèrent sur sa tombe d'oublier leurs inimitiés; mais ils y revinrent bientôt. On poursuivit à Meaux quelques-uns des meurtriers de septembre, dont les républicains honorables voulaient le
40 châtiment. Les Montagnards, craignant qu'on n'examinât leur conduite passée et que leurs adversaires

ne prissent avantage d'une condamnation pour les attaquer plus ouvertement eux-mêmes, parvinrent à faire cesser les poursuites. Cette impunité enhardit encore les chefs de la multitude; et Marat, qui avait à cette époque une incroyable influence sur elle, l'ex- 5 cita au pillage des marchands qu'il accusait d'accaparer les subsistances. Il s'élevait violemment, dans ces feuilles, et aux Jacobins, contre l'aristocratie des bourgeois, des commerçants et des *hommes d'État* (c'est ainsi qu'il appelait les Girondins), c'est-à-dire contre 10 tous ceux qui, dans la nation ou dans l'assemblée, s'opposaient encore au règne des *sans-culottes* et des Montagnards. Il y avait quelque chose d'effrayant dans le fanatisme et l'invincible obstination de ces sectaires. Le nom donné par eux aux Girondins de- 15 puis le commencement de la Convention était celui d'*intrigants*, à cause du pouvoir qu'ils avaient acquis et des moyens un peu détournés avec lesquels ils combattaient, dans les départements, la conduite audacieuse et publique des Jacobins. 20

Aussi les dénonçaient-ils régulièrement dans le club. «A Rome, un orateur disait tous les jours: *Il faut détruire Carthage*. Eh bien! qu'un Jacobin monte tous les jours à cette tribune pour dire ces seuls mots: *Il faut détruire les intrigants*. Eh! qui pourrait nous 25 résister? Nous combattons le crime et le pouvoir éphémère des richesses; mais nous avons pour nous la vérité, la justice, la pauvreté, la vertu... Avec de telles armes bientôt les Jacobins diront: Nous n'avons fait que passer, ils n'étaient déjà plus.» Marat, qui 30 avait beaucoup plus d'audace que Robespierre, dont la haine et les projets se cachaient encore sous certaines formes, était le patron de tous les dénonciateurs et de tous les anarchistes. Beaucoup de Montagnards l'accusaient de compromettre leur cause par la fougue de 35 ses conseils et par des excès intempestifs; mais le peuple Jacobin entier le soutenait même contre Robespierre, qui, dans ses dissidences avec lui, obtenait rarement l'avantage. Le pillage, recommandé en février, dans *l'Ami du peuple*, à l'égard de quelques mar- 40 chands, *pour servir d'exemple*, eut lieu, et Marat fut

dénoncé à la Convention, qui le décréta d'accusation après une séance très orageuse. Mais ce décret n'eut pas de suite, parce que les tribunaux ordinaires n'avaient aucune autorité. Ce double essai de force d'une part
5 et de faiblesse de l'autre se fit dans le courant du mois de février. Bientôt des événements plus décisifs encore conduisirent les Girondins à leur perte.

CHAPITRE II.

La situation militaire de la France avait été jusque-là rassurante. Dumouriez venait de couronner la
10 brillante campagne de l'Argonne par la conquête de la Belgique. Après la retraite des Prussiens, il s'était rendu à Paris pour y concerter l'invasion des Pays-Bas autrichiens. De retour à l'armée le 20 octobre 1792, il avait commencé l'attaque le 28. Le plan,
15 essayé avec si peu d'à-propos, de force et de succès, au commencement de la guerre, fut repris et exécuté avec des moyens supérieurs. Dumouriez, à la tête de *l'armée de la Belgique*, forte de quarante mille hommes, marcha de Valenciennes sur Mons, appuyé à sa droite
20 par *l'armée des Ardennes*, d'environ seize mille hommes, qui se dirigea de Givet sur Namur, et à sa gauche par *l'armée du Nord*, forte de dix-huit mille hommes, qui s'avança de Lille sur Tournai. L'armée autrichienne, postée en avant de Mons, attendit la bataille dans ses
25 retranchements. Dumouriez la défit complètement; et la victoire de Jemmapes ouvrit la Belgique aux Français, et recommença en Europe l'ascendant de nos armes. Vainqueur le 6 novembre, Dumouriez entra le 7 dans Mons, le 14 à Bruxelles, le 28 à Liège, et au
30 milieu de décembre l'invasion des Pays-Bas fut entièrement achevée. L'armée française, maîtresse de la Meuse et de l'Escaut, prit ses quartiers d'hiver après avoir rejeté derrière la Roër les Autrichiens, qu'elle aurait pu pousser jusque derrière le bas Rhin.

4. *Ce double essai de force etc.* Diese doppelte Probe auf die Kraft des einen und auf die Schwäche des andern. — 19. *Mons*, spr. monss.

Dès ce moment commencèrent les hostilités de Dumouriez avec les Jacobins. Un décret de la Convention, du 15 septembre, abrogeait les lois du pays conquis qu'elle organisait démocratiquement. Les Jacobins envoyèrent de leur côté des agents en Belgique pour y propager la révolution, pour y établir des clubs sur le modèle de la société mère; mais les Flamands, qui nous avaient reçus avec enthousiasme, furent refroidis par les réquisitions dont on les frappa, par le pillage général et l'anarchie insupportable que les Jacobins amenèrent avec eux. Tout le parti qui avait combattu la domination autrichienne et qui espérait être libre sous le protectorat de la France trouva notre domination trop dure, et regretta de nous avoir appelés ou soutenus. Dumouriez, qui avait des projets d'indépendance pour les Flamands et d'ambition pour lui-même, vint à Paris se plaindre de cette conduite impolitique à l'égard des pays conquis. Il changea sa marche jusque-là équivoque. Il n'avait rien oublié pour se ménager entre les deux factions: il ne s'était rangé sous la bannière d'aucune, espérant se servir de la droite par son ami Gensonné, de la Montagne par Danton et Lacroix, et d'imposer à l'une et à l'autre par ses victoires. Mais, dans ce second voyage, il essaya d'arrêter les Jacobins et de sauver Louis XVI; n'ayant pas pu en venir à bout, il se rendit à l'armée pour commencer la seconde campagne, très mécontent et décidé à faire servir de nouvelles victoires à suspendre la révolution et à changer son gouvernement.

Toutes les frontières de la France devaient être attaquées cette fois par les puissances de l'Europe. Les succès militaires de la révolution et la catastrophe du 21 janvier avaient fait entrer dans la coalition la plupart des gouvernements encore indécis ou neutres.

En apprenant la mort de Louis XVI, le cabinet de Saint-James renvoya le ministre Chauvelin, qu'il avait déjà refusé de reconnaître depuis le 10 août et la déchéance du roi. La Convention, voyant l'Angleterre déjà liée à la coalition, et par conséquent toutes ses promesses de neutralité vaines et illusoire, déclara, le 1^{er} février 1793, la guerre au roi de la Grande-

Bretagne ainsi qu'au stathouder de Hollande qui depuis 1780, était entièrement subordonné au cabinet de Saint-James. L'Angleterre, qui jusqu'alors avait conservé des dehors pacifiques, saisit cette occasion pour paraître sur le théâtre des hostilités. Disposé depuis longtemps à une rupture, Pitt, déployant toutes ses ressources, conclut, dans l'espace de six mois, sept traités d'alliance et six traités de subsides. L'Angleterre devint ainsi l'âme de la coalition contre la France; ses flottes étaient prêtes à mettre à la voile; le ministère avait obtenu quatre-vingts millions d'extraordinaire, et Pitt allait profiter de notre révolution pour assurer la prépondérance de la Grande-Bretagne, comme Richelieu et Mazarin avaient profité de la crise de l'Angleterre, en 1640, pour étendre l'ascendant de la France en Europe. Le cabinet de Saint-James était surtout dirigé par des motifs d'intérêt anglais; il voulait à tout prix la consolidation du pouvoir aristocratique dans son propre pays, et l'empire exclusif dans les deux Indes et sur les mers.

Le cabinet de Saint-James fit alors la seconde levée de la coalition. L'Espagne venait d'éprouver un changement ministériel: le fameux Godoï, duc d'Alcudia et depuis prince de la Paix, avait été placé à la tête du gouvernement par une intrigue de l'Angleterre et de l'émigration. Cette puissance rompit avec la république, après avoir vainement intercédé pour Louis XVI et mis sa neutralité au prix de la vie du roi. L'empire germanique adhéra tout entier à la guerre: la Bavière et l'électeur palatin se joignirent aux cercles belligérants de l'Empire. Naples suivit l'exemple du Saint-Siège, qui s'était déjà déclaré; et il ne resta plus d'États neutres que Venise, la Suisse, la Suède, le Danemark et la Turquie. La Russie était encore occupée du second partage de la Pologne.

La république eut ses flancs menacés par les troupes les plus aguerries de l'Europe. Il lui fallut bientôt combattre quarante-cinq mille Austro-Sardes, aux Alpes; cinquante mille Espagnols, aux Pyrénées; soixante-dix mille Autrichiens ou Impériaux, renforcés de trente-huit mille Anglo-Bataves, sur le bas Rhin et en

Belgique; trente-trois mille quatre cents Autrichiens, entre Meuse et Moselle; cent douze mille six cents Prussiens, Autrichiens et Impériaux, sur le moyen et haut Rhin. Pour faire face à tant d'ennemis, la Convention décréta une levée de trois cent mille hommes. 5 Cette mesure de défense extérieure fut accompagnée d'une mesure de partie à l'intérieur. Au moment où les bataillons nouveaux, avant de quitter Paris, se présentèrent à l'Assemblée, la Montagne demanda l'établissement d'un tribunal extraordinaire pour soutenir 10 au dedans la révolution, que les bataillons allaient défendre sur les frontières. Ce tribunal, composé de neuf membres, devait juger sans jury et sans appel. Les Girondins s'élevèrent de toute leur force contre une institution aussi arbitraire et aussi redoutable, mais 15 ce fut en vain; car ils paraissaient favoriser les ennemis de la république en repoussant un tribunal destiné à les punir. Tout ce qu'ils obtinrent, ce fut d'y introduire les jurés, d'en éloigner les hommes violents et d'annuler son action tant qu'ils conservèrent quelque 20 influence.

CHAPITRE III.

Les principaux efforts des coalisés furent dirigés contre la vaste frontière depuis Anvers et Ruremonde jusqu'à Huningue. Le prince de Cobourg dut attaquer, à la tête des Autrichiens, l'armée française sur la Roër 25 et sur la Meuse, pénétrer en Belgique, tandis que, sur l'autre point, les Prussiens marcheraient contre Custine, lui livreraient bataille, cerneraient Mayence et renouvelleraient l'invasion précédente, après s'en être emparés. Ces deux armées d'opération étaient soutenues, dans les 30 positions intermédiaires, par des forces considérables. Dumouriez, préoccupé de desseins ambitieux et réactionnaires, dans un moment où il ne fallait songer qu'aux périls de la France, se proposa de rétablir la royauté de 1791 malgré la Convention et malgré l'Europe. Ce 35 que Bouillé n'avait pas pu faire pour la vieille monarchie, ni La Fayette pour le trône constitutionnel, dans un

26. *sur l'autre point*, d. h. am Oberrhein.

temps beaucoup plus propice, Dumouriez espéra l'exécuter tout seul en faveur d'une constitution détruite et d'une royauté alors sans parti.

Au lieu de rester neutre entre les factions, comme les circonstances en faisaient une loi à un général et même à un ambitieux, Dumouriez préféra rompre avec elles, pour les dominer. Il imagina de se former un parti hors de la France; de pénétrer en Hollande au moyen de républicains bataves, opposés au stathoudérat et à l'influence anglaise; de délivrer la Belgique des Jacobins; de réunir ces deux pays en un seul État indépendant, et de s'attribuer leur protectorat politique après avoir acquis toute la gloire d'un conquérant. Il devait, pour intimider les partis, gagner ses troupes, marcher sur la capitale, dissoudre la Convention, fermer les sociétés populaires, rétablir la constitution de 1791 et donner un roi à la France.

Ce projet, inexécutable au milieu du grand choc de la révolution et de l'Europe, parut facile au bouillant et aventureux Dumouriez. Au lieu de défendre la ligne menacée depuis Mayence jusqu'à la Roër, il se jeta sur la gauche des opérations, et entra en Hollande à la tête de vingt mille hommes. Il devait, par une marche rapide, se transporter au centre des Provinces-Unies, prendre les forteresses à revers, et être rejoint à Nimègue par vingt-cinq mille hommes sous le général Miranda, qui se serait probablement rendu maître de Maëstricht. Une armée de quarante mille hommes devait observer les Autrichiens et protéger sa droite.

Dumouriez poussa avec vigueur son expédition de Hollande; il prit Bréda et Gertruydenberg, et se disposa à passer le Bies-Bosch et à s'emparer de Dordrecht. Mais, pendant ce temps, l'armée de droite éprouva les revers les plus alarmants sur la basse Meuse. Les Autrichiens prirent l'offensive, passèrent la Roër, battirent Miazinski à Aix-la-Chapelle, firent lever à Miranda le blocus de Maëstricht qu'il avait inutilement

28. *Maëstricht*, spr. mâss-trick. — 37. *Aix*, spr. èss oder èx.

bombardé, franchirent la Meuse et mirent en pleine déroute, à Liège, notre armée, qui s'était repliée entre Tirlemont et Louvain. Dumouriez reçut du conseil exécutif l'ordre de quitter la Hollande en toute hâte et de venir prendre le commandement des troupes de la Belgique; il fut obligé d'obéir et de renoncer à une partie de ses plus folles mais plus chères espérances. Les Jacobins, à la nouvelle de tous ces revers, étaient devenus beaucoup plus intraitables. Ne concevant pas de défaite sans trahison, surtout après les victoires brillantes et inattendues de la dernière campagne, ils attribuaient ces désastres militaires à des combinaisons de parti. Ils dénoncèrent les Girondins, les ministres et les généraux qu'ils supposaient d'accord pour livrer la république à ses ennemis, et ils conjurèrent leur perte. La rivalité se mêlait aux soupçons, et ils désiraient autant conquérir une domination exclusive que défendre le territoire menacé; ils commencèrent par les Girondins. Comme ils n'avaient pas encore accoutumé le peuple à l'idée de proscrire ses représentants, ils eurent d'abord recours à un complot pour s'en débarrasser; ils résolurent de les frapper dans la Convention, où on les trouverait tous réunis, et ils fixèrent la nuit du 10 mars pour l'exécution du complot. L'assemblée s'était mise en permanence à cause des dangers de la chose publique. La veille, on décida, aux Jacobins et aux Cordeliers, de fermer les barrières, de sonner le tocsin et de marcher en deux bandes sur la Convention et chez les ministres. A l'heure convenue on partit; mais plusieurs circonstances empêchèrent les conjurés de réussir. Les Girondins, avertis, ne se rendirent point à la séance de nuit; les sections se montrèrent opposées au complot, et le ministre de la guerre, Beurnonville, marcha contre eux à la tête d'un bataillon de fédérés brestois; tous ces obstacles imprévus et une pluie qui ne cessa pas de tomber dispersèrent les conjurés. Le lendemain, Vergniaud dénonça le comité d'insurrection qui avait projeté ces meurtres, demanda que le conseil exécutif fût chargé de prendre des renseignements sur la conjuration du 10 mars, d'examiner les registres des clubs, et d'arrêter les membres du

comité insurrecteur. « Nous marchons, s'écria-t-il, de crimes en amnisties, et d'amnisties en crimes. Un grand nombre de citoyens en est venu au point de confondre les insurrections séditeuses avec la grande insurrection de la liberté, de regarder les provocations des brigands comme les explosions d'âmes énergiques, et le brigandage même comme une mesure de sûreté générale. On a vu se développer cet étrange système de liberté d'après lequel on vous dit : Vous êtes libres, mais pensez comme nous, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple ; vous êtes libres, mais courbez la tête devant l'idole que nous encensons, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple ; vous êtes libres, mais associez-vous à nous pour persécuter les hommes dont nous redoutons la probité et les lumières, ou nous vous dénoncerons aux vengeances du peuple ! Citoyens, il est à craindre que la révolution, comme Saturne, ne dévore successivement tous ses enfants et n'engendre enfin le despotisme avec les calamités qui l'accompagnent. » Ces prophétiques paroles produisirent quelque effet dans l'assemblée, mais les mesures proposées par Vergniaud n'aboutirent à rien.

CHAPITRE IV.

Les Jacobins furent arrêtés un moment par le mauvais succès de leur première entreprise contre leurs adversaires ; bientôt l'insurrection de la Vendée vint leur redonner de l'audace. La guerre de la Vendée était un événement inévitable de la révolution. Ce pays, adossé à la mer et à la Loire, coupé de peu de routes, semé de villages, de hameaux et de châellenies, s'était maintenu dans son ancien état féodal. Dans la Vendée, les idées nouvelles n'avaient pas beaucoup pénétré, parce qu'il n'y avait pas ou qu'il y avait peu de villes. La classe des paysans n'avait dès lors pas acquis d'autres idées que celles qui lui étaient communiquées par les prêtres, et n'avait pas séparé ses

29. *châellenies*, Burgvogteien, Bezirke der Burgherren-Gerichtsbarkeit.

intérêts de ceux de la noblesse. Ces hommes simples, robustes, religieux et dévoués à l'ancien ordre de choses, ne comprenaient rien à une révolution qui était le résultat de croyances et de besoins entièrement étrangers à leur situation. Les nobles et les prêtres, se trouvant en force dans ce pays, n'avaient point émigré, et c'était là vraiment qu'existait le parti de l'ancien régime, parce que là se trouvaient ses doctrines et sa société. Il n'était guère possible que tôt ou tard, la France et la Vendée, pays si différents de croyance et d'organisation, n'entrassent point en guerre; que les deux fanatismes de l'autorité monarchique et de la souveraineté populaire, sous l'impulsion opposée du clergé et de la révolution, ne levassent pas leurs bannières l'un contre l'autre pour amener le triomphe de l'ancien ou du nouvel ordre social.

Des troubles partiels avaient eu lieu, à plusieurs reprises, dans la Vendée. En 1792, le marquis de la Rouarie avait préparé un soulèvement général, qui n'avait pas réussi à cause de sa propre arrestation; mais tout était encore disposé pour une insurrection, lorsqu'on exécuta le recrutement des trois cent mille hommes. Cette levée en devint le signal. Les réquisitionnaires battirent la gendarmerie à Saint-Florent, et prirent d'abord pour chefs, sur divers points, le voiturier Cathelineau, l'officier de marine Charette et le garde-chasse Stofflet. Avec des secours en armes et en argent fournis par l'Angleterre, l'insurrection gagna en peu de temps tout le pays; neuf cents communes se soulevèrent au son du tocsin; et alors les chefs nobles, Bonchamps, Lescure, la Rochejaquelein, d'Elbée, se joignirent aux autres. Les troupes de ligne et les bataillons de gardes nationales qui marchèrent contre les insurgés furent battus.

Les Vendéens, devenus maîtres de Châtillon, de Bressuire, de Vihiers, songèrent, avant de pousser leurs avantages plus loin, à se donner une sorte d'organisation. Ils formèrent trois corps de dix à douze mille hommes chacun, d'après la distribution du territoire

vendéen en trois commandements : le premier, sous Bonchamps, tint les bords de la Loire, et reçut le nom d'*armée d'Anjou*; le second, placé au centre, forma la *grande armée*, sous d'Elbée; le troisième, dans la basse
 5 Vendée, devint l'*armée du Marais*, sous Charette. Les insurgés établirent un conseil pour décider des opérations, et élurent Cathelineau généralissime. Ces arrangements et cette distribution du pays permirent d'enrégimenter les insurgés, et de les renvoyer à leurs
 10 champs, ou de les rappeler sous leurs drapeaux.

L'annonce de ce soulèvement formidable fit prendre à la Convention des mesures encore plus rigoureuses contre les prêtres et les émigrés. Elle mit *hors la loi* les prêtres et les nobles qui participeraient à un at-
 15 troupement; elle désarma tous ceux qui avaient appartenu à la classe privilégiée. Les anciens émigrés furent bannis pour toujours; ils ne purent pas rentrer, sous peine de mort; leurs biens furent confisqués. Sur chaque porte de maison dut se trouver le nom de tous
 20 ceux qui l'habitaient; et le tribunal révolutionnaire, qui avait été ajourné, commença ses redoutables fonctions.

CHAPITRE V.

On apprit en même temps et coup sur coup de nouveaux désastres militaires. Dumouriez, de retour
 25 à l'armée de Belgique, concentra ses forces pour résister au général autrichien prince de Cobourg. Ses troupes étaient découragées et manquaient de tout; il écrivit à la Convention une lettre menaçante contre les
 30 Jacobins qui le dénoncèrent. Après avoir redonné à son armée une partie de son ancienne confiance par quelques avantages de détail, il hasarda une action générale à Nerwinde; il perdit la bataille. La Belgique fut évacuée, et Dumouriez placé entre les Autrichiens et les Jacobins, battu par les uns, poursuivi
 35 par les autres, recourut au coupable moyen d'une défection pour réaliser ses anciens projets. Il eut des conférences avec le colonel Mack, et il convint avec les Autrichiens de marcher sur Paris pour rétablir la monarchie, tandis qu'il les laisserait sur la frontière,

en leur livrant plusieurs places fortes comme garantie. Il est probable que Dumouriez voulait mettre sur le trône constitutionnel le jeune duc de Chartres, qui s'était illustré pendant toute cette campagne, tandis que le prince de Cobourg espérait que, si la contre-
 5 révolution parvenait à ce point, elle serait poussée plus loin et rétablirait le fils de Louis XVI et l'ancienne monarchie. Une contre-révolution ne s'arrête pas plus qu'une révolution; dès qu'elle est commencée, il faut qu'elle s'épuise. Les Jacobins furent bientôt instruits
 10 des dispositions de Dumouriez; il les cachait avec assez peu de soin, soit qu'il voulût tenter ses troupes, soit qu'il voulût effrayer ses ennemis, soit qu'il s'abandonnât à la légèreté de son naturel. Pour s'en assurer davantage encore, le club des Jacobins envoya en dé-
 15 putation auprès de lui trois des siens nommés *Proly*, *Péreira* et *Dubuisson*. Admis en présence de Dumouriez, ils obtinrent de lui plus d'aveux qu'ils n'en attendaient. «La Convention, dit-il, est une assemblée de sept cent trente-cinq tyrans. Tant que j'aurai quatre
 20 pouces de fer, je ne souffrirai pas qu'elle règne et qu'elle verse le sang avec le tribunal révolutionnaire qu'elle vient de créer. Quant à la république, ajouta-t-il, c'est un vain mot, j'y ai cru trois jours: depuis Jemmapes, j'ai regretté tous les succès que j'ai obtenus
 25 pour une aussi mauvaise cause. Il n'y a qu'un moyen de sauver la patrie, c'est de rétablir la constitution de 1791 et un roi. — Y songez-vous, général? lui dit Dubuisson: les Français ont en horreur la royauté, et le seul nom de Louis . . . — Eh! qu'importe que ce
 30 roi s'appelle Louis, Jacques ou Philippe? — Et vos moyens, quels sont-ils? — Mon armée . . . oui, mon armée; elle le fera, et de mon camp, ou du sein d'une place forte, elle dira qu'elle veut un roi. — Mais votre projet compromet le sort des prisonniers du Temple. —
 35 Le dernier des Bourbons serait tué, même ceux de Coblenz, que la France n'en aurait pas moins un roi,

36. *Le dernier etc.* Statt des Nebensatzes mit *quand* steht häufig ein Hauptsatz, und der eigentliche Hauptsatz folgt mit *que* (seltener ohne *que* oder als Fragesatz) und stellt einen Adverbialsatz der Folge dar.

et si Paris ajoutait ce meurtre à ceux dont il s'est déjà déshonoré, je marcherais à l'instant sur Paris.» Après s'être déclaré avec aussi peu de précaution, Dumouriez se livra à l'exécution de son impraticable
 5 dessein. Il se trouvait dans une position véritablement difficile : ses soldats avaient pour lui beaucoup d'attachement ; mais ils étaient aussi dévoués à leur patrie. Il fallait donner des places dont il n'était pas le maître ; et il était à croire que les généraux sous
 10 ses ordres feraient à son égard, par fidélité à la république ou par ambition, ce qu'il avait fait lui-même à l'égard de La Fayette. Sa première tentative ne fut pas encourageante. Après s'être établi à Saint-Amand, il voulait s'emparer de Lille, de Condé, de
 15 Valenciennes ; mais il échoua dans cette entreprise. Ce mauvais succès lui donna de l'hésitation et ne lui permit point de prendre l'initiative de l'attaque.

Il n'en fut pas de même de la Convention ; elle agit avec une promptitude, une hardiesse, une fermeté
 20 et surtout une précision, qui devaient la rendre victorieuse. Quand on sait ce qu'on veut, et qu'on le veut vite et bien, on l'emporte presque toujours ; c'est ce qui manquait à Dumouriez, ce qui arrêta son audace et ébranla ses partisans. Dès que la Convention fut
 25 instruite de ses projets, elle le manda à sa barre ; il refusa d'obéir, sans lever encore l'étendard de la révolte. La Convention envoya aussitôt les quatre représentants Camus, Quinette, Lamarque, Bancal et le ministre de la guerre Beurnonville, pour le traduire devant elle,
 30 ou l'arrêter au milieu de son armée. Dumouriez reçut les commissaires à la tête de son état-major ; ils lui présentèrent le décret de la Convention ; il le lut et le leur rendit en disant que l'état de son armée ne lui permettait point de la quitter. Il offrit sa démission
 35 et promit, dans un temps calme, de demander lui-même des juges et de rendre compte de ses desseins et de sa conduite. Les commissaires l'engagèrent à se soumettre en lui citant l'exemple des anciens généraux romains. « Nous nous méprenons toujours sur nos cita-
 40 tions, répondit-il, et nous défigurons l'histoire romaine en donnant pour excuse à nos crimes l'exemple de leurs

vertus. Les Romains n'ont pas tué Tarquin; les Romains avaient une république réglée et de bonnes lois; ils n'avaient ni club des Jacobins ni tribunal révolutionnaire. Nous sommes dans un temps d'anarchie; des tigres veulent ma tête, et je ne veux pas la leur donner. 5
 — Citoyen général, dit alors Camus, voulez-vous obéir au décret de la Convention nationale et vous rendre à Paris? — Pas dans ce moment. — Eh bien! je vous déclare que je vous suspends de vos fonctions; vous n'êtes plus général, et j'ordonne qu'on s'empare de vous. 10
 — Ceci est trop fort!» dit Dumouriez, et il fit arrêter par des hussards allemands les commissaires, qu'il livra aux Autrichiens comme otages.

Après cet acte de révolte, il n'y avait plus à hésiter. Dumouriez fit une nouvelle tentative sur Condé, 15 mais elle ne réussit pas mieux que la première; il voulut entraîner l'armée dans sa défection, mais elle l'abandonna. Les soldats devaient préférer longtemps encore la république à leur général; l'attachement à la révolution était dans toute sa ferveur et la puissance civile 20 dans toute sa force. Dumouriez éprouva, en se déclarant contre la Convention, le sort qu'avait éprouvé La Fayette en se déclarant contre l'Assemblée constituante. A cette époque, un général eût-il réuni la fermeté de Bouillé au patriotisme et à la popularité de La Fayette, aux 25 victoires et aux ressources de Dumouriez, il eût échoué comme eux. La révolution, avec le mouvement qui lui était imprimé, devait être plus forte que les partis, que les généraux et que l'Europe. Dumouriez passa dans le camp autrichien avec le duc de Chartres, le 30 colonel Thouvenot et deux escadrons de Berchiny; le reste de son armée vint dans le champ de Famars se réunir aux troupes commandées par Dampierre.

CHAPITRE VI.

La Convention, en apprenant l'arrestation des commissaires, s'établit en permanence, déclara Dumouriez 35 traître à la patrie, autorisa tout citoyen à lui courir

36. à lui courir sus (spr. cûss), auf ihn zu fahnden.

sus, mit sa tête à prix, décréta le fameux comité de salut public, et bannit de la république le duc d'Orléans et tous les Bourbons. Quoique les Girondins eussent, dans cette circonstance, attaqué Dumouriez
 5 aussi vivement que les Montagnards, on les accusa d'être complices de sa défection, et ce fut un nouveau grief ajouté à tous les autres. Leurs ennemis devenaient de jour en jour plus puissants, et c'était dans les moments de danger public qu'ils étaient surtout
 10 redoutables. Jusque-là, dans la lutte qui s'était établie entre les deux partis, ils l'avaient emporté sur tous les points. Ils avaient arrêté les poursuites contre les massacres de septembre; ils avaient fait maintenir les usurpations de la commune; ils avaient obtenu d'abord
 15 le jugement, puis la mort de Louis XVI; par leurs menées, les pillages de février et la conspiration du 10 mars étaient demeurés impunis; ils avaient fait décréter le tribunal révolutionnaire malgré les Girondins; à force de dégoûts, ils avaient chassé Roland du mi-
 20 nistère; ils venaient de triompher de Dumouriez. Il ne leur restait plus qu'à enlever aux Girondins leur dernier asile, l'assemblée: c'est ce qu'ils commencèrent le 10 avril, et ce qu'ils achevèrent le 2 juin.

Robespierre poursuivit nominativement Brissot,
 25 Guadet, Vergniaud, Pétion, Gensonné dans la Convention; Marat les dénonça dans les sociétés populaires. Il écrivit, en qualité de président des Jacobins, une adresse aux départements, dans laquelle il invoquait le *tonnerre des pétitions et les accusations contre les traîtres et les*
 30 *délégués infidèles qui avaient voulu sauver le tyran en votant l'appel au peuple ou la réclusion.* La droite et la Plaine de la Convention sentirent qu'il fallait se réunir. Marat fut envoyé devant le tribunal révolutionnaire. Cette nouvelle mit en rumeur les clubs, la
 35 multitude et la commune. En représailles, le maire Pache vint au nom de trente-cinq sections et du conseil général, demander l'expulsion des principaux Girondins. Le jeune Boyer-Fonfrède demanda d'être compris dans
 40 la proscription de ses collègues, et les membres de la droite et de la Plaine se levèrent en criant: *Tous! tous!* Cette pétition, quoique déclarée calomnieuse, fut une

première attaque du dehors contre la Convention, et elle prépara les esprits à la ruine de la Gironde.

L'accusation de Marat fut loin d'intimider les Jacobins qui l'accompagnèrent au tribunal révolutionnaire. Marat fut acquitté et porté en triomphe dans l'assemblée. 5
 Depuis ce moment les avenues de la salle furent occupées par d'audacieux sans-culottes, et les habitués des Jacobins envahirent les tribunes de la Convention. Les clubistes et les *tricoteuses de Robespierre* interrompirent sans cesse les orateurs de la droite et troublèrent les 10 délibérations, tandis qu'au dehors on rechercha toutes les occasions de se défaire des Girondins. Henriot, commandant de la section des *Sans-Culottes*, y excita les bataillons prêts à partir pour la Vendée. Guadet vit alors qu'il ne fallait plus s'arrêter à des plaintes, 15 à des discours; il monte à la tribune: «Citoyens, dit-il, pendant que les hommes vertueux se bornent à gémir sur les malheurs de la patrie, les conspirateurs s'agitent pour la perdre. Comme César, ils disent: *Laissons-les dire, et agissons!* Eh bien! agissez aussi. Le mal est 20 dans l'impunité des conjurés du 10 mars; le mal est dans l'anarchie; le mal est dans l'existence des autorités de Paris, autorités avides à la fois d'argent et de domination. Citoyens, il en est temps encore, vous pouvez sauver la république et votre gloire compromise. Je 25 propose de casser les autorités de Paris, de remplacer dans les vingt-quatre heures la municipalité par les présidents des sections, de réunir les suppléants de la Convention à Bourges dans le plus court délai, et d'envoyer ce décret aux départements par des courriers 30 extraordinaires.» Cette motion de Guadet surprit un moment la Montagne. Si les mesures qu'il proposait avaient été adoptées sur-le-champ, c'en était fait de la domination de la commune et des projets des conspirateurs; mais il est probable aussi que les partis se se- 35 raient agités, que la guerre civile se serait étendue, que la Convention eût été dissoute par l'assemblée de Bourges, tout centre d'action détruit, et que la révolution n'eût pas été assez forte contre les luttes intérieures et les attaques de l'Europe: c'est ce que craignit 40 le parti modéré de l'assemblée. Redoutant l'anarchie,

si l'on n'arrêtait pas la commune ; la contre-révolution, si l'on comprimait trop le peuple, il aurait voulu maintenir la balance entre les deux extrémités de la Convention. Ce parti composait les comités de sûreté générale et de salut public ; il était dirigé par Barrère, qui, comme tous les esprits justes et les caractères faibles, fut pour la modération tant que la peur ne fit pas de lui un instrument de cruauté et de tyrannie. Au lieu des mesures décisives de Guadet, il proposa de nommer une commission extraordinaire de douze membres, chargée d'examiner la conduite de la municipalité, de rechercher les auteurs des complots ourdis contre la représentation nationale, et de s'assurer de leurs personnes. Ce terme moyen fut adopté ; mais il laissait subsister la commune, et la commune devait triompher de la Convention.

CHAPITRE VII.

La commission des Douze jeta l'alarme chez les membres de la commune par ses recherches : elle découvrit une nouvelle conjuration, qui devait éclater le 22 mai, fit arrêter quelques conspirateurs, et entre autres le substitut du procureur de la commune, Hébert, auteur du *Père Duchêne*, qu'on saisit au sein même de la municipalité. La commune, d'abord stupéfaite, se mit en mesure de combattre. Dès ce moment il ne fut plus question de complots, mais d'insurrections. Le conseil général, encouragé par les Montagnards, s'entoura des agitateurs de la capitale ; il fit répandre le bruit que les Douze voulaient épurer la Convention, et remplacer le tribunal qui avait acquitté Marat par un tribunal contre-révolutionnaire. Les Jacobins, les Cordeliers, les sections se mirent en permanence. Le 26 mai, l'agitation commença à se faire sentir ; le 27, elle devint assez forte pour que la commune pût ouvrir l'attaque. Elle se présenta à la Convention, et demanda la liberté d'Hébert et la suppression des Douze ; elle était suivie de députés des sections qui exprimaient le même vœu, et la salle était entourée de rassemble-

ments considérables. La section de la Cité osa même demander que les Douze fussent traduits devant le tribunal révolutionnaire. Isnard, président de l'assemblée, leur répondit d'un ton solennel : «Écoutez ce que je vais vous dire. Si jamais par une de ces insurrections qui se renouvellent depuis le 10 mars et dont les magistrats n'ont pas averti l'assemblée, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti, oui, la France entière tirerait vengeance de cet attentat, et bientôt on chercherait sur quelle rive de la Seine Paris a existé.» Cette réponse devint le signal d'un grand tumulte. «Je vous le déclare aussi, s'écria Danton; tant d'impudence commence à nous peser; nous vous résisterons.» Et se retournant vers la droite : «Plus de trêve entre la Montagne et les lâches qui ont voulu sauver le tyran.»

La plus grande confusion régna alors dans la salle; les tribunes poussaient des cris contre la droite, les Montagnards éclataient en menaces, de moment en moment les députations se succédaient du dehors, et la Convention se trouvait entourée d'une multitude immense. Quelques sectionnaires du Mail et de la Butte-des-Moulins s'étaient placés sous les couloirs et dans les avenues pour la défendre. Les Girondins résistèrent tant qu'ils purent contre les députations et la Montagne. Menacés au dedans, assiégés au dehors, ils s'autorisaient de cette violence pour exciter l'indignation de l'assemblée. Mais le ministre de l'intérieur, Garat, vint leur enlever cette ressource. Appelé pour rendre compte de l'état de Paris, il assura que la Convention n'avait rien à craindre; et l'opinion de Garat, qui passait pour impartial et que son esprit conciliateur entraînait à des démarches équivoques enhardit les membres de la Montagne. Isnard fut obligé de quitter le fauteuil; Hérault de Séchelles le remplaça, et ce fut pour les Montagnards le signal de la victoire. Le nouveau président répondit aux pétitionnaires qu'Isnard avait contenus jusque-là : «La force de la raison

6. *les magistrats*, hier: der Gemeinderat.

et la force du peuple sont la même chose. Vous nous demandez un magistrat et la justice; les représentants du peuple vous la rendront.» Il était fort tard, la droite était découragée, quelques-uns de ses membres
 5 étaient partis; les pétitionnaires s'étaient portés de la barre sur les sièges des représentants, et là, confondus avec les Montagnards, au milieu des cris et du désordre, ils votèrent tous ensemble la cassation des Douze et l'élargissement des prisonniers. Ce fut à minuit et
 10 demi, au bruit des applaudissements des tribunes et du peuple, que ce décret fut porté.

Peut-être eût-il été sage à la Gironde, puisqu'elle n'était pas réellement la plus forte, de ne point revenir sur cette délibération. Le mouvement de la veille ne
 15 devait pas avoir d'autre résultat que la suppression des Douze, si d'autres causes ne le prolongeaient pas encore. Mais, parvenus à ce point de violence dans leurs animosités, les deux partis allaient vider entre eux la querelle; ils étaient réduits à se combattre, puis-
 20 qu'ils ne pouvaient plus se souffrir; ils devaient marcher de défaite en victoire, et de victoire en défaite, en s'exaltant chaque jour davantage, jusqu'à ce que le plus fort triomphât définitivement du plus faible. Le lendemain, les membres de la droite regagnèrent le
 25 champ de bataille dans la Convention; ils firent rapporter le décret de la veille, comme illégalement rendu, dans le tumulte et sous l'oppression, et la commission fut rétablie. «Vous avez fait hier, leur dit alors Danton, un grand acte de justice. Mais, je vous
 30 l'annonce, si la commission conserve le pouvoir tyrannique qu'elle a exercé; si les magistrats du peuple ne sont pas rendus à leurs fonctions; si les bons citoyens ont encore à craindre les arrestations arbitraires, alors, après vous avoir prouvé que nous passons nos ennemis
 35 en prudence, en sagesse, nous les passerons en audace et en vigueur révolutionnaire.» Danton craignait d'engager le combat, et il redoutait autant le triomphe des Montagnards que celui des Girondins: aussi voulut-il tour à tour prévenir le 31 mai et en modérer

25. *rappporter*, widerrufen.

les résultats; mais il se vit réduit à se joindre aux siens pendant le combat, à se taire après la victoire.

CHAPITRE VIII.

L'agitation, qui était un peu calmée par la suppression des Douze, devint menaçante à la nouvelle de leur rétablissement. Les tribunes des sections et des 5 sociétés populaires retentirent d'invectives, de cris de danger, d'appel à l'insurrection. Hébert, sorti de prison, reparut à la commune. On lui mit sur le front une couronne, qu'il déposa sur le front de Brutus, et il courut aux Jacobins crier vengeance contre les Douze. 10 Alors Robespierre, Marat, Danton, Chaumette et Pache se réunirent pour organiser un nouveau mouvement. L'insurrection fut modelée sur celle du 10 août: on employa le 29 mai à y préparer les esprits; le 30, les membres du collège électoral, des commissaires des 15 clubs, des députés des sections s'assemblèrent à l'Évêché, se déclarèrent en insurrection, cassèrent le conseil général de la commune, le réintégrèrent ensuite, en lui faisant prêter un nouveau serment; Henriot reçut le titre de commandant général de la force armée, 20 et les sans-culottes eurent quarante sous par jour tant qu'ils seraient sous les armes. Ces déterminations prises, le 31, de grand matin, on sonne le tocsin, on bat la générale, on réunit les troupes et l'on marche sur la Convention, qui siégeait depuis quelque temps au 25 château des Tuileries.

L'assemblée était en séance depuis longtemps; elle s'était réunie au bruit du tocsin. Le ministre de l'intérieur, les administrateurs du département et le maire de Paris avaient été successivement appelés à la barre. 30 Garat avait rendu compte de l'agitation de Paris, et avait paru n'en craindre aucun résultat désastreux. Lhuillier, au nom du département, avait assuré que ce n'était là qu'une *insurrection morale*. Le maire Pache vint le dernier, et d'une manière hypocrite il fit part 35

9. *Brutus*, spr. brutûss.

des opérations des insurgés : il prétendit avoir employé tous ses efforts pour maintenir l'ordre ; il assura que la garde de la Convention était doublée, et qu'il avait défendu de tirer le canon d'alarme. Mais au même
 5 instant on l'entendit retentir au loin. La surprise et l'agitation furent extrêmes. Cambon invita l'assemblée à l'union ; il réclama le silence des tribunes : « Dans ces circonstances extraordinaires, dit-il, le seul moyen de déjouer les malveillants est de faire respecter la Con-
 10 vention nationale. — Je demande, dit Thuriot, que la commission des Douze soit cassée à l'instant. — Et moi, dit Tallien, que le glaive de la loi frappe les conspirateurs qui sont dans le sein même de la Convention. » Les Girondins, de leur côté, veulent qu'on
 15 mande à la barre l'audacieux Henriot pour avoir fait tirer le canon d'alarme sans l'ordre de la Convention. « S'il y a un combat, dit Vergniaud, il sera, quel qu'en soit le succès, la perte de la république. Que tous les membres jurent qu'ils mourront à leur poste. » L'as-
 20 semblée entière se lève en adhérant à la proposition. Danton s'élançe à la tribune : « Cassez la commission des Douze, s'écrie-t-il ; le canon a tonné. Si vous êtes législateurs politiques, loin de blâmer l'explosion de Paris, vous la tournerez au profit de la république en
 25 réformant vos erreurs, en cassant votre commission. » Et comme il entendit des murmures : « C'est à ceux qui ont reçu quelques talents politiques que je m'adresse, et non à ces hommes stupides qui ne savent faire parler que leurs passions. Je leur dis : Considérez la gran-
 30 deur de votre but ; c'est de sauver le peuple de ses ennemis, des aristocrates, de le sauver de sa propre colère. Si quelques hommes, vraiment dangereux, n'importe à quel parti ils appartiennent, voulaient ensuite prolonger un mouvement devenu inutile quand vous
 35 aurez fait justice, Paris lui-même les fera rentrer dans le néant. Je demande froidement la suppression pure et simple de la commission sous le rapport politique. » La commission était violemment attaquée d'un côté, faiblement défendue de l'autre ; Barrère et le comité

27. *ont reçu*, besitzen.

de salut public, qu'en étaient les créateurs, proposaient sa suppression pour ramener la paix et pour ne pas mettre l'assemblée à la merci de la multitude. Les Montagnards modérés voulaient s'arrêter à cette mesure, lorsque les députations arrivèrent. Les membres du département, ceux de la municipalité et les commissaires des sections, admis à la barre, ne demandèrent pas seulement la suppression des Douze, mais encore le châtement de ses membres et de tous les chefs girondins.

Les Tuileries étaient alors bloquées par les insurgés, et la présence de leurs commissaires dans le sein de la Convention enhardit les Montagnards extrêmes, qui voulaient détruire le parti girondin. Robespierre, leur chef et leur orateur, prit la parole et dit : « Citoyens, ne perdons pas ce jour en vaines clameurs et en mesures insignifiantes ; ce jour est peut-être le dernier où le patriotisme combattra la tyrannie ! Que les fidèles représentants du peuple se réunissent pour assurer son bonheur ! » Il pressa la Convention de suivre la marche indiquée par les pétitionnaires plutôt que celle proposée par le comité de salut public. Comme il se livrait à de longues déclamations contre ses adversaires : « Concluez donc ! lui cria Vergniaud. — Oui, je vais conclure, et contre vous ! contre vous, qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite ! contre vous, qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris ! contre vous, qui avez conspiré avec Dumouriez ! contre vous, qui avez poursuivi avec acharnement les mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête ! contre vous, dont les vengeances criminelles ont provoqué ces mêmes cris d'indignation dont vous voulez faire un crime à ceux qui sont vos victimes ! Eh bien ! ma conclusion, c'est le décret d'accusation contre tous les complices de Dumouriez et contre ceux qui sont désignés par les pétitionnaires ! » Malgré la violence de cette sortie, le parti de Robespierre n'eut pas la victoire. L'insurrection n'avait été dirigée que contre les Douze ; et le comité de salut public, qui proposait leur suppression, l'emporta sur la commune. L'assemblée

adopta le décret de Barrère, qui cassait les Douze, qui mettait la force publique en réquisition permanente, et qui, pour contenter les pétitionnaires, chargeait le comité de salut public de rechercher les complots dé-
 5 noncés par eux. Dès que la multitude qui entourait l'assemblée fut instruite de ces mesures, elle les accueillit avec des applaudissements, et elle se dispersa.

CHAPITRE IX.

Mais les conspirateurs ne voulaient point s'arrêter à ce demi-triomphe : ils étaient allés, le 30 mai, plus
 10 loin que le 29 ; ils allèrent, le 2 juin, plus loin que le 31 mai. L'insurrection devint, de *morale*, comme ils l'appelaient, personnelle, c'est-à-dire qu'elle ne fut plus dirigée contre un pouvoir, mais contre des députés ; elle échappa à Danton et à la Montagne, et elle échut
 15 à Robespierre, à Marat et à la commune. Dès le soir du 31, un député jacobin dit « qu'il n'y avait que la moitié de fait, qu'il fallait achever, et ne pas laisser le peuple se refroidir. » Henriot offrit au club de mettre à sa disposition la force armée. Le comité insur-
 20 rectionnel s'établit ouvertement près de la Convention. Toute la journée du 1^{er} juin fut consacrée à préparer un grand mouvement. La commune écrivit aux sections : *Citoyens, restez debout ; les dangers de la patrie vous en font une loi suprême.* Le soir, Marat, qui fut
 25 le principal auteur du 2 juin, se rendit à l'hôtel de ville, monta lui-même à l'horloge, et sonna le tocsin ; il invita les membres du conseil à ne pas désemparer qu'ils n'eussent obtenu le décret d'accusation contre les *traîtres* et les *hommes d'État*. Quelques députés
 30 se réunirent dans la Convention, et les conspirateurs vinrent demander le décret contre les proscrits ; mais ils n'étaient pas encore assez en force pour l'arracher à la Convention.

2. qui mettait la force publique en réquisition permanente, welcher ein ständiges Aufgebot der Polizei anordnete. — 27. du conseil, ergänze: général. — à ne pas désemparer, nicht von der Stelle zu weichen.

Toute la nuit se passa en préparatifs; le tocsin sonna, la générale battit, les rassemblements se formèrent. Le dimanche matin, vers huit heures, Henriot se présenta au conseil général, et déclara à ses complices, *au nom du peuple insurgé*, qu'on ne déposerait les armes qu'après avoir obtenu l'arrestation des députés conspirateurs. Il se mit ensuite à la tête des immenses attroupements qui étaient sur la place de l'hôtel de ville, les harangua et donna le signal du départ. Il était près de dix heures lorsque les insurgés arrivèrent sur la place du Carrousel; Henriot plaça autour du château les bandes les plus dévouées, et bientôt la Convention fut investie par quatre-vingt mille hommes, dont le plus grand nombre ignorait ce qu'on exigeait de lui et était plus disposé à défendre qu'à attaquer la députation. 10 15

La plupart des proscrits ne s'étaient point rendus dans l'assemblée. Quelques-uns, courageux jusqu'au bout, étaient venus braver l'orage pour la dernière fois. Dès le commencement de la séance, l'intrépide Lanjuinais monte à la tribune: «Je demande, dit-il, à parler sur la générale qui bat dans tout Paris.» Il est aussitôt interrompu par les cris: *A bas! à bas! il veut la guerre civile! il veut la contre-révolution! il calomnie Paris! il insulte le peuple!* Malgré les menaces, les outrages, les cris de la Montagne et des tribunes, Lanjuinais dénonce les projets de la commune et des factieux; son courage augmente avec ses périls. «Vous nous accusez, dit-il, de calomnier Paris! Paris est pur, Paris est bon, Paris est opprimé par des tyrans qui veulent du sang et de la domination.» Ces paroles deviennent le signal du plus violent tumulte; plusieurs députés montagnards se précipitent vers la tribune pour en arracher Lanjuinais, qui s'y attache fortement, et qui, avec l'accent du plus généreux courage, s'écrie encore: «Je demande que toutes les autorités révolutionnaires de Paris soient cassées; je demande que tout ce qu'elles ont fait depuis trois jours soit nul; je demande que tous ceux qui voudront s'arroger une autorité nouvelle, contraire à la loi, soient mis hors de la loi, et qu'il soit permis à tout citoyen de leur 20 25 30 35 40

courir sus.» A peine a-t-il achevé que les pétitionnaires insurgés viennent demander son arrestation et celle de ses collègues. «Citoyens, disent-ils en finissant, le peuple est las de voir ajourner son bonheur; il le
5 laisse encore un instant dans vos mains; sauvez-le, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver lui-même!»

La droite demande l'ordre du jour sur la pétition des insurgés. La Convention passe à l'ordre du jour. Aussitôt les pétitionnaires sortent dans une attitude
10 menaçante, les hommes quittent les tribunes, on crie aux armes, et un grand bruit se fait entendre au dehors. *Sauvez le peuple*, dit un Montagnard, *sauvez vos collègues en décrétant leur arrestation provisoire.* — *Non, non*, répondent la droite et même une partie de la gauche.
15 — *Nous partagerons tous leur sort*, s'écrie la Révellière-Lépaux. Le comité de salut public, chargé de faire un rapport, épouvanté de la grandeur du péril, proposa, comme au 31 mai, une mesure d'apparente conciliation pour satisfaire les insurgés sans sacrifier entièrement
20 les proscrits. «Le comité s'adresse, dit Barrère, au patriotisme, à la générosité des membres accusés: il leur demande la suspension de leur pouvoir, en leur représentant que c'est la seule raison qui puisse faire cesser les divisions qui affligent la république et y
25 ramener la paix.» Quelques-uns d'entre eux adhérèrent à cette mesure. Isnard se suspendit lui-même; Lanthénas, Dussaulx et Fauchet imitèrent son exemple; Lanjuinais ne le suivit point. «J'ai, je crois, jusqu'à ce moment montré quelque courage, dit-il; n'attendez
30 de moi ni suspension ni démission.» violemment interrompu: «Quand les anciens, ajouta-t-il, préparaient un sacrifice, ils couronnaient la victime de fleurs et de bandelettes en la conduisant à l'autel: le prêtre l'immolait, mais il ne l'insultait pas.» Barbaroux fut aussi
35 ferme que Lanjuinais. «J'ai juré, dit-il, de mourir à mon poste; je tiendrai mon serment.» Les conjurés de la Montagne s'élevèrent eux-mêmes contre la proposition du comité. Marat prétendit qu'il fallait être pur pour

23. *la seule raison*, die einzige Mafsregel.

faire des sacrifices, et Billaud-Varennés demanda le jugement des Girondins, et non leur suspension.

Pendant que ce débat avait lieu, un député de la Montagne, Lacroix, entre précipitamment dans la salle, s'élançe à la tribune, déclare qu'il vient d'être insulté 5 à la porte, qu'on l'a empêché de sortir, et que la Convention n'est pas libre. Un grand nombre de Montagnards s'indignent contre Henriot et contre ses troupes. Danton dit *qu'il faut venger vigoureusement la majesté nationale outragée.* Barrère propose à la Convention 10 de se présenter au peuple : « Représentants, dit-il, ordonnez votre liberté, suspendez votre séance, faites baisser devant vous les baïonnettes qui vous entourent. » La Convention entière se lève et se met en marche, précédée de ses huissiers, ayant en tête son président 15 couvert en signe de détresse. Elle arrive à une issue qui donnait sur la place du Carrousel, et trouve Henriot, à cheval, le sabre à la main. « Que demande le peuple ? lui dit le président Héroult de Séchelles ; la Convention n'est occupée que de son bonheur. — Héroult, répond 20 Henriot, le peuple n'est pas levé pour entendre des phrases : il veut qu'on lui livre vingt-quatre coupables. — Qu'on nous livre tous ! » s'écrient ceux qui entourent le président. Henriot se retourne alors vers les siens et crie : *Canonnières, à vos pièces !* Deux canons sont 25 pointés sur la Convention, qui recule, entre dans le jardin, le traverse et se présente à plusieurs passages qu'elle trouve également fermés. Partout les soldats sont sous les armes ; Marat parcourt les rangs ; il excite, il encourage les insurgés : « Point de faiblesse, leur dit- 30 il, ne quittez pas votre poste qu'on ne vous les ait livrés. » La Convention rentre alors dans l'enceinte de ses séances, accablée de son impuissance, convaincue de l'inutilité de ses efforts et tout à fait asservie. L'arrestation des proscrits n'est plus combattue. Marat, 35 vrai dictateur de l'assemblée, décide souverainement du sort de ses membres. « Dussaulx, dit-il, est un vieillard radoteur, incapable d'être chef de parti ; Lanthénas est un pauvre d'esprit qui ne mérite pas qu'on songe à lui ; Ducos n'a eu que quelques opinions er- 40 ronées, et ne saurait être un chef contre-révolutionnaire.

Je demande qu'on les excepte et qu'on les remplace par Valazé.» Et l'on retranche de la liste Dussaulx, Lanthénas, Ducos, et l'on y ajoute Valazé. La liste fut ainsi arrêtée sans que la moitié de l'assemblée
5 prît part au décret.

La Convention mit les illustres proscrits en détention, chez eux, et les plaça sous la sauvegarde du peuple. Dès ce moment, la consigne qui retenait l'assemblée prisonnière fut levée, et la multitude s'écoula;
10 mais dès ce moment aussi il n'y eut plus de Convention libre.

CHAPITRE X.

Ainsi succomba le parti de la Gironde, parti remarquable par de grands talents et des idées généreuses, parti qui honora la république naissante par l'horreur
15 du sang, la haine du crime, le dégoût de l'anarchie, l'amour de l'ordre, de la justice et de la liberté; parti mal placé entre la classe moyenne, dont il avait combattu la révolution, et les classes inférieures dont il repoussait le gouvernement. Condamné à ne pas agir,
20 ce parti ne put qu'illustrer une défaite certaine par une lutte courageuse et par une belle mort. A cette époque on pouvait avec certitude prévoir sa fin: il avait été chassé de poste en poste: des Jacobins, par l'envahissement des Montagnards; de la commune, par la sortie
25 de Pétion; du ministère, par la retraite de Roland et de ses collègues; de l'armée, par la défection de Dumouriez. Il ne lui restait plus que la Convention; c'est là qu'il se retrancha, qu'il combattit et qu'il succomba. Ses ennemis essayèrent tour à tour contre lui
30 et des complots et des insurrections. Les complots firent créer la commission des Douze, qui parut donner un avantage momentané à la Gironde, mais qui n'en excita que plus violemment ses adversaires. Ceux-ci mirent le peuple en mouvement, et ils enlevèrent aux
35 Girondins d'abord leur autorité en détruisant les Douze,

6. *détention chez eux*, Hausarrest. — 17. *la classe moyenne*, die Klasse der Gebildeten und Besitzenden.

ensuite leur existence politique en proscrivant leurs chefs.

Les suites de ce désastreux événement ne furent selon la prévoyance de personne. Les Dantonistes crurent que les dissensions des partis seraient terminées, 5 et la guerre civile éclata. Les modérés du comité de salut public crurent que la Convention reprendrait toute sa puissance, et elle fut asservie. La commune crut que le 31 mai lui vaudrait la domination, qui échet à Robespierre et à quelques hommes dévoués à sa fortune 10 ou à l'extrême démocratie. Enfin, il y eut un parti de plus à ajouter aux partis vaincus et dès lors aux partis ennemis, et comme on avait fait, après le 10 août, la république contre les constitutionnels, on fit, après le 31 mai, la *terreur* contre les modérés de la république. 15

CHAPITRE XI.

Il était à présumer que les Girondins ne sous-criraient pas à leur défaite, et que le 31 mai serait le signal de l'insurrection des départements contre la Montagne et la commune de Paris. Il leur restait à tenter cette dernière épreuve; ils le firent. Mais dans 20 cette mesure décisive on remarqua le même défaut de concert qui avait perdu leur cause dans l'assemblée. Il est douteux que les Girondins eussent triomphé même en se montrant unis, et surtout qu'en triomphant ils eussent sauvé la révolution. Comment auraient-ils 25 fait avec des lois justes ce que les Montagnards firent avec des mesures violentes? Comment auraient-ils vaincu les ennemis étrangers sans fanatisme, comprimé les partis sans épouvante, nourri la multitude sans *maximum*, alimenté les armées sans réquisitions? Si 30 le 31 mai avait eu lieu en sens inverse, on aurait probablement vu dès lors ce qui se montra plus tard, le ralentissement de l'action révolutionnaire, les attaques redoublées de l'Europe, la reprise d'armes de la part de tous les partis, les journées de prairial, sans pouvoir 35

28. *comprimé*, im Zaume gehalten.

repousser la multitude, les journées de vendémiaire, sans pouvoir repousser les royalistes, l'invasion des coalisés, et, d'après la politique d'usage à cette époque, le morcellement de la France. La république n'était
 5 pas assez puissante pour suffire à tant d'attaques, comme elle y parvint après la réaction de thermidor.

Quoi qu'il en soit, les Girondins, qui auraient dû ou demeurer ou combattre ensemble, ne le firent point, et, après le 2 juin, tous les hommes modérés du parti
 10 restèrent sous le décret d'arrestation; tous les autres s'évadèrent. Vergniaud, Gensonné, Ducos, Fonfrède, etc., furent au nombre des premiers; Pétion, Barbaroux, Guadet, Louvet, Buzot, Lanjuinais au nombre des seconds. Ils se rendirent à Évreux, dans le départe-
 15 ment de l'Eure, où Buzot avait beaucoup de crédit, et de là à Caen, dans le Calvados. Ils firent de cette ville le centre de l'insurrection. La Bretagne ne tarda pas à y prendre part. Les insurgés, sous le nom
 20 d'*assemblée des départements réunis à Caen*, formèrent une armée, nommèrent le général Wimpfen pour la commander, arrêtaient les Montagnards Romme et Prieur de la Marne, commissaires de la Convention, et disposèrent tout pour marcher sur Paris. Ce fut de là que partit
 25 une jeune, belle et courageuse fille, Charlotte Corday, pour punir Marat, le principal auteur du 31 mai et du 2 juin: elle crut sauver la république en se dévouant pour elle. Mais la tyrannie ne tenait pas à un homme; elle tenait à un parti et à la situation violente de la république. Charlotte Corday, après avoir exécuté son
 30 généreux mais inutile dessein, mourut avec une sérénité inaltérable, un courage modeste et la satisfaction d'avoir bien fait. Mais Marat assassiné devint pour la multitude un plus grand objet d'enthousiasme encore que de son vivant. On l'invoqua sur les places publi-
 35 ques, son buste fut placé dans toutes les sociétés populaires, et la Convention fut contrainte de lui accorder les honneurs du Panthéon.

En même temps Lyon se souleva, Marseille et Bordeaux prirent les armes, et plus de soixante dé-

16. *Calvados*, spr. kalvadòss.

partements adhèrent à l'insurrection. Bientôt cette attaque amena le soulèvement général de tous les partis, et les royalistes s'emparèrent sur plusieurs points du mouvement que les Girondins avaient commencé. Les royalistes cherchèrent surtout à diriger l'insurrection 5 de Lyon, pour en faire le centre des opérations du Midi. Cette ville était fort attachée à l'ancien ordre de choses. Ses manufactures de soie et de broderies en or et en argent, son commerce de luxe la rendaient dépendante des hautes classes. Elle devait donc se 10 déclarer de bonne heure contre un changement social qui dérangeait les anciens rapports et ruinait ses manufactures en abaissant la noblesse et le clergé. Aussi Lyon, en 1790, sous la Constituante même, lorsque les 15 princes émigrés étaient dans le voisinage, à la cour de Turin, avait fait des tentatives de soulèvement. Ces tentatives, dirigées par les prêtres et les nobles, avaient été réprimées; mais l'esprit était resté le même. Là, comme ailleurs, on avait voulu, après le 10 août, faire la révolution de la multitude, et établir son gouverne- 20 ment. Châlier, fanatique imitateur de Marat, était à la tête des Jacobins, des Sans-Culottes et de la municipalité de Lyon. Son audace s'était accrue après les massacres de septembre et le 21 janvier. Cependant rien n'avait été décidé encore entre la classe inférieure 25 républicaine et la classe moyenne royaliste, dont l'une avait le siège de son pouvoir à la municipalité, l'autre dans les sections. Mais les débats étant devenus plus grands vers la fin de mai, on se battit, et les sections l'emportèrent. La municipalité fut assiégée et emportée 30 d'assaut. Châlier, après s'être évadé, fut pris et au bout de quelque temps exécuté. Les sectionnaires, n'osant pas encore secouer le joug de la Convention, s'excusèrent auprès d'elle de la nécessité où les Jacobins et les municipaux les avaient mis de les combattre. 35 La Convention, qui ne pouvait se sauver qu'à force d'audace, et qui en cédant était perdue, ne voulut rien entendre. Sur ces entrefaites les événements de juin

7. *ordre de choses*, Regierungssystem. — 27. *la municipalité*, das Rathaus, sonst la mairie.

survinrent, l'insurrection du Calvados fut connue, et les Lyonnais, encouragés, ne craignirent plus de lever l'étendard de la révolte. Ils mirent leur ville en état de défense: ils élevèrent des fortifications, ils formèrent
5 une armée de vingt mille hommes, ils reçurent les émigrés au milieu d'eux, donnèrent le commandement de leurs forces à deux royalistes et concertèrent leurs opérations avec le roi de Sardaigne.

La révolte de Lyon était d'autant plus à craindre
10 pour la Convention que cette ville, par sa position centrale, s'appuyait sur le Midi, qui prenait les armes, tandis que tout l'Ouest s'ébranlait aussi. A Marseille, la nouvelle du 31 mai avait soulevé les partisans des Girondins: Rebecqui s'y était rendu en toute hâte.
15 Les sections avaient été réunies, on avait mis hors la loi les membres du tribunal révolutionnaire, et levé une armée de dix mille hommes pour marcher contre Paris. Ces mesures étaient l'œuvre des royalistes, qui, là comme ailleurs, n'attendant qu'une occasion pour relever leur
20 parti, s'étaient présentés d'abord avec les apparences républicaines et avaient fini par agir en leur propre nom. Ils s'étaient emparés des sections, et le mouvement ne s'opérait plus en faveur des Girondins, mais pour les contre-révolutionnaires. Dès qu'on est en ré-
25 volte, le parti dont l'opinion est la plus extrême et le but le plus précis l'emporte sur ses associés. En voyant la nouvelle tournure de l'insurrection, Rebecqui s'était jeté de désespoir dans le port de Marseille. Les insurgés prirent la route de Lyon; leur exemple fut ra-
30 pidement imité par Toulon, Nîmes, Montauban et les principales villes du midi. Dans le Calvados, l'insurrection avait eu le même caractère de royalisme depuis que le marquis de Puisaye, à la tête de quelques troupes, s'était introduit dans les rangs girondins. Les villes
35 de Bordeaux, de Nantes, de Brest, de Lorient étaient favorables aux proscrits du 2 juin, et quelques-unes se déclarèrent pour eux; mais elles ne leur furent pas d'un grand secours, parce qu'elles furent retenues par le parti jacobin ou par la nécessité de combattre les
40 royalistes de l'Ouest.

CHAPITRE XII.

Ceux-ci, pendant cette levée presque générale des départements, étendaient leurs entreprises. Après leurs premières victoires, les Vendéens s'étaient emparés de Bressuire, d'Argenton, de Thouars. Entièrement maîtres de leur propre pays, ils projetèrent d'en occuper les barrières, et de s'ouvrir le chemin de la France révolutionnaire ainsi que des communications avec l'Angleterre. Le 6 juin, l'armée vendéenne, composée de quarante mille hommes, sous Cathelineau, Lescure, Stofflet, La Rochejaquelein, marcha sur Saumur, qu'elle enleva de vive force. Elle se disposa à attaquer et à prendre Nantes, pour rendre plus assurée la possession et la défense de la Vendée et disposer du cours de la Loire. Cathelineau, à la tête des troupes vendéennes, partit de Saumur, après y avoir laissé garnison, prit Angers, passa la Loire, feignit de se diriger sur Tours et le Mans, et se jeta vivement du côté de Nantes, qu'il attaqua par la rive droite, tandis que Charette devait l'attaquer par la rive gauche.

Tout semblait se réunir contre la Convention pour l'accabler. Ses armées étaient battues au Nord et aux Pyrénées, en même temps qu'elle était menacée par les Lyonnais au centre, les Marseillais dans le Midi, les Girondins dans une partie de l'Ouest et les Vendéens dans l'autre, et que vingt mille Piémontais pénétraient en France. La réaction militaire qui, après la brillante campagne de l'Argonne et de la Belgique, avait eu lieu surtout à cause du désaccord de Dumouriez et des Jacobins, de l'armée et du gouvernement, s'était prononcée d'une manière bien plus désastreuse depuis la défection du général en chef. Il n'y avait plus d'ensemble dans les mouvements, d'élan dans les troupes, de concert entre la Convention préoccupée de ses querelles et les généraux découragés. Les débris de l'armée de Dumouriez s'étaient réunis au camp de Famars, sous le commandement de Dampierre ; mais ils avaient été obligés de se retirer, après une défaite, sous le canon de Bouchain. Dampierre avait été tué. De

Dunkerque à Givet, la frontière était menacée par des forces supérieures. Custine fut promptement appelé de la Moselle à l'Armée du Nord; mais sa présence ne rétablit pas les affaires. Valenciennes, qui ouvrait la France, fut prise; Condé essuya le même sort; l'armée, chassée de position en position, se retira derrière la Scarpe, en avant d'Arras, dernière position de retraite jusqu'à Paris. D'un autre côté, Mayence, vivement pressée par l'ennemi et la famine, perdit l'espoir d'être secourue par l'armée de la Moselle, réduite à l'inaction; et, désespérant de tenir plus longtemps, elle capitula. Enfin le gouvernement anglais, voyant que la disette désolait Paris et les départements, déclara, après les journées du 31 mai et du 2 juin, tous les ports de France en état de blocus, et prononça la confiscation des bâtiments neutres qui entreprendraient d'y porter des vivres. Cette mesure, nouvelle dans les fastes de l'histoire et destinée à affamer tout un peuple, provoqua trois mois après la loi du *maximum*. La situation de la république ne pouvait pas être pire.

CHAPITRE XIII.

La Convention était en quelque sorte prise au dépourvu. Elle était désorganisée, parce qu'elle sortait d'une lutte et que le gouvernement des vainqueurs n'avait pas eu encore le temps de s'établir. Après le 2 juin, avant que le danger devînt aussi pressant pour elle dans les départements et sur les frontières, la Montagne avait envoyé des commissaires de toutes parts, et s'était occupée sur-le-champ de la constitution qui était attendue depuis si longtemps et dont elle espérait beaucoup. Les Girondins avaient voulu la décréter avant le 21 janvier pour sauver Louis XVI, en substituant l'ordre légal à l'état révolutionnaire; ils y étaient revenus avant le 31 mai pour prévenir leur propre proscription. Mais les Montagnards avaient, à deux reprises, détourné l'Assemblée de cette discussion par deux coups d'État, le jugement de Louis XVI et l'élimination de la Gironde. Aujourd'hui, restés les maîtres,

ils s'empressaient de rattacher à eux les républicains en décrétant la constitution. Hérault de Séchelles fut le législateur de la Montagne, comme Condorcet l'avait été de la Gironde. En quelques jours cette constitution nouvelle fut adoptée dans la Convention, et soumise 5 à l'acceptation des assemblées primaires. On conçoit facilement ce qu'elle devait être avec les idées qui régnaient alors sur le gouvernement démocratique. Les constituants passaient pour des aristocrates: la loi qu'ils avaient établie était considérée comme une infraction 10 aux droits du peuple, parce qu'elle imposait des conditions pour l'exercice des droits politiques; parce qu'elle ne consacrait pas l'égalité la plus absolue; parce qu'elle faisait nommer les députés et les magistrats par des électeurs, et ces électeurs par le peuple; parce qu'elle 15 bornait en certains cas la souveraineté nationale, excluant une partie des citoyens actifs des grandes fonctions publiques et les prolétaires des fonctions de citoyens actifs; enfin parce que, au lieu de fixer la population pour base unique des droits, elle la combinait 20 dans toutes ses opérations avec la fortune. La loi constitutionnelle de 1793 établissait le pur régime de la multitude: non seulement elle reconnaissait le peuple comme la source de tous les pouvoirs, mais encore elle lui en déléguait l'exercice. Une souveraineté sans 25 bornes, une mobilité extrême dans les magistratures, des élections immédiates auxquelles chacun concourait; des Assemblées primaires qui se réunissaient sans convocation, à une époque fixe, qui nommaient les représentants et contrôlaient leurs actes; une Assemblée natio- 30 nale annuellement renouvelée, et qui n'était, à proprement parler, qu'un comité des Assemblées primaires: telle était cette constitution. Comme elle faisait gouverner la multitude, comme elle désorganisait entièrement le pouvoir, elle était impraticable en tout temps; 35 mais elle l'était surtout dans un moment de guerre générale. Le parti montagnard, au lieu de la plus extrême démocratie, avait besoin de la dictature la plus

17. *citoyens actifs*, Bürger im Besitz der bürgerlichen Ehrenrechte. — 28. *Assemblées primaires*, Urwählerversammlungen. — 31. *à proprement parler*, so zu sagen.

resserrée. La constitution fut suspendue aussitôt que faite, et l'on maintint, en le renforçant, le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

CHAPITRE XIV.

Ce fut, et pendant la discussion de la constitution, 5 et après son renvoi aux Assemblées primaires, que les Montagnards apprirent tous les dangers dont ils étaient menacés. Ayant à comprimer dans l'intérieur trois ou quatre partis, à terminer des guerres civiles de plusieurs genres, à réparer les désastres des armées et à repousser 10 l'Europe entière, ces hommes audacieux ne s'épouvantèrent pas de leur position. Les représentants des quarante-quatre mille municipalités vinrent accepter la constitution. Admis à la barre de l'Assemblée, après avoir fait connaître le consentement du peuple, ils de- 15 mandèrent *l'arrestation de tous les gens suspects et la levée en masse du peuple.* — «Eh bien! s'écria Danton, répondons à leur vœu! Les députés des Assemblées primaires viennent d'exercer parmi nous l'initiative de la terreur. Je demande que la Convention, qui doit être 20 maintenant pénétrée de toute sa dignité, car elle vient d'être revêtue de toute la force nationale; je demande que, par un décret, elle investisse les commissaires des Assemblées primaires du droit de dresser l'état des armes, des subsistances, des munitions, de faire un 25 appel au peuple, d'exciter l'énergie des citoyens et de mettre en réquisition quatre cent mille hommes. C'est à coups de canon qu'il faut signifier la constitution à nos ennemis! C'est l'instant de faire ce grand et dernier serment, que nous nous vouons tous à la mort, ou que 30 nous anéantirons les tyrans!» Le serment fut aussitôt prêté par tout ce qu'il y avait de députés et de citoyens dans la salle. Peu de jours après, Barrère, au nom du Comité de salut public, qui fut révolutionnairement composé, qui devint le centre des opérations et le gou- 35 vernement de l'assemblée, proposa des mesures plus générales encore: «La liberté, dit-il, est devenue créancière de tous les citoyens; les uns lui doivent leur in-

dustrie, les autres leur fortune; ceux-ci leurs conseils, ceux-là leurs bras; tous lui doivent leur sang. Ainsi donc tous les Français, tous les sexes, tous les âges, sont appelés par la patrie à défendre la liberté. Toutes les facultés physiques ou morales, tous les moyens politiques ou industriels, lui sont acquis; tous les métaux, tous les éléments, sont ses tributaires. Que chacun occupe son poste dans le mouvement national et militaire qui se prépare. Les jeunes gens combattront; les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages et l'artillerie, prépareront les subsistances; les femmes travailleront aux habits des soldats, feront des tentes et porteront leurs soins hospitaliers dans les asiles des blessés; les enfants mettront le vieux linge en charpie; et les vieillards, reprenant la mission qu'ils avaient chez les anciens, se feront porter sur les places publiques; ils enflammeront le courage des jeunes guerriers, ils propageront la haine des rois et l'unité de la république. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers; le sol des caves servira à préparer le salpêtre; tous les chevaux de selle seront requis pour la cavalerie, tous les chevaux de voiture pour l'artillerie; les fusils de chasse, de luxe, les armes blanches et les piques suffiront pour le service de l'intérieur. La république n'est qu'une grande ville assiégée, il faut que la France ne soit plus qu'un vaste champ.» Les mesures proposées par Barrère furent décrétées sur-le-champ. Tous les Français de dix-huit à vingt-cinq ans prirent les armes; on refit les armées avec des réquisitions d'hommes, on les nourrit avec des réquisitions de vivres. La république eut bien quatorze armées et douze cent et mille soldats. La France, qui devint un camp et un atelier pour les républicains, se changea en prison pour les dissidents. En marchant contre les ennemis avoués, on voulut s'assurer des ennemis secrets, et l'effrayante loi *des suspects* fut portée. On arrêta les étrangers, à cause de leurs menées, et l'on emprisonna aussi les partisans de la monarchie constitutionnelle, de

24. *les armes blanches*, die Hieb- oder Stofswaffen.

la république modérée, *pour être gardés jusqu'à la paix*. Dans le moment, ce n'était encore qu'une mesure de précaution. La bourgeoisie, le commerce, la classe moyenne, fournirent des prisonniers après le 31 mai, 5 comme la noblesse et le clergé les avaient fournis après le 10 août. On créa une armée révolutionnaire de six mille soldats et de mille canonniers pour l'intérieur. Chaque citoyen indigent eut quarante sous par jour, afin d'assister aux assemblées de section. On délivra 10 des certificats de civisme, pour être assuré des opinions de tous ceux qui coopéraient au mouvement révolutionnaire. On plaça les fonctionnaires sous la surveillance des clubs, on forma un comité révolutionnaire par section, et l'on fit face de toutes parts aux ennemis 15 extérieurs et aux insurgés du dedans.

CHAPITRE XV.

Ceux du Calvados furent facilement soumis; à la première rencontre à Vernon, les troupes insurgées prirent la fuite. Wimpfen tenta inutilement de les rallier. La classe modérée, qui avait embrassé la défense des Girondins, montra peu d'ardeur et agit mollement. Lorsque la constitution fut acceptée par les autres départements, elle saisit cette occasion pour reconnaître qu'elle s'était trompée en croyant s'insurger contre une minorité factieuse. La rétractation eut lieu 25 à Caen, qui avait été le chef-lieu du soulèvement. Les commissaires montagnards ne souillèrent pas par des exécutions cette première victoire. D'un autre côté, le général Carteaux marcha, à la tête de quelques troupes, contre l'armée sectionnaire du Midi: il la battit à deux 30 reprises, la poursuivit jusqu'à Marseille, y entra à sa suite, et la Provence eût été soumise comme le Calvados si les royalistes, réfugiés à Toulon après leur défaite, n'avaient pas appelé les Anglais à leur secours et mis entre leurs mains cette clef de la France. L'amiral

9. *assemblées de section*, Bezirksversammlungen. —
10. *certificats de civisme*, Zeugnisse treuer Ergebenheit gegen die Umsturzerrschaft.

Hood entra dans la ville au nom de Louis XVII, qu'il proclama roi, désarma la flotte, fit venir par mer huit mille Espagnols, occupa les forts environnants, et força Carteaux, qui s'avavançait contre Toulon, à se replier sur Marseille.

5

Malgré ce contre-temps les conventionnels étaient parvenus à isoler l'insurrection. Les commissaires montagnards avaient fait leur entrée dans les capitales révoltées, Robert Lindet à Caen, Tallien à Bordeaux, Barras et Fréron à Marseille. Il ne restait plus que deux villes à prendre: Toulon et Lyon. On cessait de craindre le concert et l'attaque du Midi, de l'Ouest et du Centre, et au dedans on n'avait plus que des ennemis sur la défensive. Lyon était assiégé par Kellermann, général de l'armée des Alpes; trois corps d'armée pressaient cette ville de tous les côtés. Les vieux soldats des Alpes, les bataillons révolutionnaires et les troupes de nouvelle levée venaient chaque jour pour renforcer les assiégeants. Les Lyonnais se défendirent avec tout le courage du désespoir. Ils comptaient d'abord sur l'assistance des insurgés du Midi; mais ceux-ci ayant été repoussés par Carteaux, les Lyonnais tournèrent leurs dernières espérances du côté de l'armée piémontaise, qui tenta une diversion en leur faveur, mais qui fut battue par Kellermann. Pressés plus vivement, ils virent emporter leurs premières positions. La famine se fit sentir, et le courage les abandonna. Les chefs royalistes, convaincus de l'inutilité d'une plus longue résistance, quittèrent la ville, et l'armée républicaine entra dans ses murs; elle y attendit les ordres de la Convention. Quelques mois après, Toulon même, défendu par des troupes aguerries et par des fortifications redoutables, tomba au pouvoir des républicains. Les bataillons de l'armée d'Italie, renforcés de ceux que la défaite des Lyonnais rendait disponibles, pressèrent vivement cette place. Après des attaques réitérées et des prodiges de valeur et d'habileté, ils s'en rendirent maîtres, et la prise de Toulon acheva ce que celle de Lyon avait commencé.)

10

15

20

25

30

35

CHAPITRE XVI.

La Convention était partout victorieuse. Les Vendéens avaient échoué dans leur entreprise sur Nantes après y avoir perdu beaucoup de monde et leur généralissime Cathelineau. Cette attaque fut le terme
5 du mouvement agressif et ascendant de l'insurrection vendéenne. Les royalistes repassèrent la Loire, abandonnèrent Saumur et reprirent leurs anciens cantonnements. Ils étaient néanmoins très redoutables encore, et les républicains qui les poursuivirent furent battus
10 de nouveau sur le sol vendéen. Le général Biron, qui avait succédé au général Berruyer, continua la guerre par petits corps avec beaucoup de désavantage. Sa modération et son mauvais système d'attaque le firent remplacer par Canclaux et Rossignol, qui ne furent pas
15 plus heureux. Il y eut deux chefs, deux armées et deux centres d'opérations, l'un à Nantes et l'autre à Saumur, placés sous des influences contraires. Le général Canclaux ne put pas s'entendre avec le général Rossignol, ni le commissaire de la Montagne modérée
20 Philippeaux avec le commissaire du Comité de salut public Bourbotte; et cette tentative d'invasion manqua comme les précédentes par défaut de concert dans les mesures et d'ensemble dans les mouvements. Le Comité de salut public y remédia bientôt en nommant un seul
25 généralissime, et en introduisant la grande guerre dans la Vendée. Cette nouvelle méthode, secondée par la garnison de Mayence, forte de dix-sept mille hommes aguerris qui, ne pouvant plus servir contre les coalisés d'après leur capitulation, furent employés dans l'intérieur,
30 fit changer la situation de face. Les royalistes essuyèrent quatre défaites consécutives, deux à Châtillon, deux à Cholet. Lescure, Bonchamps, d'Elbée, furent blessés à mort; et les insurgés, complètement battus dans la haute Vendée, craignant, s'ils se réfugiaient dans la basse,
35 d'y être exterminés, se décidèrent à quitter leur pays au nombre de quatre-vingt mille. Cette émigration à travers la Bretagne, qu'ils espéraient insurger, leur devint fatale. Repoussés devant Grandville, mis en

pleine déroute au Mans, ils furent détruits à Savenay, et il rentra à peine dans la Vendée quelques mille hommes des débris de cette grande émigration. Ces désastres irréparables pour la cause royaliste, la prise de l'île de Noirmoutiers sur Charette, la dispersion des troupes de ce chef, la mort de la Rochejaquelein, rendirent les républicains maîtres du pays. Le Comité de salut public, croyant que ses ennemis étaient abattus, mais qu'ils n'étaient pas soumis, adopta un système effroyable d'extermination pour les empêcher de se relever. Le général Thurreau entourra la Vendée réduite de seize camps retranchés; douze colonnes mobiles, sous le nom de *colonnes infernales* parcoururent le pays dans tous les sens, le fer et la flamme à la main, fouillèrent les forêts, dissipèrent les rassemblements et, par d'affreux ravages, portèrent la terreur dans cette malheureuse contrée.

Les armées étrangères avaient été repoussées aussi des frontières qu'elles avaient envahies. Après avoir pris Valenciennes et Condé, bloqué Maubeuge et Quesnoy, l'ennemi s'était dirigé sur Cassel, Hondchoote et Furnes, sous le commandement du duc d'York. Le Comité de salut public, mécontent de Custine, qui lui était d'ailleurs suspect comme Girondin, le remplaça par le général Houchard. L'ennemi, vainqueur jusqu'à là, fut battu à Hondchoote, et forcé à la retraite. La réaction militaire commença par les mesures hardies du Comité de salut public. Houchard lui-même fut destitué. Jourdan prit le commandement de l'armée du Nord, gagna l'importante victoire de Wattignies sur le prince de Cobourg, fit lever le siège de Maubeuge, et reprit l'offensive sur cette frontière. Il en fut de même sur toutes les autres. L'immortelle campagne de 1793 et 94 s'ouvrit. Ce que Jourdan fit à l'armée du Nord, Hoche et Pichegru le firent à l'armée de la Moselle, et Kellermann à celle des Alpes. L'ennemi fut partout repoussé et partout contenu. Il arriva alors, après le 31 mai, ce qui était arrivé après le

12. *colonnes mobiles*, fliegende Korps. — 13. *colonnes infernales*, Höllenscharen. — 21. *Quesnoy*, spr. kè-noi.

10 août: l'accord qui n'existait pas entre les généraux et les chefs de l'assemblée se rétablit; l'impulsion révolutionnaire qui avait été ralentie s'accrut, et les victoires recommencèrent pendant cette longue période.

5 Les armées ont eu leurs crises comme les partis, et ces crises ont amené des revers ou des succès, toujours d'après la même loi.

CHAPITRE XVII.

Pendant la durée de cette guerre, le Comité de salut public se livra aux plus épouvantables exécutions.

10 Les armées se bornent à tuer sur le champ de bataille: il n'en est pas de même des partis révolutionnaires, qui, dans les situations violentes, craignant de voir renaître le combat après la victoire, se précautionnent contre de nouvelles tentatives par des rigueurs inexo-

15 rables. Comme ils érigent leur conservation en droit, ceux qui les attaquent sont pour eux des ennemis tant qu'ils combattent, des conspirateurs dès qu'ils sont vaincus, et ils les tuent ainsi au moyen de la guerre et au moyen de la loi. Tous ces motifs dirigèrent à la

20 fois la politique du Comité de salut public, politique de vengeance, de terreur et de conservation pour lui-même. Voici les maximes d'après lesquelles il se conduisit à l'égard des villes insurgées: «Le nom de Lyon, dit Barrère, ne doit plus exister. Vous l'appellerez

25 *Ville-affranchie*, et sur les ruines de cette infâme cité il sera élevé un monument qui attestera le crime et la punition des ennemis de la liberté. Ce seul mot dira tout: *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.*» Pour réaliser cet effrayant et odieux anathème,

30 le comité envoya dans cette malheureuse ville Collot-d'Herbois, Fouché et Couthon, qui mitraillèrent ses habitants et démolirent ses édifices. Les insurgés de Toulon éprouvèrent de la part des représentants Barras et Fréron un sort à peu près semblable. A Caen, à

35 Marseille, à Bordeaux, les exécutions furent moins générales et moins violentes, parce qu'on les proportionna à la gravité de l'insurrection, qui ne fut pas concertée avec l'étranger.

Au centre, le gouvernement dictatorial frappa, dans ce qu'ils avaient de plus élevé, tous les partis avec lesquels il était en guerre. Il y eut autant de système que d'inhumanité dans ses attentats. La condamnation de la reine Marie-Antoinette fut dirigée contre l'Eu- 5
 rope; celle des *vingt-deux* le fut contre les Girondins; celle du sage Bailly, contre les anciens constitutionnels; enfin celle du duc d'Orléans contre certains membres de la Montagne qui passaient pour avoir tramé son élévation. La veuve infortunée de Louis XVI fut en- 10
 voyée la première à la mort par le sanglant tribunal révolutionnaire. Les proscrits du 2 juin la suivirent de près; elle périt le 16 octobre, et les députés girondins périrent le 31. Ils étaient au nombre de vingt et un. Soixante-treize de leurs collègues, qui avaient 15
 protesté contre leur arrestation, furent emprisonnés comme eux; mais on n'osa point leur faire partager le même supplice. Pendant les débats, ces illustres accusés montrèrent le courage le plus soutenu et le plus serein. Vergniaud fit entendre un instant, mais bien 20
 en vain, son éloquente voix; en entendant la sentence, Valazé se frappa d'un coup de poignard, et Lasource dit aux juges: *je meurs dans un moment où le peuple a perdu sa raison; vous, vous mourrez le jour où il la recouvrera.* Les condamnés marchèrent au supplice avec 25
 tout le stoïcisme de ce temps. Ils chantaient la *Marseillaise* en l'appliquant à leur situation.

Allons, enfants de la patrie,
 Le jour de gloire est arrivé:
 Contre nous de la tyrannie
 Le couteau, sanglant est levé, etc.

30

Les autres chefs de ce parti eurent presque tous un funeste sort. Salles, Guadet, Barbaroux, furent découverts dans les grottes de Saint-Émilion, près de Bordeaux, et ils périrent sur l'échafaud populaire. Pétion 35
 et Buzot, après avoir erré quelque temps, se frappèrent eux-mêmes; on les trouva morts dans un champ et à moitié dévorés par les loups. Rabaud-Saint-Étienne

31. *Le couteau*, das Messer, das Fallbeil der Guillotine, statt l'étendard.

fut livré par un ancien ami; madame Roland fut aussi condamnée, et montra le courage d'une femme romaine. Son mari, en apprenant sa mort, quitta son asile de proscrit, et vint se tuer sur un grand chemin. Con-
 5 dorcet, mis hors la loi quelque temps après le 2 juin, fut découvert lorsqu'il se dérobait aux bourreaux, et il échappa au supplice par le poison. Louvet, Kervelegan, Lanjuinais, Henri la Rivière, Lesage, la Révellière-Lépaux, furent les seuls qui attendirent, dans des asiles
 10 sûrs, la fin de ce régime de terreur et de sang.

CHAPITRE XVIII.

Le gouvernement révolutionnaire s'était formé; il fut proclamé par la Convention le 10 octobre. Avant le 31 mai, le pouvoir n'était nulle part, ni dans le ministère, ni dans la commune, ni dans la Convention.
 15 Il était naturel que le pouvoir se concentrât, dans une situation aussi extrême et au moment où l'on ressentait le besoin de l'unité et de la promptitude d'action. L'assemblée étant l'autorité la plus centrale et la plus étendue, la dictature devait se placer dans son sein,
 20 et y être exercée par la faction dominante, et dans cette faction par quelques hommes. Le Comité de salut public de la Convention, créé le 6 avril, afin de pourvoir, ainsi que l'indiquait son nom, à la défense de la révolution par des mesures extraordinaires et urgentes,
 25 était un cadre de gouvernement tout fait. Intervenu pendant les divisions de la Montagne et de la Gironde, il avait été composé de conventionnels neutres jusqu'au 31 mai: il le devint de Montagnards extrêmes à son premier renouvellement. Barrère y resta; mais Robes-
 30 pierre en fut élu membre, et son parti y domina par Saint-Just, Couthon, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes. Il annula quelques Dantonistes qui s'y trouvaient encore, tels que Hérault de Séchelles, Robert Lindet, gagna Barrère, se chargea de la domination en se chargeant

25. *un cadre de gouvernement tout fait*, ein für die Regierung gegebener Rahmen. — *Intervenu*, eingesetzt.

de la partie de l'esprit public et de la police. Ses associés se distribuèrent les rôles. Saint-Just eut celui de la surveillance et de la dénonciation des partis: Couthon, celui des propositions violentes qui avaient besoin d'être adoucies dans la forme; Billaud-Varenes 5 et Collot-d'Herbois dirigèrent les missions dans les départements; Carnot s'occupa de la guerre; Cambon, des finances; Prieur de la Côte-d'Or, Prieur de la Marne et quelques autres, des travaux intérieurs et administratifs; et Barrère fut l'orateur journalier et le 10 panégyriste toujours prêt du comité dictatorial. Audessous fut placé, comme auxiliaire dans les détails de l'administration révolutionnaire et pour les mesures d'un ordre inférieur, le Comité de sûreté générale, composé dans le même esprit que le grand comité, et ayant, 15 ainsi que lui, douze membres rééligibles tous les trois mois et toujours perpétués dans leurs fonctions.

C'est entre les mains de ces hommes que fut placée toute la force révolutionnaire. En faisant décréter le pouvoir décemviral jusqu'à la paix, Saint-Just n'avait 20 caché ni les motifs ni le but de cette dictature. «Vous n'avez plus rien à ménager, avait-il dit, contre les ennemis du nouvel ordre de choses, et la liberté doit vaincre à tel prix² que ce soit. Dans les circonstances où se trouve la république, la constitution ne peut 25 être établie; elle deviendrait la garantie des attentats contre la liberté, parce qu'elle manquerait de la violence nécessaire pour les réprimer. Le gouvernement présent est aussi trop embarrassé. Vous êtes trop loin de tous les attentats; il faut que le glaive des lois se promène 30 partout avec rapidité, et que votre bras soit présent partout!» Ainsi fut créée cette puissance terrible qui dévora d'abord les ennemis de la Montagne, qui dévora ensuite la Montagne et la Commune, et qui ne finit qu'en se dévorant elle-même. Le Comité disposait de 35 tout sous le nom de la Convention, qui lui servait d'instrument. C'était lui qui nommait et destituait les

1. *la partie de l'esprit public*, die Abteilung für die öffentliche Meinung. — 30. *il faut que le glaive des lois se promène partout*, das Schwert des Gesetzes muß überallhin schreiten.

généraux, les ministres, les commissaires représentants, les juges et les jurés; c'était lui qui frappait les factions; c'était lui qui avait l'initiative de toutes les mesures. Par ses commissaires, les armées et les généraux étaient
 5 sous sa dépendance, et il dirigeait d'une manière souveraine les départements; par la loi des suspects, il disposait de toutes les personnes; par le tribunal révolutionnaire, de toutes les existences; par *les réquisitions*, et le *maximum*, de toutes les fortunes; par la Convention
 10 effrayée, des décrets d'accusation contre ses propres membres. Enfin, sa dictature avait pour appui la multitude, qui délibérait dans les clubs, gouvernait dans les comités révolutionnaires, dont on payait la coopération par un salaire journalier, et qu'on nourris-
 15 sait avec le *maximum*. Elle tenait à cet affreux régime, qui exaltait ses passions, qui lui exagérait son importance, qui lui accordait la première place et qui paraissait tout faire pour elle.

Les novateurs, séparés par la guerre et par leurs
 20 lois de tous les États et de toutes les formes de gouvernement, voulurent s'en séparer encore davantage. Ils établirent, pour une révolution inouïe, une ère toute nouvelle; ils changèrent les divisions de l'année, les noms des mois et des jours; ils remplacèrent le calen-
 25 drier chrétien par le calendrier républicain, la semaine par la décade, et fixèrent le jour du repos non plus au dimanche, mais au dixième jour. L'ère nouvelle data du 22 septembre 1792, époque de la fondation de la république. Il y eut douze mois égaux de trente jours, qui
 30 commencèrent au 22 septembre, dans l'ordre suivant; *vendémiaire, brumaire, frimaire*, pour l'automne; *nivôse, pluviôse, ventôse*, pour l'hiver; *germinal, floréal, prairial*, pour le printemps; *messidor, thermidor, fructidor*, pour l'été. Chaque mois eut trois décades; chaque décade dix
 35 jours, et chaque jour reçut son nom de sa place dans la décade; ils s'appelèrent *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi*. Cinq

1. *les commissaires représentants*, die Regierungskommissäre der Volksvertretung, die Bevollmächtigten des Konvents. — 8. *les réquisitions*, die Zwangserhebungen.

jours, complémentaires furent rejetés à la fin de l'année pour la représenter dans son entier; ils reçurent le nom de *sans-culottides*, et furent consacrés; le premier à la fête du *Génie*, le second à celle du *Travail*, le troisième à celle des *Actions*, le quatrième à celle des *Récompenses*, le cinquième à celle de l'*Opinion*. La constitution de 1793 conduisait au calendrier républicain, et le calendrier républicain à l'abolition du culte chrétien. Nous verrons bientôt la commune et le Comité de salut public proposer chacun leur religion; la Commune le culte de la *Raison*, le Comité de salut public le culte de l'*Être suprême*. Mais il faut auparavant rendre compte d'une nouvelle lutte entre les auteurs eux-mêmes de la catastrophe du 31 mai.

CHAPITRE XIX.

La Commune et la Montagne avaient opéré cette révolution contre la Gironde, et le Comité seul en avait profité. Pendant les cinq mois qui s'étaient écoulés, de juin à novembre, le Comité, ayant pris toutes les mesures de défense, était naturellement devenu la première puissance de la république. Le combat se trouvant en quelque sorte fini, la Commune aspira à dominer le Comité, et la Montagne à ne pas être dominée par lui. La faction municipale était le dernier terme de la révolution. Opposée de but au Comité de salut public, elle voulait, au lieu de la dictature conventionnelle, la plus extrême démocratie locale, et au lieu de culte la consécration de la plus grossière incrédulité. L'anarchie politique et l'athéisme religieux, tels étaient les symboles de ce parti et les moyens par lesquels il comptait établir sa propre domination. La révolution était l'effet des divers systèmes qui avaient agité le siècle dont elle était originaire. Ainsi, pen-

1. *Cinq jours complémentaires furent rejetés*, fünf Ergänzungs- oder Schalttage wurden wieder hineingeworfen, eingeschoben. — 23. *La faction municipale était le dernier terme de la révolution*, die Gemeinderatspartei war die tiefste Stufe der Revolution. — 24. *de but*, in ihrem Endziele.

dant la durée de la crise en France, le catholicisme ultramontain fut représenté par le clergé réfractaire; le jansénisme, par le clergé constitutionnel; le déisme philosophique, par *le culte de l'Être suprême*, qu'institua
 5 le Comité de salut public; le matérialisme de la société d'Holbach, par *le culte de la Raison et de la Nature*, que fit décréter la Commune. Il en fut de même pour les opinions politiques, depuis la royauté de l'ancien régime jusqu'à la démocratie sans borne de la faction
 10 municipale. Cette dernière avait perdu, dans Marat, son principal appui et son véritable chef, tandis que le Comité de salut public avait conservé le sien, Robespierre. Elle avait à sa tête des hommes qui jouissaient d'une extrême popularité dans la basse
 15 classe: Chaumette et son substitut Hébert étaient ses chefs politiques; Ronsin, commandant de l'armée révolutionnaire, son général; l'athée Anacharsis Clootz, son apôtre. Elle s'appuyait, dans les sections, sur les comités révolutionnaires, dans lesquels se trouvaient
 20 beaucoup d'étrangers obscurs qu'on supposait être des agents de l'Angleterre envoyés pour perdre la république en poussant à l'anarchie et aux excès. Le club des Cordeliers n'était composé que de ses partisans. Les *vieux Cordeliers* de Danton qui avaient contribué si
 25 puissamment au 10 août et qui avaient formé la Commune de cette époque, étaient entrés dans le gouvernement, dans la Convention, et ils avaient été remplacés dans le club par des membres qu'ils appelaient avec mépris *des patriotes de la troisième réquisition*.

30 La faction d'Hébert, qui popularisait dans le *Père Duchêne* l'obscénité du langage, les sentiments bas et cruels, et qui mêlait la dérision pour les victimes aux exécutions, de parti, fit en peu de temps des progrès redoutables. Elle força l'évêque de Paris et ses vicaires
 35 à abjurer le christianisme à la barre de la Convention, et la Convention à décréter que *le culte catholique serait remplacé par le culte de la Raison*. Les églises furent fermées ou transformées en temples de la Raison, et

17. *Anachariss*, spr. a-nakarcîss. — 33. *exécutions de parti*, politische Hinrichtungen.

l'on établit dans toutes les villes des fêtes qui furent de scandaleuses scènes d'athéisme. Le Comité de salut public fut alarmé de la puissance de cette faction ultra-révolutionnaire, et il s'apprêta à l'arrêter et à la détruire. Robespierre l'attaqua bientôt (le 15 frimaire an II, 5 décembre 1793) à la tribune de l'assemblée. «Citoyens représentants du peuple, les rois coalisés contre la république nous font la guerre avec des armées, avec des intrigues; et nous opposerons à leurs armées des armées plus braves, et à leurs intrigues la vigilance 10 et la terreur de la justice nationale. Toujours attentifs à renouer les fils de leurs trames secrètes à mesure qu'ils sont rompus par la main du patriotisme, toujours habiles à tourner les armes de la liberté contre la liberté même, les émissaires des ennemis de la France 15 travaillent aujourd'hui à renverser la république par le républicanisme, et à rallumer la guerre civile par la philosophie.» Il associa les ultra-révolutionnaires de la Commune aux ennemis extérieurs de la république. «Vous avez, dit-il à la Convention, à empêcher les ex- 20 travagances et les folies qui coïncident avec les plans de la conspiration étrangère. Je demande que vous défendiez aux autorités particulières (à la Commune) de servir nos ennemis par des mesures irréfléchies, et qu'aucune force armée ne puisse s'immiscer dans ce 25 qui appartient aux opinions religieuses.» Et la Convention, qui avait applaudi aux abjurations sur la demande de la Commune, décréta, sur la demande de Robespierre, que *toutes violences et mesures contraires à la liberté des cultes étaient défendues.* 30

CHAPITRE XX.

Le Comité de salut public était trop fort pour ne pas triompher de la Commune; mais il avait à résister en même temps au parti modéré de la Montagne, qui demandait la cessation du gouvernement révolutionnaire

23. *autorités particulières*, städtische Behörden, im Gegensatz zu den Staatsbehörden.

et de la dictature des comités. Le gouvernement révolutionnaire n'avait été créé que pour comprimer, la dictature n'avait été établie que pour vaincre; et comme la compression et la victoire ne paraissaient plus nécessaires à Danton et à son parti, ils cherchèrent à ramener l'ordre légal et l'indépendance de la Convention; ils voulurent abattre la faction de la Commune, arrêter l'action du tribunal révolutionnaire, vider les prisons remplies de *suspects*, réduire les pouvoirs des comités ou les dissoudre. Ce projet de clémence, d'humanité et de gouvernement légal fut conçu par Danton, Philippeaux, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Lacroix, le général Westermann et tous les amis de Danton. Ils voulaient avant tout *que la république s'assurât du champ de bataille*; mais, après avoir vaincu, ils voulaient qu'on pacifiât.

Ce parti, devenu modéré, s'était dessaisi du pouvoir; il avait abandonné le gouvernement, ou s'en était laissé exclure par le parti de Robespierre. D'ailleurs, depuis le 31 mai, la conduite de Danton paraissait équivoque aux patriotes exaltés. Il avait agi mollement dans cette journée, et plus tard il avait désapprouvé la condamnation des vingt-deux. On commençait à lui reprocher les désordres de sa vie, ses passions vénales, ses allées d'un parti à l'autre, son intempestive modération. Pour conjurer l'orage, il s'était retiré à Arcis-sur-Aube, son pays, et là il paraissait tout oublier dans le repos. Pendant son absence, la faction d'Hébert avait fait des progrès immenses, et les amis de Danton l'appelèrent en toute hâte. Il revint au commencement de frimaire (décembre). Aussitôt Philippeaux dénonça la manière dont la guerre de la Vendée était conduite; le général Westermann, qui s'était distingué pendant cette guerre et qui venait d'être destitué par le Comité de salut public, soutint Philippeaux, et Camille Desmoulins publia les premières livraisons de son *Vieux Cordelier*. Ce brillant et fougueux jeune homme avait suivi tous les mouvements de la révolution, depuis le 14 juillet jusqu'au 31 mai, approuvant toutes ses ex-

27. *son pays*, seine Heimat.

agérations et toutes ses violences. Son âme était pourtant douce et tendre, quoique ses opinions eussent été emportées et ses plaisanteries souvent cruelles. Il avait applaudi au régime révolutionnaire, parce qu'il le croyait indispensable pour fonder la république; il 5 avait coopéré à la ruine de la Gironde; parce qu'il redoutait les dissensions de la république. La république, voilà à quoi il avait sacrifié jusqu'à ses scrupules et jusqu'aux besoins de son cœur, la justice et l'humanité; il avait tout donné à son parti, croyant 10 le donner à la république; mais aujourd'hui il ne pouvait plus ni applaudir ni se taire. Sa verve, qu'il avait fait servir à la révolution, il la fit servir un peu tard contre ceux qui la perdaient en l'ensanglant. Dans son *Vieux Cordelier*, il parla de la liberté avec une 15 éloquence entraînante, et des hommes avec un esprit mordant. Mais bientôt il souleva contre lui et les fanatiques et les dictateurs en rappelant le gouvernement à la modération, à la miséricorde et à la justice.

Il fit un tableau frappant de la tyrannie présente 20 sous le nom d'une tyrannie passée. Il emprunta ses exemples à Tacite. «A cette époque, dit-il, les propos devinrent des crimes d'État: de là il n'y eut qu'un pas pour changer en crimes les simples regards, la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même. Bientôt 25 ce fut un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution à Crémutius Cordus d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains; crime de contre-révolution à un descendant de Cassius d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul; crime de contre-révolution à Mamercus 30 Scaurus, qui avait fait une tragédie où il y avait des vers à qui on pouvait donner deux sens; crime de contre-révolution à Torquatus Silanus de faire de la dépense; crime de contre-révolution à Pomponius, parce qu'un ami de Séjan était venu chercher un asile dans 35 une de ses maisons de campagne; crime de contre-révolution de se plaindre des malheurs du temps, car c'était faire le procès du gouvernement; crime de contre-révolution à la mère du consul Fusius Géminus d'avoir pleuré la mort funeste de son fils. 40

Il fallait montrer (de la) joie de la mort de son

ami, de son parent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-même. Sous Néron, plusieurs dont il avait fait mourir les proches allaient en rendre grâce aux dieux. Du moins il fallait avoir un air de contentement: on
 5 avait peur que la peur même ne rendît coupable. Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait de la popularité, c'était un rival du prince qui pouvait susciter une guerre civile. Suspect. — Fuyait-on, au contraire, la popularité et se tenait-on au coin de son
 10 feu, cette vie retirée vous avait fait remarquer. Suspect. — Étiez-vous riche, il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. Suspect. — Étiez-vous pauvre, il fallait vous surveiller de plus près; il n'y a personne d'entrepenant comme celui qui
 15 n'a rien. Suspect. — Étiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique et d'un extérieur négligé; ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient bien. Suspect. — Un citoyen se donnait-il du bon temps et des indigestions, c'est parce que le prince allait mal.
 20 Suspect. — Était-il vertueux, austère dans ses mœurs, il faisait la censure de la cour. Suspect. — Était-ce un philosophe, un orateur, un poète, il lui convenait bien d'avoir plus de renommée que ceux qui gouvernaient! Suspect. Enfin, s'était-on acquis une réputation
 25 à la guerre, on n'en était que plus dangereux par son talent; il fallait se défaire du général ou l'éloigner promptement de l'armée. Suspect.

La mort naturelle d'un homme célèbre ou seulement en place était si rare que les historiens la transmettaient
 30 comme un événement à la mémoire des siècles. La mort de tant de citoyens, innocents et recommandables, semblait une moindre calamité que l'insolence et la fortune scandaleuse de leurs meurtriers et de leurs dénonciateurs. Chaque jour le délateur, sacré et in-
 35 violable, faisait son entrée triomphale dans le palais des morts, et recueillait quelque riche succession. Tous ces dénonciateurs se paraient des plus beaux noms, se faisaient appeler Cotta, Scipion, Régulus, Sævius Sévère.
 Pour se signaler par un début illustre, le marquis Sérénus
 40 intenta une accusation de contre-révolution contre son vieux père, déjà exilé; après quoi il se faisait appeler

fièrement Brutus. Tels accusateurs, tels juges: les tribunaux, protecteurs de la vie et des propriétés, étaient devenus des boucheries, où ce qui portait le nom de supplice ou de confiscation n'était que vol et assassinat.»

CHAPITRE XXI.

Camille Desmoulins ne se bornait pas à attaquer 5 le régime révolutionnaire et dictatorial, il en demanda l'abolition; il provoqua l'établissement d'un *comité, de clémence*, comme le seul moyen de finir la révolution et de pacifier les partis. Son journal produisit beaucoup d'effet sur l'opinion; il donna un peu d'espoir et 10 de courage. On se demandait de toutes parts: Avez-vous lu le *Vieux Cordelier*? En même temps Fabre d'Églantine, Lacroix, Bourdon de l'Oise, excitaient la Convention à secouer le joug des Comités; ils cherchaient à réunir la Montagne et la droite pour rétablir 15 la liberté et la puissance de l'assemblée. Comme les Comités étaient tout-puissants, ils essayèrent de les ruiner peu à peu; c'était la marche qu'il fallait suivre. Il importait de changer l'opinion, d'encourager l'assemblée, afin de s'appuyer sur une force morale contre la 20 force révolutionnaire, sur le pouvoir de la Convention contre le pouvoir des Comités. Les Montagnards dantonistes essayèrent de détacher Robespierre des autres décemvirs; Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois et Saint-Just leur paraissaient seuls irrémédiablement attachés 25 au système de la terreur. Barrère y tenait par faiblesse, Couthon par dévouement à Robespierre. Ils espéraient gagner celui-ci à la cause de la modération par son amitié avec Danton, par ses idées d'ordre, ses habitudes d'austérité, sa profession publi- 30 que de vertu et son orgueil. Il avait défendu soixante-treize députés girondins détenus contre les Comités et les Jacobins; il avait osé attaquer Cloutz et Hébert, comme ultra-révolutionnaires, et il avait pu faire décréter par la Convention l'existence de l'Être 35

7. *comité de clémence*, Gnadenausschufs.

suprême. Robespierre était la plus grande renommée populaire d'alors; il était en quelque sorte le modérateur de la république et le dictateur de l'opinion; en le gagnant on comptait venir à bout et des Comités et
5 de la Commune, sans compromettre la cause de la révolution.

Danton le vit à son retour d'Arcis-sur-Aube, et ils parurent s'entendre; attaqué aux Jacobins, il fut défendu par lui. Robespierre lut et corrigea lui-même
10 le *Vieux Cordelier*, en l'approuvant. En même temps, il professa quelques principes de modération; mais alors tous ceux qui exerçaient le gouvernement révolutionnaire ou qui le croyaient indispensable, s'émurent. Billaud-Varennés et Saint-Just soutinrent ouvertement la poli-
15 tique des Comités. En parlant du dernier, Desmoulins avait dit: *Il s'estime tant qu'il porte avec respect sa tête sur ses épaules comme un saint sacrement.* — *Et moi*, répondit Saint-Just, *je lui ferai porter la sienne comme un saint Denis.* Collot-d'Herbois, qui était en
20 mission, arriva sur ces entrefaites; il protégeait la faction des anarchistes, qui avaient été un moment intimidés et auxquels sa présence redonna de l'audace. Les Jacobins rayèrent Camille Desmoulins de leur société, et Barrère l'attaqua à la Convention au nom
25 du Gouvernement. Robespierre lui-même n'était pas épargné; on l'accusait de *modérantisme*, et déjà dans les groupes on murmurait contre lui.

Cependant, comme son crédit était immense, comme on ne pouvait ni s'attaquer ni se vaincre sans lui, on
30 le recherchait des deux côtés. Profitant de cette position supérieure, il se tenait entre les partis sans en adopter aucun, et il cherchait à abattre leurs chefs les uns après les autres.

Dans cette circonstance, il voulait sacrifier la
35 Commune et les anarchistes; les Comités voulaient sacrifier la Montagne et les modérés. On s'entendit: Robespierre livra Danton, Desmoulins et leurs amis aux membres du Comité, et les membres du Comité

2. le modérateur, der Lenker. — 21. modérantisme, gemäßigste Parteigesinnung.

lui livrèrent Hébert, Cloutz, Chaumette, Ronsin et leurs complices. En favorisant d'abord les modérés, il avait préparé la ruine des anarchistes, et il atteignit deux buts avantageux à sa domination ou à son orgueil: il ruinait une faction redoutable, et il se débarrassait d'une réputation révolutionnaire rivale de la sienne. 5

Des motifs de salut public se joignaient aussi pour eux à ces combinaisons de parti. Dans cette époque de déchaînement général contre la république et de victoires non encore définitives de sa part, les Comités ne croyaient pas le moment de la paix venu avec l'Europe et avec les dissidents intérieurs; et il leur paraissait impossible de continuer la guerre sans dictature. Ils considéraient d'ailleurs les *Hébertistes* comme une faction obscène qui corrompait le peuple et servait l'étranger par l'anarchie, et les *Dantonistes* comme un parti dont la modération politique et l'immoralité privée compromettaient et déshonoraient la république. Le Gouvernement proposa donc à l'Assemblée, par l'organe de Barrère, la continuation de la guerre et un surcroît d'activité dans sa poursuite, tandis que Robespierre vint, quelques jours après, demander le maintien du gouvernement révolutionnaire. Déjà il s'était prononcé aux Jacobins contre le *Vieux Cordelier*, qu'il avait soutenu jusque-là. Voici comment il repoussa le Gouvernement légal: 25

«Au dehors, dit-il, tous les tyrans vous cernent; au dedans tous les amis de la tyrannie conspirent; ils conspireront jusqu'à ce que l'espérance ait été ravie au crime. Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs de la république ou périr avec elle. Or, dans cette situation, la première maxime de votre politique doit être que l'on conduit le peuple par la raison et les ennemis du peuple par la terreur. Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur: la vertu, sans laquelle la terreur est funeste; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. Domptez donc par la terreur les ennemis de la liberté, et vous aurez raison comme fondateurs de la république. Le gouvernement 40

de la révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie.»

Dans ce discours, il dénonça les deux factions des *modérés* et des *ultra-révolutionnaires*, comme voulant, 5 l'une et l'autre, perdre la république. «Elles marchent, dit-il, sous des bannières différentes et par des routes diverses; mais elles marchent vers le même but: ce but est la désorganisation du gouvernement populaire, la ruine de la Convention et le triomphe de la tyrannie. 10 L'une de ces deux factions nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès.» Il prépara les esprits à leur proscription, et son discours, approuvé sans discussion, fut envoyé à toutes les sociétés populaires, à toutes les autorités et à toutes les armées.

15 Après ce commencement d'hostilité, Danton, qui n'avait pas cessé ses relations avec Robespierre, lui demanda une entrevue; elle eut lieu chez Robespierre même; mais ils furent froids, aigres. Danton se plaignit violemment, et Robespierre se tint sur la réserve. «Je 20 connais, lui dit Danton, toute la haine que me porte le Comité; mais je ne la redoute pas. — Vous avez tort, répondit Robespierre; il n'y a pas de mauvaises intentions contre vous; mais il est bon de s'expliquer. — S'expliquer, s'expliquer! répliqua Danton; pour cela 25 il faudrait de la bonne foi.» Et voyant Robespierre prendre un air sombre à ces mots: «Sans doute, ajouta-t-il, il faut comprimer les royalistes; mais nous ne devons frapper que des coups utiles à la république, et il ne faut pas confondre l'innocent avec le coupable. 30 — Eh! qui vous a dit, reprit Robespierre avec aigreur, qu'on ait fait périr un innocent?» Danton se tourna alors vers un de ses amis qui l'avait accompagné, et avec un sourire amer: «Qu'en dis-tu? pas un innocent n'a péri!» Après ces paroles, ils se séparèrent; toute 35 amitié fut rompue entre eux.

CHAPITRE XXII.

Peu de jours après, Saint-Just monta à la tribune, et menaça plus ouvertement qu'on ne l'avait fait encore

tous les dissidents, modérés ou anarchistes. «Citoyens, dit-il, vous avez voulu une république; si vous ne vouliez pas en même temps ce qui la constitue, elle ensevelirait le peuple sous ses débris. Ce qui constitue la république, c'est la destruction de tout ce qui lui est opposé. On est coupable contre la république, parce qu'on s'apitoie sur les détenus; on est coupable, parce qu'on ne veut point la vertu; on est coupable, parce qu'on ne veut point la terreur. Que voulez-vous, vous qui ne voulez point de vertu pour être heureux (les anarchistes)? Que voulez-vous, vous qui ne voulez pas de terreur contre les méchants (les modérés)? Que voulez-vous, vous qui courez les places publiques pour vous faire voir, et pour faire dire de vous: Vois-tu un tel qui passe (Danton)? Vous périrez, vous qui courez à la fortune; vous qui prenez un œil hagard, et affectez les patriotes pour que l'étranger vous achète, ou que le gouvernement vous place; vous, de la faction des indulgents, qui voulez sauver les criminels; vous, de la faction des étrangers, qui tournez la sévérité contre les défenseurs du peuple! Des mesures sont déjà prises pour s'assurer des coupables; ils sont cernés. Rendons grâce au génie du peuple français de ce que la liberté est sortie victorieuse de l'un des plus grands attentats que l'on ait médités contre elle! Le développement de ce vaste complot, la terreur qu'il va répandre et les mesures qui vous seront proposées débarrasseront la république et la terre de tous les conjurés.»

Saint-Just fit donner au Gouvernement les pouvoirs les plus étendus contre les conspirateurs de la Commune; il fit décréter que *la justice et la probité* étaient à l'ordre du jour. Les anarchistes ne surent prendre aucune mesure de défense; ils voilèrent un moment les droits de l'homme au club des Cordeliers, et ils essayèrent un commencement d'insurrection, mais sans vigueur et sans concert. Le peuple ne remua point, et le Comité fit saisir, par son commandant Henriot, le substitut Hébert, le général révolutionnaire, Ronsin,

15. *vous qui courez à la fortune, ihr, die ihr dem Golde nachjagt.*

Anacharsis Clootz, l'orateur du genre humain; Monmoro etc. On les conduisit devant le tribunal révolutionnaire comme *agents de l'étranger et comme ayant conspiré pour donner un tyran à l'État*. Ce tyran devait être Pache, sous le nom de *grand juge*. Dès que les chefs anarchistes furent pris, leur audace les abandonna; ils se défendirent et moururent la plupart sans courage (le 24 mars). Le Comité de salut public cassa l'armée révolutionnaire, diminua les attributions des comités sectionnaires, et força la Commune à venir à la Convention lui rendre grâce de l'arrestation et du supplice des conjurés ses complices.

CHAPITRE XXIII.

Il était temps que Danton se défendît; la proscription, après avoir atteint la Commune, approchait de lui. On lui conseillait de se mettre en garde et d'agir; mais, n'ayant pas pu ruiner le pouvoir dictatorial en relevant l'opinion et l'Assemblée au moyen des journalistes et des Montagnards ses amis, sur quoi pouvait-il s'appuyer? La Convention penchait bien pour lui et sa cause; mais elle était asservie à la puissance révolutionnaire des Comités. Danton, n'ayant ni le Gouvernement, ni l'Assemblée, ni la Commune, ni les clubs, attendit la proscription sans rien faire pour l'éviter.

Ses amis le conjuraient de se défendre: «J'aime mieux, répondait-il, être guillotiné que guillotineur; d'ailleurs ma vie n'en vaut pas la peine, et l'humanité m'ennuie. — Les membres du Comité cherchent ta mort. — Eh bien! (entrant en colère) si jamais. . . . si Billaud. . . . si Robespierre. . . ., ils seront exécrés comme des tyrans; on rasera la maison de Robespierre; on y sèmera du sel; on y plantera un poteau exécration à la vengeance du crime! Mais mes amis diront de moi que j'ai été bon père, bon ami, bon citoyen; ils ne m'oublieront pas. — Tu peux éviter. . . . — J'aime mieux être guillotiné que d'être guillotineur. —

Mais en ce cas il faut partir!» (Tournant alors, sa bouche, et relevant sa lèvre avec dédain et colère): «Partir! Est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de son soulier?»

Il ne restait à Danton qu'une seule ressource; 5
c'était d'essayer sa voix si connue et si puissante, de
dénoncer Robespierre et les Comités et de soulever la
Convention contre leur tyrannie. Il en était vivement
pressé, mais il savait trop combien le renversement
d'une domination établie est difficile; il connaissait 10
trop l'asservissement et l'épouvante de l'Assemblée pour
compter sur l'efficacité d'un pareil moyen. Il attendit
donc, croyant toutefois, lui qui avait tant osé, que ses
ennemis reculeraient devant une proscription comme la
sienne. Le 10 germinal, (31 mars) on vint lui annoncer 15
que son arrestation était débattue au Comité de salut
public, et on le pressa encore une fois de fuir. Il ré-
fléchit un moment, et il répondit: *Ils n'oseraient!* La
nuit, sa maison fut investie, et il fut conduit au Luxem-
bourg avec Camille Desmoulins, Philippeaux, Lacroix, 20
Westermann. En entrant il aborda cordialement les
prisonniers qui se pressaient autour de lui. «Messieurs,
leur dit-il, j'espérais dans peu vous faire sortir d'ici;
mais m'y voilà moi-même avec vous, et je ne sais pas
maintenant comment cela finira.» Une heure après, 25
il fut mis au secret, dans la prison où avait été naguère
enfermé Hébert et où devait bientôt être envoyé Robes-
pierre. Là, se livrant à ses réflexions et à ses regrets,
il disait: «C'est à pareille époque que j'ai fait instituer
le tribunal révolutionnaire; j'en demande pardon à Dieu 30
et aux hommes, mais ce n'était pas pour qu'il fût le
fléau de l'humanité.»

Son arrestation produisit une inquiétude sombre,
une rumeur générale. Le lendemain, dans l'Assemblée,

1. *Tournant alors sa bouche, et relevant sa lèvre avec dédain et colère*, er verzog den Mund und warf die Lippe auf vor Verachtung und Zorn. — 18. *Ils n'oseraient!* Wagen Sie es nur mal! Das Konditionnel wird elliptisch im Hauptsatze angewandt als Ausdruck der Erregung der Ironie, der Vermutung, der Bescheidenheit und der Höflichkeit, wobei der Satz von einer verschwiegenen Bedingung abhängig gemacht wird. — 26. *au secret*, in Einzelhaft.

à l'ouverture de la séance on se parlait bas, on se demandait avec épouvante quel était le prétexte de ce nouveau coup d'État contre les représentants du peuple. «Citoyens, dit Legendre, quatre membres de cette as-
 5 semblée sont arrêtés de cette nuit: je sais que Danton en est un, j'ignore le nom des autres. Mais, citoyens, je le déclare, je crois Danton aussi pur que moi, et cependant il est dans les fers. On a craint sans doute que ses réponses ne détruisissent les accusations dirigées
 10 contre lui; je demande en conséquence qu'avant que vous entendiez aucun rapport, les détenus soient mandés et entendus.» Cette motion fut écoutée avec faveur, et donna un moment de courage à l'Assemblée; quelques membres demandèrent qu'on allât aux voix; mais
 15 cette bonne volonté dura peu. Robespierre parut à la tribune. «Au trouble depuis longtemps inconnu qui règne dans cette assemblée, dit-il, aux agitations qu'ont produites les paroles de celui que vous venez d'entendre, il est *aisé* de s'apercevoir qu'il s'agit ici d'un grand
 20 intérêt, qu'il s'agit de savoir si quelques hommes aujourd'hui l'emporteront sur la patrie. Nous verrons dans ce jour si la Convention saura briser une prétendue idole pourrie depuis longtemps, ou si dans sa chute elle écrasera la Convention et le peuple français!» Et
 25 il lui suffit de quelques mots pour ramener le silence, la subordination dans l'assemblée, pour contenir les amis de Danton et pour faire rétracter Legendre lui-même. Aussitôt après, Saint-Just entra dans la salle, suivi des autres membres des Comités. Il lut contre
 30 les membres arrêtés un long rapport, dans lequel il accusa leurs opinions, leur conduite politique, leur vie privée, leurs projets, les faisant, par des rapprochements, invraisemblables, mais subtils, complices de toutes les conspirations et serviteurs de tous les partis. L'As-
 35 semblée, après l'avoir écouté sans murmure et avec une stupeur approbatrice, décréta à l'unanimité, et même avec des applaudissements, l'accusation de Danton

32. *par des rapprochements invraisemblables, mais subtils*, durch eine spitzfindige, wenn auch unwahrscheinliche Zusammenstellung von Thatsachen.

et de ses amis. Chacun cherchait à gagner du temps avec la tyrannie, et lui livrait des têtes pour sauver la sienne.

Les accusés furent traduits devant le tribunal révolutionnaire, ils y parurent avec une attitude courageuse et hautaine. Ils montrèrent une audace de propos et un mépris pour leurs juges qui n'étaient pas ordinaires. Danton répondit au président Dumas, qui l'interrogeait, selon la coutume, sur son nom, son âge, sa demeure: «Je suis Danton, assez connu dans la révolution; j'ai trente-cinq ans. Ma demeure sera bientôt le néant, et mon nom vivra dans le Panthéon de l'histoire.» Ses réponses dédaigneuses ou violentes, la discussion froide et mesurée de Lacroix, l'austérité de Philippeaux, la verve de Desmoulins, commençaient à remuer le peuple. Mais les accusés furent mis, *hors des débats*, sous prétexte qu'ils manquaient de respect à la justice, et on les condamna aussitôt sans plus les entendre. «On nous immole, s'écria Danton, à l'ambition de quelques lâches brigands; mais ils ne jouiront pas longtemps du fruit de leur criminelle victoire. J'entraîne Robespierre. . . Robespierre me suit.» Ils furent conduits à la Conciergerie et de là à l'échafaud (le 5 avril).

Ils marchèrent au supplice avec l'assurance ordinaire à cette époque. On avait mis sur pied beaucoup de troupes, et leur escorte était très nombreuse. La foule, ordinairement bruyante et approbatrice, était silencieuse. Camille Desmoulins, sur la charrette fatale, s'étonnait encore de sa condamnation, et ne pouvait pas la comprendre: «Voilà donc, disait-il, la récompense destinée au premier apôtre de la liberté!» Danton portait la tête haute, et promenait un regard tranquille et fier autour de lui. Au pied de l'échafaud, il s'attendrit un moment. «O ma bien-aimée! s'écria-t-il, ô ma femme, je ne te verrai donc plus! . . .» Puis, s'interrompant tout à coup: «Danton, point de faiblesse!» Ainsi périrent les tardifs, mais derniers défenseurs de l'humanité, de la modération; les derniers qui voulurent

16. *Mais les accusés furent mis hors des débats*, aber den Angeklagten wurde das Wort entzogen.

la paix entre les vainqueurs de la Révolution, la miséricorde pour les vaincus. Après eux aucune voix ne se fit plus entendre de quelque temps contre la dictature de la terreur; elle frappa, d'un bout de la France à l'autre, des coups redoublés et silencieux. Les Girondins avaient voulu prévenir ce régime violent, les Dantonistes voulurent l'arrêter, tous périrent; et les dominateurs eurent d'autant plus de victimes à frapper qu'ils comptèrent plus d'ennemis. On ne s'arrête, dans cette carrière sanglante, que lorsqu'on est tué soi-même. Les décemvirs, après la chute définitive des Girondins, avaient fait mettre la *terreur* à l'ordre du jour; après la chute des Hébertistes, ils y avaient fait mettre la *justice* et la *probité*, parce que ceux-ci étaient des factieux impurs; après la chute des Dantonistes, ils y firent mettre la *terreur* et toutes les *vertus*, parce qu'ils les appelaient le parti des *indulgents* et des *immoraux*.

CHAPITRE XXIV.

Pendant les quatre mois qui suivirent la chute du parti de Danton, le pouvoir des comités s'exerça sans opposition et sans retenue. La mort devint le seul moyen de gouvernement, et la République fut livrée à des exécutions journalières et systématiques. C'est alors que furent inventées les conspirations des prisons, encombrées avec la *loi des suspects*, et qu'on vida avec celle du 22 prairial, qui pourrait être appelée la loi des condamnés; c'est alors que les envoyés du Comité de salut public remplacèrent tout à fait, dans les départements, ceux de la Montagne, et qu'on vit dans l'Ouest Carrier, le protégé de Billaud; dans le Midi Maignet, le protégé de Couthon; dans le Nord Joseph Lebon, le protégé de Robespierre. L'extermination en masse contre les ennemis de la dictature démocratique, qui avait déjà été pratiquée à Lyon et à Toulon par des mitrillades, devint plus horrible encore par les noyades de Nantes, par les échafauds d'Arras, de Paris et d'Orange.

Puisse cet exemple apprendre une vérité, qui, pour le bien des hommes, a besoin de devenir commune, c'est qu'en révolution tout dépend d'un premier refus et d'une première lutte! Pour qu'une innovation soit pacifique, il faut qu'elle ne soit pas contestée; sinon, la guerre se déclare et la révolution s'étend, parce que le peuple entier s'ébranle pour la défendre. Lorsque la société est ainsi remuée dans ses fondements, ce sont les hommes les plus audacieux qui triomphent, et, au lieu de réformateurs sages et modérés, on n'a plus que des réformateurs extrêmes et inflexibles. Nés de la lutte, ils veulent se soutenir par elle: d'une main, ils combattent pour défendre leur domination; de l'autre, ils fondent leur système pour la consolider. Ils tuent au nom de leur salut; ils tuent au nom de leurs doctrines: la vertu, l'humanité, le bien du peuple, tout ce qu'il y a de saint sur la terre, ils l'emploient à motiver leurs attentats, à protéger leur dictature. Jusqu'à ce qu'ils s'usent et qu'ils tombent, tout périclète-mêle, et les ennemis et les partisans des réformes, la tempête emporte et brise une nation entière contre une révolution. Qu'on cherche ce qu'étaient devenus en 1794 les hommes de 1789, et on les verra entraînés également dans ce grand naufrage. Dès qu'un parti se fut présenté sur le champ de bataille, il y appela tous les autres, et tous les autres, comme lui, y furent tour à tour vaincus et exterminés, et les Constitutionnels, et les Girondins, et les Montagnards, et les décemvirs eux-mêmes. A chaque défaite l'effusion du sang devint plus grande et le système de la tyrannie plus violent. Les décemvirs furent les plus impitoyables, parce qu'ils furent les derniers.

Le comité de salut public, en butte aux attaques de l'Europe et à la haine de tant de partis vaincus, pensa que le ralentissement de la violence occasionnerait sa perte; il voulut à la fois comprimer ses ennemis et s'en défaire. «Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas,» disait Barrère. «—Plus le corps social transpire, disait Collot-d'Herbois, plus il devient sain.» Mais les décemvirs, ne supposant pas leur puissance éphémère, aspiraient à fonder la démocratie et recherchaient dans

les institutions une garantie pour le temps où ils renonceraient aux supplices. Ils avaient au plus haut degré le fanatisme de certaines théories sociales, comme les *millénaires* de la révolution anglaise, auxquels on
 5 peut les comparer, avaient celui de certaines idées religieuses. Les uns partaient du peuple, comme les autres partaient de Dieu; voulaient l'égalité politique la plus absolue, comme les autres voulaient l'égalité évangélique; aspiraient au *règne de la vertu*, comme les
 10 autres aspiraient au *règne des saints*. En toutes choses la nature humaine va aux dernières limites, et produit dans une époque religieuse des démocrates chrétiens, dans une époque philosophique des démocrates politiques.

Robespierre et Saint-Just avaient donné le plan
 15 de cette démocratie dont ils professaient les principes dans tous leurs discours, ils voulaient changer les mœurs, l'esprit et les habitudes de la France; ils voulaient en faire une république à la manière des anciens. La domination du peuple, des magistrats sans orgueil,
 20 des citoyens sans vices, la fraternité des rapports, le culte de la vertu, la simplicité des manières, l'austérité des caractères, voilà ce qu'ils prétendaient établir. On retrouvera les mots sacramentels de cette secte dans tous les discours des rapporteurs du Comité, et surtout
 25 dans ceux de Saint-Just et de Robespierre. *Liberté* et *égalité* pour le gouvernement de la république; *indivisibilité* pour sa forme; *salut public* pour sa défense et sa conservation; *vertu* pour son principe; *Être suprême* pour son culte; quant aux citoyens, *fraternité* dans
 30 leurs relations habituelles; *probité* pour leur conduite; *bon sens* pour leur esprit; *modestie* pour leurs actions publiques, qu'ils devaient rapporter au bien de l'État, et non à eux-mêmes; tel était le symbole de cette démocratie. Le fanatisme ne peut pas aller plus loin.
 35 Les auteurs de ce système n'examinaient pas s'il était praticable; ils le croyaient juste et naturel, et, ayant la force en main, ils voulaient l'établir violemment. Il n'y eut pas un de ces mots qui ne servît à la con-

30. *habituelles*, täglich. — 33. *symbole*, Glaubensbekenntnis.

damnation d'un parti ou de quelques hommes. Les royalistes et les aristocrates furent poursuivis au nom de la *liberté* et de l'*égalité*; les Girondins, au nom de l'*indivisibilité*; Philippeaux, Camille Desmoulins et les modérés, au nom de *salut public*; Chaumette, Anacharis Cloutz, Hébert, tout le parti anarchiste et athée, au nom de la *vertu* et de l'*Être suprême*; Chabot, Bazire, Fabre-d'Églantine, au nom de la *probité*; Danton, au nom de la *vertu* et de la *modestie*. Aux yeux des fanatiques, ces *crimes moraux* contribuèrent à leur perte autant que les conspirations qu'on leur reprochait.

CHAPITRE XXV.

Robespierre était le patron de cette secte, qui avait dans le Comité un zéléteur plus fanatique que lui; c'était Saint-Just, qu'on appelait l'*Apocalyptique*. Il avait un visage régulier, à grands traits, d'une expression forte et mélancolique; un œil pénétrant et fixe; des cheveux noirs, plats et longs. Ses manières étaient froides, quoique son âme fût ardente. Simple dans ses habitudes, sévère, sentencieux, il marchait sans hésitation à l'accomplissement de son système. A peine âgé de vingt-cinq ans, il se montrait le plus hardi des décemvirs, parce qu'il était le plus convaincu d'entre eux. Passionné pour la république, il était infatigable dans les Comités, intrépide dans ses missions aux armées, où il donnait l'exemple du courage, partageant les marches et les périls des soldats. Sa prédilection pour la multitude ne le portait pas à courtiser ses penchants, et, loin de prendre son costume et son langage comme Hébert, il voulait lui donner de l'aisance, du sérieux et de la dignité. Mais sa politique le rendait plus redoutable encore que ses croyances populaires. Il avait beaucoup d'audace, de sang-froid, d'à-propos et de fermeté. Peu capable de pitié, il rédigeait ses mesures de salut public en formules, et mettait de suite

31. *ses croyances populaires*, seine Anschauungen vom Volkswohl.

les formules à exécution. La victoire, la proscription, la dictature, lui paraissaient-elles nécessaires, il les demandait aussitôt. A la différence de Robespierre, il était homme d'action. Celui-ci, comprenant tout le

5 parti qu'il pourrait tirer de lui, se l'était attaché de bonne heure dans la Convention; Saint-Just, de son côté, avait été porté vers Robespierre par sa réputation d'incorruptibilité, par sa vie austère et par la conformité de ses idées avec les siennes.

10 On conçoit combien devait être terrible leur association, à cause de la popularité, des passions envieuses et dominatrices de l'un, du caractère inflexible et des vues systématiques de l'autre. Couthon s'était joint à eux; il était personnellement dévoué à Robespierre.

15 Quoiqu'il eût un visage doux et le corps à moitié paralysé, il était d'un fanatisme impitoyable. Ils formèrent, dans le Comité même, un triumvirat qui voulut bientôt attirer à lui toute la puissance. Cette ambition aliéna d'eux les autres membres du Comité, et finit

20 par les perdre. En attendant, le triumvirat gouverna souverainement la Convention et le Comité même. Lorsqu'il fallait intimider l'Assemblée, Saint-Just était chargé du rapport; lorsqu'on voulait la surprendre, on employait Couthon. S'il y avait quelque murmure ou

25 quelque hésitation, Robespierre se montrait, et d'une parole il faisait tout rentrer dans le silence et dans la terreur.

Pendant les deux premiers mois après la chute de la Commune et du parti Danton, les décemvirs, qui

30 n'étaient pas encore divisés, travaillèrent à affermir leur domination. Leurs commissaires contenaient les départements, et les armées de la République étaient victorieuses sur toutes les frontières. Les Comités profitèrent de ce moment de sécurité et d'union pour jeter

35 le fondement des nouveaux usages et des nouvelles institutions. Il ne faut jamais oublier qu'en révolution les hommes sont mus par deux penchants: l'amour de

12. *des vues systématiques*, der mit starrer Konsequenz verfolgten Ansichten (des Saint-Just). — 31. *contenaient*, hielten im Zaume.

leurs idées et le goût du commandement. Les membres du Comité, au commencement, s'entendirent pour le triomphe de leurs idées démocratiques; à la fin ils se combattirent pour la possession du pouvoir.

Billaud-Varennès présenta la théorie du Gouverne- 5
ment populaire et les moyens de subordonner toujours l'armée à la nation. Robespierre prononça un discours sur les idées morales et les solennités qui convenaient à une république; il fit dédier des fêtes décadaires à *l'Être suprême*, à *la Vérité*, à *la Justice*, à *la Pudeur*, 10
à *l'Amitié*, à *la Frugalité*, à *la bonne Foi*, à *la Gloire* et à *l'Immortalité*, au *Malheur*, etc., enfin à toutes les vertus morales et républicaines. Il prépara de cette manière à l'établissement du nouveau culte de *l'Être suprême*. Barrère fit un rapport sur l'extirpation de la 15
mendicité et sur les secours que la République devait aux citoyens indigents. Tous ces rapports étaient transformées en décrets selon le vœu des démocrates. Barrère, dont les discours habituels à la Convention ten-
daient à lui déguiser sa servitude, était un des plus 20
souples instruments du Comité; il ne tenait au régime de la terreur ni par fanatisme ni par cruauté. Ses mœurs étaient douces, sa vie privée irréprochable, et il avait une assez grande modération d'esprit. Mais il avait peur; et, après avoir été royaliste constitutionnel 25
avant le 10 août, républicain modéré avant le 31 mai, il était devenu le panégyriste et le copartageant de la tyrannie décemvirale. Cela fait voir que dans une révolution il ne faut pas être acteur si l'on manque de caractère. L'esprit seul n'est pas assez inflexible; 30
il est trop accommodant; il trouve des raisons à tout, même à ce qui le dégoûte ou l'épouvante; il ne sait jamais s'arrêter à propos, dans un temps où il faut toujours être prêt à la mort, et finir son rôle où finissent ses opinions. 35

Robespierre, qui passait pour le fondateur de cette démocratie morale, parvint alors au plus haut degré d'élevation et de puissance. Il devint l'objet de la flatterie générale de son parti: il fut *le grand homme*

29. *acteur*, handelnde Person.

de la République. On ne parla que *de sa vertu, de son génie, de son éloquence*. Deux circonstances contribuèrent encore à accroître son importance. Le 3 prairial (23 mai), un homme obscur, mais intrépide, nommé
 5 L'Admiral, voulut délivrer la France de Robespierre et de Collot-d'Herbois. Il attendit inutilement Robespierre toute la journée, et le soir il se décida à frapper Collot. Il tira sur lui deux coups de pistolet; mais il le manqua. Le lendemain, une jeune fille, nommée
 10 Cécile Renaud, se présenta chez Robespierre et demanda avec instance à lui parler. Comme il était sorti et qu'elle insistait cependant pour être admise, on l'arrêta. Elle avait un petit paquet, et l'on trouva sur elle deux couteaux. «Quel motif, lui demanda-t-on, vous a amenée
 15 chez Robespierre? — Je voulais lui parler. — De quelle affaire? — C'est selon que je l'aurais trouvé. — Connaissez-vous le citoyen Robespierre? — Non, puisque je cherchais à le connaître, et j'ai été chez lui pour voir comment était fait un tyran. — Quel
 20 usage vous proposiez-vous de faire de vos deux couteaux? — Aucun, n'ayant intention de faire mal à personne. — Et votre paquet? — Il contenait du linge pour changer où l'on va me conduire. — Où? — En prison et de là à la guillotine.» La malheureuse jeune fille
 25 y fut conduite, et sa famille même fut enveloppée dans sa perte.

Robespierre reçut les marques de la plus enivrante adulation. Aux Jacobins et dans la Convention, on attribua son salut au *bon génie de la République* et à
 30 *l'Être suprême* dont il avait fait décréter l'existence le 18 floréal (7 mai). La célébration du nouveau culte avait été fixée pour le 20 prairial (8 juin) dans toute l'étendue de la France. Le 16 (4 juin), Robespierre fut nommé président de la Convention à l'unanimité,
 35 pour qu'il servît de pontife à cette fête. Il parut, dans cette cérémonie, à la tête de l'Assemblée, la figure rayonnante de confiance et de joie, ce qui ne lui était pas ordinaire. Il marchait à quinze pas en avant de ses collègues, seul, dans un costume brillant, tenant
 40 des fleurs et des épis à la main, et l'objet de l'attention générale. Chacun s'attendait, ce jour-là, à quelque

chose; les ennemis de Robespierre à des tentatives d'usurpation, les partis persécutés à un régime désormais plus doux. Il trompa l'attente de tout le monde; il harangua le peuple en grand prêtre, et il finit son discours, dans lequel on cherchait l'espérance d'un meilleur avenir, par ces décourageantes paroles: *Peuple, livrons-nous aujourd'hui aux transports d'une pure allégresse! Demain nous combattons encore les vices et les tyrans.* 5

CHAPITRE XXVI.

Deux jours après, le 22 prairial (10 juin), Couthon vint présenter à la Convention une nouvelle loi. Le tribunal révolutionnaire avait frappé docilement tous ceux qui lui avaient été désignés: royalistes, constitutionnels, Girondins, anarchistes, Montagnards, avaient également été envoyés à la mort. Mais il n'allait pas assez vite au gré des exterminateurs systématiques, qui voulaient, à tout prix et promptement, se débarrasser de leurs prisonniers. On observait encore quelques formes; on les supprima. «Toute lenteur, dit Couthon, est un crime, toute formalité indulgente est un danger public; le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître.» Les accusés avaient des défenseurs; ils n'en eurent plus. *La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes; elle n'en accorde point aux conspirateurs.* On les jugeait individuellement; on les jugea en masse. Il y avait quelque précision dans les délits, même révolutionnaires; on déclara coupables *tous les ennemis du peuple, et ennemis du peuple tous ceux qui cherchaient à anéantir la liberté soit par la force, soit par la ruse.* Les jurés avaient pour règle de leur détermination la loi; ils n'eurent plus que leur conscience. Un seul tribunal, Fouquier-Tinville et quelques jurés ne pouvaient plus suffire au surcroît de victimes que présageait la nouvelle loi; on distribua le tribunal en quatre sections, on augmenta les juges et les jurés, et l'on donna à l'accusateur public quatre substituts pour lui servir d'auxiliaires. Enfin, les députés du peuple ne pouvaient 10 15 20 25 30 35

être traduits en jugement que par décret de la Convention; on rédigea la loi de manière qu'ils pussent l'être par l'ordre seul des Comités. La loi des suspects amena celle de prairial.

5 Dès que Couthon eut fait son rapport, il y eut dans l'Assemblée un murmure d'étonnement et de crainte. «Si cette loi passe, s'écria un Montagnard, il ne nous reste plus qu'à nous brûler la cervelle. Je demande l'ajournement.» L'ajournement fut appuyé; mais Robes-
 10 pierre monta à la tribune. «Depuis longtemps, dit-il, la Convention nationale discute et décrète sur-le-champ, parce que depuis longtemps elle n'est plus asservie à l'empire des factions. Je demande que, sans s'arrêter à la proposition de l'ajournement, la Convention discute
 15 jusqu'à huit heures du soir, s'il le faut, le projet de loi qui lui est soumis.» Aussitôt la discussion s'ouvrit, et en trente minutes, après une seconde lecture, le décret fut adopté. Mais le lendemain quelques membres, plus effrayés encore de la loi que du Comité, revinrent
 20 sur la délibération de la veille. Les Montagnards, amis de Danton, qui craignaient pour eux la disposition nouvelle qui laissait les représentants à la merci des décemvirs, proposèrent à la Convention de pourvoir à la sûreté de ses membres. Bourdon de l'Oise le
 25 premier prit la parole dans ce but; il fut soutenu. Merlin, par un *considérant* adroit, rétablit l'ancienne sauvegarde des conventionnels, et l'Assemblée adopta le considérant de Merlin. Peu à peu des objections furent faites au décret, le courage des Montagnards
 30 augmenta, la discussion devint très vive. Couthon attaqua les Montagnards. «Qu'ils sachent, lui répondit Bourdon de l'Oise, qu'ils sachent, les membres du Comité, que s'ils sont patriotes, nous le sommes comme eux! Qu'ils sachent que je ne répondrai pas avec
 35 aigreur aux reproches qu'ils m'ont adressés! J'estime Couthon, j'estime le Comité; mais j'estime aussi l'inébranlable Montagne, qui a sauvé la liberté!» Robes-

26. *considérant* (der) ein Gesetz begründende Eingang. Die Gesetze beginnen mit *considérant*, in Anbetracht oder in Erwägung.

pierre, surpris de cette résistance inaccoutumée, s'élança alors à la tribune. «La Convention, dit-il, la Montagne, le Comité, c'est la même chose! Tout représentant du peuple qui aime sincèrement la liberté, tout représentant du peuple qui est déterminé à mourir 5 pour la patrie est de la Montagne! Ce serait outrager la patrie, ce serait assassiner le peuple que de souffrir que quelques intrigants, plus méprisables que les autres parce qu'ils sont plus hypocrites, s'efforçassent d'entraîner une portion de cette Montagne et de s'y faire les chefs 10 d'un parti! — Jamais, dit Bourdon, il n'est entré dans mon intention de me faire chef de parti. — Ce serait, continua Robespierre, l'excès de l'opprobre que quelques-uns de nos collègues, égarés par la calomnie sur nos intentions et sur le but de nos travaux... — Je de- 15 mande qu'on prouve ce qu'on avance, reprit Bourdon: on vient de dire assez clairement que je suis un scélérat. — Je n'ai pas nommé Bourdon. Malheur à qui se nomme lui-même! Oui, la Montagne est pure; elle est sublime, et les intrigants ne sont pas de la Montagne! 20 — Nommez-les. — Je les nommerai quand il le faudra.» Les menaces, le ton impérieux de Robespierre, l'appui des autres décemvirs, la crainte qui gagnait de proche en proche, firent tout rentrer dans le silence. Le *considérant* de Merlin fut révoqué comme injurieux au 25 Comité de salut public, et la loi passa en entier. Ce fut depuis lors que les *fournées* eurent lieu, et qu'on envoyait chaque jour jusqu'à cinquante condamnés à la mort. Cette terreur dans la terreur dura près de deux mois. 30

CHAPITRE XXVII.

Mais la fin de ce régime approchait. Les séances de prairial furent pour les membres des Comités le dernier terme de l'union. Depuis quelque temps, de sourdes dissensions existaient entre eux. Ils avaient marché d'accord tant qu'ils avaient eu à combattre 35

27. *fournées*, hier: Schub von Gefangenen oder von Verurteilten, Massenhinrichtung.

ensemble; mais il n'en fut plus ainsi au moment où ils se trouvèrent seuls dans l'arène avec l'habitude de la lutte et le besoin de la domination. D'ailleurs leurs opinions n'étaient pas entièrement les mêmes; le parti
 5 démocratique s'était divisé par la chute de l'ancienne Commune; Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois et les principaux membres du Comité de sûreté générale, Vadier, Amar, Vouland, tenaient à cette faction renversée et préféraient *le culte de la Raison* à celui de
 10 *l'Être suprême*. Ils se montraient aussi jaloux de la renommée et inquiets de la puissance de Robespierre, qui, à son tour, était irrité de leur secrète désapprobation, et des obstacles qu'ils opposaient à sa volonté. Ce dernier conçut à cette époque le dessein d'abattre
 15 les membres les plus entreprenants de la Montagne, Tallien, Bourdon, Legendre, Fréron etc., et ses rivaux du Comité.

Robespierre disposait d'une force prodigieuse; le bas peuple, qui voyait la révolution dans sa personne,
 20 le soutenait comme le représentant de ses doctrines et de ses intérêts; la force armée de Paris, commandée par Henriot, était à ses ordres. Il régnait aux Jacobins, qu'il composait et qu'il épurait à son gré; toutes les places importantes étaient occupées par ses créatures;
 25 il avait formé lui-même le tribunal révolutionnaire et la nouvelle Commune en remplaçant le procureur général Chaumette par l'agent national Payan, le maire Pache par le maire Fleuriot. Mais quel était son but en accordant les fonctions qui donnaient le plus d'influence
 30 à des hommes nouveaux et en se séparant des comités? aspirait-il à la dictature? voulait-il seulement parvenir à sa démocratie *de vertu* par la ruine de ce qui restait de Montagnards *immoraux* et de *factieux* du Comité? Chaque parti avait perdu ses chefs; la Gironde, les
 35 *vingt-deux*; la Commune, Hébert, Chaumette et Ronsin; la Montagne, Danton, Chabot, Lacroix, Camille Desmoulins. Mais, tout en proscrivant les chefs, Robespierre avait soigneusement protégé les masses. Il avait défendu les *soixante-treize* détenus contre les dénonciations
 40 des Jacobins et la haine des comités; il s'était mis à la tête de la nouvelle Commune; il n'avait plus d'oppo-

sition à craindre pour ses projets, quels qu'ils fussent, que de la part d'un petit nombre de Montagnards et du gouvernement conventionnel. C'est contre ce double obstacle qu'il dirigea ses efforts dans les derniers moments de sa carrière. Il est probable qu'il ne se- 5
parait point la République de son protectorat, et qu'il croyait les fonder également sur la ruine des autres partis.

Les comités combattirent Robespierre à leur façon. Ils travaillèrent sourdement à sa chute en l'accusant 10
de tyrannie; ils faisaient considérer l'établissement de son culte comme le présage de son usurpation; ils rappelaient son attitude orgueilleuse dans la journée du 20 prairial (8 juin), la distance où il s'était placé de la Convention nationale elle-même. Entre eux, ils l'ap- 15
pelaient *Pisistrate*, et ce nom passait déjà de bouche en bouche. Une circonstance, insignifiante dans un autre moment, leur permit de l'attaquer d'une manière détournée. Une vieille femme, nommée *Catherine Théot*, faisait la prophétesse dans un réduit obscur, entourée 20
de quelques sectaires mystiques: on l'appelait *la Mère de Dieu*; et elle annonçait la venue prochaine d'un *messie restaurateur*. Avec elle se trouvait un ancien collègue de Robespierre à la Constituante, le chartreux dom Gerle, qui avait une attestation civique de Robes- 25
pierre lui-même. Les Comités, en découvrant *les mystères de la Mère de Dieu* et ses prédictions, crurent ou feignirent de croire que Robespierre se servait de ce moyen pour gagner les fanatiques et pour faire annoncer son élévation. Ils changèrent son nom de *Théot* en celui 30
de *Théos*, qui signifie Dieu; et dans le messie qu'elle annonçait ils désignèrent assez adroitement Robespierre. Le vieux Vadier, au nom du Comité de sûreté générale, fut chargé du rapport contre la nouvelle secte. Il était vain et subtil: il dénonça les initiés aux mystères, 35
tourna le culte en dérision, y mêla Robespierre sans le nommer, et fit envoyer les fanatiques en prison.

3. *du gouvernement conventionnel*, der Konventsregierung, d. h. des Wohlfahrts- und des Sicherheitsausschusses.
— 25. *une attestation civique*, vgl. S. 38, Z. 10.

Robespierre voulut les sauver. La conduite du Comité de sûreté générale l'irrita profondément, et dans le club des Jacobins il parla du discours de Vadier avec mépris et colère. Il essuya de nouvelles contrariétés dans le
 5 Comité de salut public, qui refusa de poursuivre ceux que lui désigna Robespierre. Dès lors il ne parut plus au milieu de ses collègues de gouvernement, et n'assista que rarement aux séances de la Convention. Mais il se rendit régulièrement aux Jacobins; et c'est de la
 10 tribune de ce club qu'il crut ruiner ses ennemis, comme il avait fait jusque-là.

Naturellement triste, soupçonneux, craintif, il devint plus sombre et plus défiant. Il ne sortait plus qu'accompagné de plusieurs Jacobins armés de bâtons,
 15 qu'on appelait ses gardes du corps. Bientôt dans la société populaire, il commença ses dénonciations: «*Il faut, dit-il, chasser de la Convention tous les hommes corrompus.*» C'était désigner les amis de Danton, Robespierre les faisait surveiller avec la plus minutieuse
 20 inquiétude. Chaque jour, des espions attachés à leurs pas suivaient tous leurs mouvements, l'instruisaient de leurs démarches, de leurs fréquentations et de leurs paroles. Robespierre n'attaqua pas seulement les Dantonistes aux Jacobins; il s'éleva contre le comité lui-
 25 même, et il choisit pour cela un jour que Barrère présidait la société populaire. Au sortir de la séance, celui-ci retourna chez lui découragé. «Je suis soûl des hommes, dit-il au juré Villate. — Quelle a pu être, lui demanda celui-ci, sa raison de t'attaquer? — Ce
 30 Robespierre est insatiable, reprit Barrère, parce qu'on ne fait pas tout ce qu'il voudrait, il faut qu'il rompe la glace avec nous. S'il nous parlait de Thuriot, Panis, Cambon, de toute la séquelle dantoniste, nous nous entendrions; qu'il demande encore Tallien, Bourdon
 35 de l'Oise, Legendre, Fréron, à la bonne heure... Mais Duval, mais Audoin, mais Léonard Bourdon, Vadier, Vouland, il est impossible d'y consentir.» Livrer des membres du Comité de sûreté générale, c'était s'entamer

31. *il faut qu'il rompe la glace avec nous, er muß mit uns die Freundschaft brechen.*

eux-mêmes. Aussi tinrent-ils bon; ils attendirent l'attaque, tout en la craignant. Robespierre était très redoutable, soit en raison de sa puissance, soit en raison de sa haine et de ses projets; c'était lui qui devait commencer le combat. 5

CHAPITRE XXVIII.

Mais comment s'y prendre? Il se trouvait pour la première fois l'auteur d'une conjuration; jusqu'ici il avait profité de tous les mouvements populaires. Danton, les Cordeliers et les faubourgs avaient fait le 10 août contre le trône; Marat, la Montagne et la Commune 10 avaient fait le 31 mai contre la Gironde; Billaud, Saint-Just et les comités avaient opéré la ruine de la Commune et l'affaiblissement de la Montagne. Robespierre restait seul aujourd'hui. Ne pouvant pas s'aider du gouvernement, puisqu'il se déclarait contre les comités, 15 il eut recours au bas peuple et aux Jacobins. Les principaux conjurés furent: Saint-Just et Couthon dans le Comité; le maire Fleuriot et l'agent national Payan à la Commune; le président Dumas et le vice-président Coffinhal au tribunal révolutionnaire; le commandant 20 de la force armée Henriot et la société populaire. Le 15 messidor (3 juillet), trois semaines après la loi de prairial et vingt-quatre jours avant le 9 thermidor (27 juillet), la résolution était déjà prise; à cette époque et sous cette date, Henriot écrivit au maire: «Camarade, 25 tu seras content de moi et de la manière dont je m'y prendrai; va, les hommes qui aiment la patrie s'entendent facilement pour faire tourner tous leurs pas au profit de la chose publique. J'aurais voulu et je voudrais que le *secret de l'opération* fût dans nos deux têtes; 30 les méchants n'en sauraient rien. Salut et fraternité.»

Saint-Just était en mission auprès de l'armée du Nord; Robespierre le rappela en toute hâte. En attendant son retour, il prépara les esprits aux Jacobins. Dans la séance du 3 thermidor (21 juillet), il se plai- 35

29. *de la chose publique*, des Gemeinwesens.

gnit de la conduite des comités et de la *persécution des patriotes*, qu'il jura de défendre. «Il ne faut plus, dit-il, qu'il reste aucune trace de faction ou de crime en quelque lieu que ce soit. Quelques scélérats dés-
 5 honorent la Convention; mais sans doute elle ne se laissera pas opprimer par eux.» Il engagea ensuite ses collègues les Jacobins à présenter *leurs réflexions* à l'Assemblée nationale. C'était la marche suivie au 31 mai. Le 4 (22 juillet), il reçut une députation du
 10 département de l'Aisne, qui vint se plaindre à lui des opérations du gouvernement, auxquelles il était étranger depuis plus d'un mois. «La Convention, lui répondit Robespierre, dans la situation où elle est, gangrenée par la corruption et hors d'état de s'y soustraire, ne
 15 peut plus sauver la République; toutes deux périront. La proscription des patriotes est à l'ordre du jour. Pour moi, j'ai mis un pied dans la tombe; dans peu de jours j'y mettrai l'autre. Le reste est entre les mains de la Providence.» Il était un peu malade à
 20 cette époque, et il exagérait à dessein son découragement, ses craintes et les dangers de la République, pour enflammer les patriotes et rattacher la destinée de la Révolution à la sienne.

Sur ces entrefaites, Saint-Just arriva de l'armée.
 25 Il fut instruit par Robespierre de l'état de choses. Il se présenta aux comités, dont les membres le reçurent d'une manière froide; toutes les fois qu'il y entra, ils cessèrent de délibérer. Saint-Just, qui, à leur silence, à quelques mots échappés, à l'embarras
 30 ou à l'inimitié de leurs visages, comprit qu'il ne fallait pas perdre de temps, pressa Robespierre d'agir. Sa maxime était de frapper fort et vite. *Osez*, disait-il, *voilà tout le secret des révolutions*. Mais il voulait déterminer Robespierre à un coup d'audace qui n'était
 35 pas possible, en l'engageant à atteindre ses ennemis sans les prévenir. La force dont il disposait était une force révolutionnaire et d'opinion, et non pas une force organisée. Il fallait qu'il s'aidât de la Convention ou de la Commune, qu'il employât l'autorité légale du
 40 gouvernement ou le moyen extraordinaire de l'insurrection. Tels étaient les usages, et tels devaient être

les coups d'État. On ne pouvait même recourir à l'insurrection qu'après avoir essuyé le refus de l'Assemblée, sinon le prétexte manquait au soulèvement. Robespierre fut donc contraint de livrer d'abord l'attaque dans la Convention elle-même. Il espéra tout obtenir d'elle 5 par son ascendant, ou si, contre son ordinaire, elle résistait, il compta que le peuple, provoqué par la Commune, s'insurgerait le 9 thermidor (27 juillet), contre les proscrits de la Montagne et le Comité de salut public, comme il s'était insurgé le 31 mai contre les 10 proscrits de la Gironde et la commission des Douze. C'est presque toujours sur le passé qu'on règle sa conduite et ses espérances.

CHAPITRE XXIX.

Le 8 thermidor (26 juillet), il arrive de bonne heure à la Convention. Il monte à la tribune et dé- 15 nonce les comités dans un discours fort étudié. «Je viens défendre devant vous, dit-il, votre autorité outragée et la liberté violée. Je me défendrai aussi moi-même, vous n'en serez point surpris; vous ne res- semblez point aux tyrans que vous combattez. Les 20 cris de l'innocence outragée n'importunent point votre oreille, et vous n'ignorez pas que cette cause ne vous est point étrangère.» Après ce début, il se plaint de ses calomniateurs; il attaque ceux qui veulent perdre la République par les excès ou par la modération, ceux 25 qui persécutent les citoyens pacifiques, et il désigne par là les comités; ceux qui persécutent les vrais patriotes, et il désigne par là les Montagnards. Il s'associe aux desseins, à la conduite passée et à l'esprit de la Convention. Il ajoute que ses ennemis sont les siens. 30 «Eh! que suis-je pour mériter les persécutions, si elles n'entraient dans le système général de leur conspiration contre la Convention nationale? N'avez-vous pas remarqué que, pour vous isoler de la nation, ils ont publié que vous étiez des dictateurs régnant par la terreur 35 et désavoués par le vœu tacite des Français? Pour moi, quelle est la faction à qui j'appartiens? c'est vous-

mêmes. Quelle est cette faction qui, depuis le commencement de la révolution, a terrassé les factions et fait disparaître tant de traîtres accrédités, c'est vous, c'est le peuple, ce sont les principes. Voilà la faction
 5 à laquelle je suis voué et contre laquelle tous les crimes sont ligüés Voilà au moins six semaines que l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal m'a forcé à abandonner absolument mes fonctions de membre du Comité de salut public. Le patriotisme
 10 a-t-il été plus protégé? les factions plus timides? la patrie plus heureuse? Mon influence s'est bornée dans tous les temps à plaider la cause de la patrie devant la représentation nationale et au tribunal de la raison publique.» Après avoir cherché à confondre sa cause
 15 avec celle de la Convention, Robespierre excite la Convention contre les comités par l'idée de son indépendance. «Représentants du peuple, il est temps de reprendre la fierté et la hauteur de caractère qui vous convient. Vous n'êtes pas faits pour être régis, mais
 20 pour régir les dépositaires de votre confiance.»

En même temps qu'il tente de gagner l'Assemblée par le rétablissement de son pouvoir et la fin de sa servitude, il s'adresse aux hommes modérés en leur rappelant qu'ils lui doivent le salut des soixante-treize
 25 et en leur faisant espérer le retour de l'ordre, de la justice et de la clémence. Il parle de changer le système dévorant et tracassier des finances, d'adoucir le gouvernement révolutionnaire, de guider son action et de punir ses agents prévaricateurs. Enfin il invoque
 30 le peuple, il parle de ses besoins, de sa puissance, et après avoir rappelé tout ce qui peut agir sur la Convention, et l'intérêt, et l'espérance, et la peur: «Disons donc, ajoute-t-il, qu'il existe une conspiration contre la liberté publique; qu'elle doit sa force à une coalition
 35 criminelle qui intrigue au sein même de la Convention; que cette coalition a des complices dans le Comité de sûreté générale; que les ennemis de la république ont

20. *les dépositaires de votre confiance*, die Träger Eures Vertrauens, die, denen Ihr die Regierung anvertraut habt. —
 29. *prévaricateurs*, pflichtvergessene.

opposé ce comité au Comité de salut public, et constitué ainsi deux gouvernements; que des membres du Comité de salut public entrent dans ce complot; que la coalition ainsi formée cherche à perdre les patriotes et la patrie. Quel est le remède à ce mal? Punir les 5 traîtres, renouveler les bureaux du Comité de sûreté générale, épurer ce comité et le subordonner au Comité de salut public; épurer le Comité de salut public lui-même; constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention; écraser ainsi toutes les 10 factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté.»

Pas un murmure, pas un applaudissement, n'accueillirent cette déclaration de guerre. Le silence avec 15 lequel Robespierre avait été écouté se prolongea longtemps encore après qu'il eut fini. De toutes parts, dans l'Assemblée incertaine, on se regardait avec inquiétude. Enfin Lecointre de Versailles prit la parole et proposa l'impression du discours. Cette demande 20 fut le signal de l'agitation, des débats, de la résistance. Bourdon de l'Oise s'opposa à l'impression comme dangereuse; il fut applaudi. Mais Barrère, selon sa coutume équivoque, ayant soutenu que tous les discours devaient être publiés, et Couthon ayant demandé son envoi à 25 toutes les communes de la république, la Convention, intimidée par le concert apparent des deux factions opposées, décréta et l'impression et l'envoi.

Les membres des deux comités attaqués, qui jusque-là avaient gardé le silence, voyant la Montagne 30 repoussée et la majorité chancelante, sentirent qu'il était temps de parler. Vadier combattit le premier le discours de Robespierre et Robespierre lui-même. Cambon alla plus loin: «Il est temps de dire la vérité tout entière, s'écria-t-il; un seul homme paralysait la 35 volonté de la Convention nationale; cet homme, c'est Robespierre. — Il faut arracher le masque, ajouta Billaud-Varenes, sur quelque visage qu'il se trouve; j'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux que de devenir par mon silence complice de 40 ses forfaits.» Panis, Bentabole, Amar, l'attaquèrent à

leur tour. Fréron proposa à la Convention de briser le joug funeste des comités. «Le moment est venu, dit-il, de ressusciter la liberté des opinions. Je demande que l'Assemblée rapporte, le décret qui accorde aux
5 comités le droit de faire arrêter des représentants du peuple. Quel est celui qui peut parler librement lorsqu'il craint d'être arrêté?» Quelques applaudissements se firent entendre; mais le moment de l'affranchissement entier de la Convention n'était pas encore venu; c'était
10 derrière les comités qu'il fallait combattre Robespierre, afin de renverser plus facilement ensuite les comités. Aussi la demande de Fréron fut repoussée. «Celui que la crainte empêche de dire son avis, dit en le regardant Billaud-Varennés, n'est pas digne du titre
15 de représentant du peuple.» On ramena l'attention sur Robespierre. Le décret qui ordonnait l'impression fut rapporté, et la Convention renvoya le discours à l'examen des comités. Robespierre, qui avait été surpris de cette fougueuse résistance, dit alors: «Quoi! j'ai le courage
20 de déposer dans le sein de la Convention des vérités que je crois nécessaires au salut de la patrie, et l'on renvoie mon discours à l'examen des membres que j'accuse!» Il sortit un peu découragé, mais espérant ramener l'Assemblée, qui s'était montrée flottante, ou
25 bien la soumettre avec les conjurés des Jacobins et de la Commune. Il se rendit le soir à la Société populaire. Il y fut reçu avec enthousiasme. Il lut le discours que l'Assemblée venait de condamner, et les Jacobins le couvrirent d'applaudissements. Il leur fit
30 alors le récit des attaques qui avaient été dirigées contre lui, et leur dit pour les exciter davantage: «Je suis prêt, s'il le faut, à boire la coupe de Socrate. — Robespierre, s'écria un député, je la boirai avec toi! — Les ennemis de Robespierre, ajoute-t-on de toutes
35 parts, sont ceux de la patrie; qu'il les nomme, ils auront cessé de vivre!» Pendant toute cette nuit Robespierre dispose ses partisans pour la journée du lendemain. Il fut convenu qu'ils s'assembleraient à la Commune et aux Jacobins, afin d'être prêts à tout événement,

4. *rapporte*, aufhebt. — 38. *la Commune*, das Rathaus.

pendant qu'il se rendrait avec ses amis au sein de l'Assemblée.

Les comités s'étaient réunis de leur côté et avaient délibéré toute la nuit. Saint-Just avait paru au milieu d'eux. Ses collègues essayèrent de le détacher du triumvirat; ils le chargèrent de faire un rapport sur l'événement de la veille et de le leur soumettre. Mais, au lieu d'un rapport, il dressa un acte d'accusation, qu'il ne voulut pas leur communiquer, et leur dit en les quittant: «Vous avez flétri mon cœur; je vais l'ouvrir à la Convention.» Les comités mirent tout leur espoir dans le courage de l'Assemblée et dans l'union des partis. Les Montagnards n'avaient rien oublié pour amener ce salutaire concert. Ils s'étaient adressés aux membres les plus influents de la droite et du Marais. Ils avaient conjuré Boissy d'Anglas et Durant de Maillane, qui étaient à leur tête, de se joindre à eux contre Robespierre. Ceux-ci hésitèrent d'abord: ils étaient si effrayés de la puissance de Robespierre, si pleins de ressentiments contre la Montagne, qu'ils renvoyèrent deux fois les Dantonistes sans les écouter. Enfin les Dantonistes revinrent une troisième fois à la charge, et alors la droite et la Plaine s'engagèrent à les soutenir. De part et d'autre, il y avait donc conjuration. Tous les partis de l'Assemblée étaient unis contre Robespierre, tous les complices des triumvirs étaient prêts à se déclarer contre la Convention. C'est dans cet état que s'ouvrit la séance du 9 thermidor (22 juillet).

CHAPITRE XXX.

Les membres de l'Assemblée s'y rendirent plus tôt qu'à l'ordinaire. Vers onze heures et demie, ils se promenaient dans les couloirs, s'encourageant les uns les autres. Le Montagnard Bourdon de l'Oise aborde le modéré Durand de Maillane, lui presse la main et lui dit: «Oh! les braves gens que les gens de la droite!» — Rovère et Tallien s'approchent aussi et joignent leurs félicitations à celles de Bourdon. A midi ils

voient, de la porte de la salle, Saint-Just monter à la tribune. *C'est le moment*, dit Tallien, et ils entrent dans la salle. Robespierre occupe un siège en face de la tribune, sans doute pour intimider ses adversaires
 5 de ses regards. Saint-Just commence. «Je ne suis, dit-il, d'aucune faction; je les combattrai toutes. Le cours des choses a voulu que cette tribune fût peut-être la roche tarpéienne pour celui qui viendrait vous dire que des membres du gouvernement ont quitté la
 10 route de la sagesse!» Aussitôt Tallien interrompt violemment Saint-Just et s'écrie: «Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée. Partout on ne voit que division. Hier un membre du gouvernement
 15 s'en est isolé pour l'accuser. Aujourd'hui un autre fait la même chose. On veut encore s'attaquer, aggraver les maux de la patrie, la précipiter dans l'abîme. Je demande que le rideau soit entièrement déchiré!» *Il le faut! il le faut!* s'écrie-t-on de toutes parts.

20 Billaud-Varennés prit alors la parole de sa place. «Hier, dit-il, la société des Jacobins était remplie d'hommes apostés, puisque aucun n'avait de carte; hier on a développé dans cette société l'intention d'égorger la Convention nationale; hier j'ai vu des hommes qui
 25 vomissaient les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution. Je vois sur la Montagne un de ces hommes qui menaçaient les représentants du peuple; le voilà!...» *Qu'on l'arrête! qu'on l'arrête!* s'écria-t-on. Les huissiers s'en emparèrent
 30 aussitôt et le conduisirent au Comité de sûreté générale. «Le moment de dire la vérité, poursuivit Billaud, est arrivé. L'assemblée jugerait mal les événements et la position dans laquelle elle se trouve si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgements. Elle périra
 35 si elle est faible.» *Non, non, elle ne périra pas!* répondent tous les membres en se levant. Ils jurent de sauver la République; les tribunes applaudissent et crient: *Vive la Convention nationale!* Un ami de Robespierre, Lebas, demande la parole pour défendre les
 40 triumvirs; on la lui refuse, et Billaud continue. Il avertit la Convention de ses dangers; il attaque Robes-

Pierre, désigne ses complices, dénonce sa conduite et ses plans de dictature. Tous les regards sont tournés sur lui. Il les soutient longtemps dans une attitude ferme; mais enfin il ne peut plus se contenir, et il s'élançe à la tribune. Aussitôt le cri de: *A bas le tyran!* se fait entendre et l'empêche de parler. 5

«Je demandais tout à l'heure, dit alors Tallien, qu'on déchirât le voile. J'aperçois avec plaisir qu'il l'est entièrement; les conspirateurs sont démasqués, ils seront bientôt anéantis, et la liberté triomphera! J'ai vu hier la séance des Jacobins; j'ai frémi pour la patrie! J'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein si la Convention nationale n'avait pas la force de le décréter d'accusation!» Il sort son poignard, l'agite devant la Convention indignée, demande avant tout l'arrestation de Henriot, la permanence de l'Assemblée et obtient l'une et l'autre au milieu des cris de: *Vive la République!* Billaud fait décréter aussi d'arrestation trois des plus audacieux complices de Robespierre, Dumas, Boulanger, Dufrèse. Barrère fait placer la Convention sous la garde des sections armées; il rédige une proclamation qui doit être adressée au peuple. Chacun propose une mesure de précaution. Vadier détourne un moment l'attention de l'assemblée des dangers qui la menacent pour la porter de nouveau sur l'affaire de Catherine Théot. «Ne détournons pas la question de son véritable point, dit Tallien. — Je saurai l'y ramener, crie Robespierre. — Occupons-nous du tyran,» réplique Tallien, et il l'attaque de nouveau plus vivement encore. 30

Robespierre, qui avait plusieurs fois essayé de parler, qui montait et descendait l'escalier de la tribune, dont la voix était toujours couverte par les cris à *bas le tyran!* et par la sonnette que le président Thuriot agitait sans interruption, Robespierre fait un dernier effort dans un moment de silence. «Pour la dernière fois, crie-t-il, me donneras-tu la parole, président d'assassins?» Mais Thuriot continue d'agiter sa sonnette. Robespierre, après avoir tourné ses regards vers les tribunes, qui restent immobiles, se dirige vers la droite. 40
«Hommes purs, hommes vertueux, leur dit-il, c'est à

vous que j'ai recours; accordez-moi la parole, que les assassins me refusent.» Point de réponse et le plus grand silence. Alors abattu, il retourne à sa place et tombe sur son siège, épuisé de fatigue et de colère.

5 Sa bouche écume, sa voix s'épaissit. «Malheureux, lui dit un Montagnard, le sang de Danton t'étouffe!» On demande son arrestation. Elle est appuyée de toutes parts. Robespierre jeune se lève. «Je suis aussi coupable que mon frère, dit-il; je partage ses vertus, je

10 veux partager son sort. — Je ne veux pas m'associer à l'opprobre de ce décret, ajoute Lebas, je demande mon arrestation.» L'Assemblée décrète à l'unanimité l'arrestation des deux Robespierre, de Couthon, de Lebas et de Saint-Just. Ce dernier, après être longtemps

15 resté à la tribune maître de sa figure, était descendu à sa place avec calme; il y avait soutenu ce long orage sans en paraître troublé. Les triumvirs furent livrés à la gendarmerie qui les emmena, aux acclamations générales. Robespierre sortit en disant: «La république

20 est perdue; les brigands triomphent!» Il était cinq heures et demie, la séance fut suspendue jusqu'à sept heures.

CHAPITRE XXXI.

Pendant cette orageuse lutte, les complices des triumvirs s'étaient réunis à la Commune et aux Jacobins.

25 Le maire Fleuriot, l'agent national Payan, le commandant Henriot étaient à l'hôtel de ville depuis midi. Ils avaient convoqué les officiers municipaux, au son de la caisse, espérant que Robespierre serait vainqueur dans l'Assemblée, et qu'ils n'auraient besoin ni d'un

30 conseil général pour décréter l'insurrection, ni des sections pour la soutenir. Peu d'heures après, un huissier de la Convention était venu ordonner au maire de se présenter à la barre pour y rendre compte de l'état de Paris. «Va dire à tes scélérats, lui répondit Henriot, que nous délibérons ici pour les purger. N'oublie pas

27. *les officiers municipaux*, die Stadtverordneten.

de dire à Robespierre qu'il soit ferme et qu'il n'ait pas peur!» Aussitôt qu'on apprit à l'hôtel de ville l'arrestation des triumvirs et le décret contre leurs complices, on fit sonner le tocsin, fermer les barrières, assembler le conseil général, réunir les sectionnaires. 5 Les canonniers reçurent l'ordre de se porter avec leurs pièces à la Commune, et les comités révolutionnaires d'y prêter le serment de l'insurrection. On envoya un message aux Jacobins, qui s'étaient mis en permanence. Les députés municipaux y furent accueillis avec une 10 frénétique exaltation. «La société veille pour la patrie, leur dit-on; elle a juré de mourir plutôt que de vivre sous le crime.» On se concerta en même temps, et l'on établit des communications rapides entre ces deux centres de soulèvement. De son côté, pour faire in- 15 surger le peuple, Henriot, un pistolet à la main, courait les rues à la tête de son état-major, criant *aux armes!* haranguant la multitude et provoquant tous ceux qu'il rencontrait à se rendre à la Commune pour *sauver la patrie!* C'est pendant cette expédition que deux con- 20 ventionnels l'aperçurent dans la rue Saint-Honoré. Ils sommèrent, au nom de la loi, quelques gendarmes d'exécuter le décret d'arrestation; ceux-ci obéirent, et Henriot fut conduit garrotté au Comité de sûreté générale. 25

Cependant, de part et d'autre, rien n'était décidé encore. Chaque parti se servait de son moyen de puissance, la Convention de ses décrets, la Commune de l'insurrection; chaque parti savait quelles seraient les suites de la défaite, et c'est ce qui les rendit l'un et 30 l'autre si actifs et si décidés. Le succès fut longtemps incertain: de midi à cinq heures et demie, la Convention eut le dessus; elle fit arrêter les triumvirs, et peu de temps après le commandant Henriot devint son prisonnier. Elle était alors réunie, et la Commune n'avait 35 pas encore rassemblé ses forces, mais de six à huit heures les insurgés reprirent l'avantage, et la cause de la Convention faillit être perdue. Pendant cet inter-

4. *les barrières*, die Eingangsthore von Paris. — 10. *Les députés municipaux*, die Abgeordneten des Stadtrats.

valle la représentation nationale était séparée, et la Commune redoubla d'efforts et d'audace.

Robespierre avait été transféré au Luxembourg, son frère à Saint-Lazare, Saint-Just aux Écossais, 5 Couthon à la Bourbe, Lebas à la Conciergerie. La Commune, après avoir ordonné aux geôliers de ne pas les recevoir, envoya des municipaux avec des détachements pour les amener. Robespierre fut délivré le premier; on le conduisit en triomphe à l'hôtel de ville. 10 En arrivant il fut reçu avec le plus grand enthousiasme et au milieu des cris de: *Vive Robespierre! périssent les traîtres!* Peu auparavant, Coffinhal était parti à la tête de deux cents canonniers pour enlever Henriot, détenu au Comité de sûreté générale. Il était alors 15 sept heures, et la Convention venait de rentrer en séance. Sa garde était tout au plus de cent hommes. Coffinhal arrive, pénètre dans les cours, envahit, les comités et délivre Henriot. Celui-ci se rend sur la place du Carrousel, harangue les canonniers et fait 20 pointer leurs pièces sur la Convention.

L'Assemblée délibérait dans ce moment sur ses dangers. Elle venait d'apprendre coup sur coup les effrayants succès des conspirateurs, les ordres insurrectionnels de la Commune, l'enlèvement des triumvirs, 25 leur présence à l'hôtel de ville, les fureurs des Jacobins, la convocation successive des comités révolutionnaires et des sections. Elle craignait d'être forcée d'un moment à l'autre, lorsque les membres des comités se rendirent éperdus au milieu d'elle, fuyant les poursuites de 30 Coffinhal. Ils apprirent que les comités étaient investis, et Henriot délivré. L'agitation fut très grande à cette nouvelle. Un instant après, Amar entra précipitamment et annonça que les canonniers, séduits par Henriot, avaient tourné leurs pièces contre la Convention. — 35 *Citoyens*, dit le président en se couvrant en signe de détresse, *voici le moment de mourir à notre poste!* — *Oui! oui! nous y mourrons!* répétèrent tous les membres. Ceux qui occupaient les tribunes sortirent en criant:

17. *envahit les comités*, dringt in die Räume des Wohlfahrts- und des Sicherheitsausschusses ein.

Aux armes! allons repousser ces scélérats! et l'Assemblée mit courageusement Henriot *hors la loi*.

Heureusement pour elle, Henriot ne put pas décider les canonniers à tirer. Son pouvoir se borna à les entraîner avec lui, et il se dirigea vers l'hôtel de ville. Le refus des canonniers fixa le sort de cette journée. Dès cet instant la Commune, qui avait été sur le point de triompher, vit décliner ses affaires. N'ayant pas réussi dans une surprise de vive force, elle fut réduite aux lents procédés de l'insurrection; le point d'attaque se déplaça, et bientôt ce ne fut plus la Commune qui assiégea les Tuileries, mais ce fut la Convention qui marcha sur l'hôtel de ville. L'Assemblée mit aussitôt les députés conspirateurs et la Commune insurgée *hors la loi*. Elle envoya des commissaires auprès des sections pour se procurer leur appui; elle nomma le représentant Barras commandant de la force armée, lui adjoignit Fréron, Rovère, Bourdon de l'Oise, Léonard Bourdon, Legendre, tous hommes décidés, et fit des comités le centre des opérations.

Les sections, sur l'invitation de la Commune, s'étaient assemblées vers neuf heures; la plupart des citoyens, en s'y rendant, étaient inquiets, incertains et confusément instruits des querelles de la Convention et de la Commune. Les émissaires des insurgés les pressaient de se joindre à la Commune, et de faire partir leurs bataillons pour l'hôtel de ville. Les sections se bornaient à lui envoyer des députations; mais, dès que les commissaires de la Convention arrivèrent au milieu d'elles, leur eurent fait part des décrets de l'Assemblée et de ses invitations, et leur apprirent qu'il y avait un chef et un point de ralliement, elles n'hésitèrent plus. Leurs bataillons se présentèrent successivement à l'Assemblée: ils vinrent jurer de la défendre, et ils défilèrent dans la salle au milieu de cris d'enthousiasme et de sincères applaudissements. «Les moments sont précieux, dit alors Fréron; il faut agir. Barras est allé prendre les ordres des comités; nous allons marcher contre les rebelles. Nous les sommerons, au nom de la Convention, de nous livrer les traîtres, et s'ils refusent, nous réduirons en poudre

cet édifice. — Partez de suite, répondit le président, afin que le jour ne paraisse pas avant que la tête des conspirateurs soit tombée.» On disposa quelques bataillons et quelques pièces d'artillerie autour de l'Assemblée, pour la mettre à l'abri d'une attaque, et l'on marcha sur deux colonnes contre la Commune. Il était alors à peu près minuit.

CHAPITRE XXXII.

Les conspirateurs étaient toujours réunis. Robespierre, après avoir été reçu avec des cris d'enthousiasme, des promesses de dévouement et de victoire, avait été admis au conseil général, entre Payan et Fleuriot. La place de Grève était remplie d'hommes, de baïonnettes, de piques et de canons. On attendait pour agir l'arrivée des sections. La présence de leurs députés, l'envoi des commissaires municipaux dans leur sein, faisaient compter sur elles; Henriot répondait de tout. Les conjurés croyaient à une victoire certaine; ils nommaient une commission exécutive, préparaient des adresses aux armées et dressaient des listes. Cependant, vers minuit et demi, aucune section n'avait encore paru, aucun ordre n'avait été donné; les triumvirs étaient toujours en séance et les rassemblements de la place de Grève étaient ébranlés par tant de lenteur et d'indécision. On répandit sourdement et à l'oreille le bruit que les sections s'étaient déclarées, que la Commune était *hors la loi*, que les troupes conventionnelles avançaient. Les dispositions de cette multitude armée étaient déjà assez refroidies, lorsque quelques émissaires d'avant-garde de l'Assemblée se glissèrent au milieu d'elle et firent entendre le cri: *Vive la Convention!* Plusieurs voix le répétèrent. On lut alors la proclamation qui mettait la Commune *hors la loi*, et après l'avoir entendue, tous les rassemblements se dissipèrent et laissèrent la place de Grève déserte. Henriot descendit peu d'instant après le sabre à la

19. *des listes*, Achtungslisten.

main pour entretenir leur courage, et, ne trouvant plus personne : *Comment ! s'écria-t-il, est-il possible ? Ces scélérats de canonniers, qui m'ont sauvé la vie il y a cinq heures, m'abandonnent ainsi actuellement !* Il remonte ; dans ce moment les colonnes de la Convention arrivent, cernent l'hôtel de ville, occupent en silence toutes ses issues, et poussent ensuite le cri de : *Vive la Convention nationale !* 5

Les conspirateurs, se voyant perdus, cherchent à se soustraire aux coups de leurs ennemis. Un gendarme, nommé Méda, qui pénètre le premier dans la salle où ils étaient réunis, tire un coup de pistolet sur Robespierre et lui fracasse la mâchoire ; Lebas se frappe lui-même et se tue ; Robespierre jeune se précipite d'un troisième étage et survit à sa chute ; Couthon se cache sous une table ; Saint-Just attend son sort ; Coffinhal accuse la lâcheté d'Henriot, le jette d'une fenêtre dans un égout et s'enfuit. Cependant les conventionnels pénètrent dans l'hôtel de ville, traversent les salles abandonnées, saisissent les conjurés et les font porter vers le lieu de l'Assemblée. Bourdon entre dans la salle en criant : *Victoire ! victoire ! les traîtres n'existent plus !* « Le lâche Robespierre est là, dit le président, on l'apporte sur un brancard ; vous ne voulez sans doute pas qu'il entre ? — Non, non ! cria-t-on, c'est à la place de la Révolution qu'il faut le porter. » Il fut déposé quelque temps au comité de sûreté générale avant d'être transféré à la Conciergerie. Là, étendu sur une table, le visage défiguré et sanglant, livré aux regards, aux invectives, aux malédictions, il vit les divers partis applaudir à sa chute et le charger de tous les crimes commis. Il montra beaucoup d'insensibilité pendant son agonie. Il fut conduit à la Conciergerie, et il parut ensuite devant le tribunal révolutionnaire, qui, après avoir constaté son identité et celle de ses complices, les envoya à l'échafaud. Le 10 thermidor (28 juillet) vers cinq heures du soir, il monta sur la charrette de mort, placé entre Henriot et Couthon, aussi mutilés que lui. Sa tête était enveloppée d'un linge sanglant, son visage était livide et son œil presque éteint. Une foule immense se pressait 35 40

autour de la charrette, manifestant la joie la plus bruyante et la plus expressive. On se félicitait, on se rapprochait pour le mieux voir. Les gendarmes le montrèrent avec la pointe de leur sabre. Pour lui, il
 5 semblait prendre la foule en pitié. Saint-Just promenait sur elle un regard tranquille; les autres, au nombre de vingt-deux, étaient abattus. Robespierre monta sur l'échafaud le dernier; au moment où sa tête tomba on applaudit, et ces applaudissements durèrent pendant
 10 plusieurs minutes.

En lui finit le règne de la terreur, quoiqu'il ne fût pas dans son parti le plus grand zélateur de ce système. S'il recherchait la suprématie, après l'avoir obtenue, la modération lui était nécessaire, et la ter-
 15 reur, qui cessa par sa chute, aurait également cessé par son triomphe. Sa perte semblait inévitable: il n'avait pas de force organisée; ses partisans, quoique nombreux, n'étaient pas enrégimentés; il n'avait qu'une grande force d'opinion, et de terreur; aussi, ne pouvant
 20 pas surprendre ses ennemis par une violence à la Cromwell, il chercha, à les épouvanter. La peur ne lui ayant pas réussi, il essaya de l'insurrection. Mais de même que la Convention, ayant l'appui du comité, était devenue courageuse, de même les sections, comp-
 25 tant sur le courage de la Convention, se déclarèrent contre les insurgés. En attaquant le gouvernement, il soulevait l'Assemblée; en soulevant l'Assemblée, il déchaînait le peuple, et cette coalition devait le perdre. La Convention, au 9 thermidor (27 juillet), n'était plus
 30 comme au 31 mai, divisée, indécise, en présence d'une faction compacte, nombreuse et hardie. Tous les partis étaient unis par la défaite, le malheur, la proscription toujours menaçante, et devaient s'associer en cas de combat. Il ne dépendait donc pas de Robespierre de
 35 n'être pas vaincu. Dépendait-il de lui de ne pas se séparer des comités? pas davantage. Au point où il était arrivé, on veut être seul; on est dévoré par ses

18. *il n'avait qu'une grande force d'opinion et de terreur,* er war nur stark durch die öffentliche Meinung und durch den Schrecken, den er verbreitete. — 22. *il essaya de,* er versuchte es mit.

passions, trompé par ses espérances et par sa fortune jusque-là heureuse; et la guerre une fois déclarée, la paix, le repos, le partage du pouvoir, ne sont pas plus possibles que la justice et la clémence lorsque les échafauds ont été une fois dressés. Il faut alors qu'on 5 tombe par ce qui a servi à vous élever: il faut, homme de faction et de sang, qu'on périsse par l'échafaud, comme les conquérants par la guerre.

Anmerkungen.

(Von den vor jeder Anmerkung stehenden Zahlen bezeichnet die fetter gedruckte die Seite, die mit mageren Ziffern gedruckte die Zeile, zu welcher die Anmerkung gehört.)

KAPITEL I.

- 1, 5.** *Les Montagnards*, die Mitglieder der äußersten Linken im Nationalkonvent, sogenannt, weil sie in dem Sitzungssaal die höchsten Bänke (la Montagne) einnahmen.
 15. *Danton*, Georges, geb. 28. Okt. 1659 zu Arcis sur Aube, gründete als Anwalt in Paris mit Desmoulins und Marat den Klub der Cordeliers, führte am 10. August 1792 die Massen gegen die Tuilerien, ward darauf Justizminister und setzte die Septembermorde ins Werk (Blut und Schrecken allein können das Vaterland retten). Er führte einen liederlichen Lebenswandel und lebte in zerrütteten Vermögensverhältnissen.
- 2, 1.** *Robespierre*, Maximilien, geb. 6. Mai 1758 zu Arras, ward daselbst Anwalt, 1789 Mitglied der Konstituante und erlangte als demagogischer Volksredner und Tagesschriftsteller bald Einfluß. Als Haupt der fanatisch-demokratischen Partei beherrschte er den Jakobinerklub und drang als Konventsmitglied auf die Verurteilung Ludwigs XVI. zum Tode. — *Marat*, Jean Paul, geb. 24. Mai 1744 zu Boudry in Neuchâtel, war Mediziner, Sprachlehrer, Stallarzt und seit dem Ausbruch der Revolution Herausgeber der blutigsten Blätter, des „Publiciste parisien“, des „Journal de la république“ und besonders des „Ami du peuple.“ Er vertrat die Pöbelherrschaft. Als schamloser Angeber ward er öfters angeklagt, war Miturheber der Septembermorde und forderte Massenhinrichtungen.
 7. *la catastrophe du 21 janvier*, die Hinrichtung Ludwigs XVI. (1793).
 8. *les Girondins*, die gemäßigt republikanische Partei, deren Hauptwortführer dem Dep. Gironde, besonders der Stadt Bordeaux angehörten. Sie beherrschten die gesetzgebende Versammlung, riefen 1792 die Kriegserklärung an Österreich hervor, verloren aber die Leitung des Staats im Sommer

desselben Jahres. Im Konvente bildeten sie die äußerste Rechte; sie stimmten zwar für den Tod des Königs, suchten letzteren aber durch Berufung an das Volk zu retten. Es waren meist Männer von ausgezeichneter Beredsamkeit.

19. *jusqu'au 31 mai et au 2 juin*, wo von der Bergpartei und dem Pariser Gemeinderat veranlaßte Aufstände stattfanden, die zur Vernichtung der Girondisten führten.

27. *la commune*, der Gemeinderat von Paris, der, am weitesten gehend, die Volksherrschaft auf breitester Grundlage erstrebte.

38. *Meaux*, Stadt im Departement Seine et Marne, an der Marne. — *meurtriers de septembre*, siehe 16, 13.

3, 8. *aux Jacobins*. Die Jakobiner, ein politischer Klub, der sich nach dem Zusammentritt der Generalstände 1789 in Versailles als „Club breton“ bildete und sich etwas später in einer Saale des Jakobinerklosters zu Paris als „Gesellschaft der Verfassungsfreunde“ versammelte. Durch Zweigvereine verbreitete er sich über ganz Frankreich und beherrschte durch straffe Parteizucht, durch die aufwiegende Thätigkeit von Sendlingen und durch die Presse die Nationalversammlung in wild revolutionärem Geiste. Nach Ausscheiden der Gemäßigteren beeinflusste er 1791 die Wahlen zur gesetzgebenden Versammlung, bildete im März 1792 das neue Ministerium und befand sich bei dem Zusammenkommen des Nationalkonvents in voller Macht. Der Sturz des Königtums war hauptsächlich sein Werk. Geschlossen wurde der Klub, in Robespierres Fall verwickelt, am 11. November 1794.

12. *sans-culottes* (ohne Hosen), Spottname der Gassenhelden der Freiheit, nachher Ehrenname der wildesten Umsturz männer. La culotte, die Kniehose, war das Zeichen der Aristokraten; die Volksmänner trugen lange Hosen.

22. *un orateur*, Cato, 234—149 vor Chr.; er schloß als unversöhnlicher Gegner des wieder aufblühenden Karthago jede Rede mit den Worten: Übrigens stimme ich für die Zerstörung Karthagos (*ceterum censeo Carthaginem esse delendam*).

29. *Nous n'avons fait que passer* ... Psalm 103. 15: Wenn der Wind darüber geht, so sind sie nimmer da.

4, 9. *Dumouriez*, geb. 1739 in der Provence, stammte aus einer angesehenen, aber armen Adelsfamilie. Vor 1789 hatte er teils als Soldat, teils als Diplomat gedient und das letztere in nicht sehr ehrenvollen Aufträgen; als die Revolution kam, schloß er sich derselben eifrig an. Er war damals Generalmajor, ward 1792 kurze Zeit Minister des Auswärtigen und übernahm dann den Oberbefehl über das Heer des Zentrums. Er starb in der Verbannung nahe bei London 1823.

10. *campagne de l'Argonne*, im Jahre 1792, Kämpfe bei Grandpré und Valmy, Rückzug der Preußen, Einnahme von Speier, Mainz und Frankfurt durch Custine.

19. *Valenciennes*, Stadt und Festung im Departement du Nord, an der Schelde. — *Mons* oder Bergen, Hauptstadt des Hennegau.

21. *Givet*, Stadt im Departement Ardennen, an der Maas.
23. *Tournai* oder Doornich, Stadt im Hennegau, an der Schelde.
26. *Jemappes*, Dorf im belgischen Hennegau; vgl. 13,25.
29. *Liège*, Lüttich am linken Maasufer.
33. *la Roër*, die Ruhr, rechter Nebenfluß der Maas.
- 5, 22. *Gensonné*, geb. 1758 zu Bordeaux, Anwalt, gehörte der gesetzgebenden Versammlung und dem Konvent an. Guadet, Vergniaud und er waren die Häupter der girondistischen Partei. Seine Verbindung mit Dumouriez, den er in das girondistische Ministerium gebracht hatte, ward ihm gefährlich. Am 2. Juni 1793 verhaftet, ward er am 31. Oktober guillotiniert.
23. *Lacroix* war ein Freund Dantons; als solcher ward er eins der 9 Mitglieder des Wohlfahrtsausschusses.
33. *la coalition*, die Verbindung Österreichs und Preussens, denen sich bald fast alle europäischen Mächte anschlossen.
35. *le cabinet de Saint-James* steht für die englische Regierung. Der Palast von Saint-James war eine Residenz der englischen Könige im 18. Jahrhundert, ursprünglich ein Kloster des heiligen Jakobus in London.
36. *Chauvelin*, Marquis de, war von Dumouriez zum Gesandten in London ernannt.
37. *le 10 août 1792* ist der Tag, an dem nach Niedermetzelung der Schweizer die Tuilerien eingenommen und der König, der sich in die Nationalversammlung geflüchtet hatte, seiner Würde entsetzt wurde.
41. *roi de la Grande-Bretagne*, Georg III., 1760—1820.
- 6, 1. *stathouder de Hollande*, der letzte Erbstatthalter Wilhelm V. von Oranien. — *depuis* 1780, als die Niederlande sich gegen die Engländer im nordamerikanischen Kriege rüsteten; diese kamen ihnen aber mit der Kriegserklärung zuvor und bezwangen sie.
6. *Pitt*, William, der jüngere, Sohn des älteren W. Pitt, des Grafen von Chatham, ward 1781 Mitglied des englischen Unterhauses, im folgenden Jahr Schatzkanzler, dann Premierminister; als unversöhnlicher Feind der französischen Revolution ward er die Seele der gegenrevolutionären Verbindung. Der Konvent erklärte ihn deshalb für „den Feind des Menschengeschlechts.“ Er starb im Jahre 1806.
14. *Richelieu*, Kardinal, Herzog, Minister. Von 1624—1642 unter Ludwig XIII. thatsächlicher Regent, suchte er Frankreich zur ersten Macht Europas zu erheben und durch Unterdrückung der Hugenotten, der Parlamente und des Adels alle politische Gewalt in der Krone zu vereinigen. Um 1640 war Karl I. von England im Krieg mit Schottland, zugleich verschärfte sich zwischen ihm und dem Parlamente der Kampf, der dann zu seiner Hinrichtung und zur Republik führte; diese Zeit der inneren Unruhen in England benutzte Richelieu und bekämpfte, mit Schweden verbündet, die spanisch-österreichische Macht im 30jährigen Kriege. — *Mazarin*, Richelieus Nachfolger,

vertrauter Ratgeber der Königin Anna, Ludwigs XIII. Witwe, und Minister Ludwigs XIV. bis zu seinem Tode 1661.

23. *Godoi*, Manuel, Herzog von Alcudia (1767—1851), ein sittenloser, ränkesüchtiger Mann, stand seit 1792 als Minister des Auswärtigen an der Spitze der spanischen Regierung. Wegen der günstigen Bedingungen, die er im Baseler Frieden (1795) für Spanien erlangte, ernannte ihn Karl IV. zum Friedensfürsten.

26. *l'émigration*. Die Ausgewanderten, die besonders dem bedrohten Adel und der unbeeidigten Priesterschaft angehörten, standen unter der Leitung des Grafen von Artois, zweiten Bruders des Königs, des Prinzen Condé und Polignacs.

30. *l'électeur palatin*, Karl Theodor, war zugleich Herzog von Bayern. Er regierte als Pfalzgraf von 1743—1799.

34. *du second partage de la Pologne*, 1793 zwischen Rußland und Preußen; das erstere erhielt außer dem Rest von Litauen Volhynien und Podolien, das letztere Danzig, Thorn und Großpolen.

41. *Anglo-Bataves*. Die germanischen Bataver wohnten zwischen Rhein und Waal; daher auch der Name Batavische Republik für die Niederlande von 1796—1806.

7, 10. *d'un tribunal extraordinaire*, eines Revolutionsgerichts, das ohne Beihilfe von Geschworenen und ohne irgend welche Prozeßform die Verführer des Volkes zum Tode verurteilen sollte; vgl. 16, 18.

23. *Ruremonde*, Roermonde, an der Mündung der Roer in die Maas.

24. *Huningue*, Hüningen, Stadt im Oberelsaß am Rhein. — *Le prince de Cobourg*, Josias Friedrich, Herzog zu Sachsen-Koburg, kaiserlich österreichischer Feldherr, starb 1815.

27. *Custine*, Graf von, General, geb. 4. Februar 1740 in Metz, 1789 freisinniges Mitglied der Nationalversammlung, wurde 1792 mit dem Befehl über das Moselheer betraut, nahm Landau, Speier, Worms, Mainz und Frankfurt, mußte sich aber 1793 nach dem Elsaß zurückziehen und wurde, des Landesverrats beschuldigt, am 28. August desselben Jahres guillotiniert.

34. *la royauté de 1791* beruhte auf der 1789 entworfenen und 1791 vollendeten demokratisch-monarchischen Verfassung.

36. *Bouillé*, 1739—1800, suchte im Jahre 1791 als Oberfeldherr des Heeres der östlichen Provinzen den Fluchtversuch des Königs zu unterstützen, kam aber nach Varennes zu spät und floh deshalb in die österreichischen Niederlande. Um den Zorn des Volkes von der königlichen Familie abzulenken, schrieb er einen Brief an die Nationalversammlung, in welchem er sich als den Urheber der Flucht darstellte.

37. *La Fayette*, 1757—1834, begab sich bei Beginn des nordamerikanischen Befreiungskrieges 1776 nach Nordamerika, wo er vom Kongreß und Washington ausgezeichnet wurde. An den Ereignissen von 1789 eifrig beteiligt, trat er an die Spitze der Bürgerwehr und rettete am 6. Oktober die könig-

liche Familie in Versailles. 1792 mit dem Oberbefehl über das Ardennenheer betraut, drang er auf die Verfolgung der Anstifter des 20. Juni und des 10. August, ward deshalb geächtet und floh nach Flandern, von wo er, von den Österreichern verhaftet, nach Olmütz geführt wurde. Nach 1797 kehrte er nach Frankreich zurück. Bei der Julirevolution 1830 wurde er noch einmal zum Oberbefehlshaber der Bürgerwehr des Reichs ernannt. La Fayette war ein edler, für die Sache der Freiheit und des Vaterlandes begeisterter Mann.

8, 9. *républicains bataves*. Holländische „Patrioten“ forderten die französische Regierung auf, das wehrlose Seeland zu überfallen.

16. *les sociétés populaires*, die Volksvereine der Jakobiner und Cordeliers.

26. *Nimègue*, Nimwegen in Gelderland an der Waal.

27. *Miranda*, der die untere Maas von Maestricht bis Roermonde beobachtete, hatte nur 16000 Mann.

28. *Maëstricht*, Hauptstadt der Provinz Limburg, an der Maas.

32. *Bréda et Gertruydenberg* in der holländischen Provinz Nordbrabant.

33. *le Bies-Bosch*, Binsenbusch, eine morastige, von zahlreichen Wasserarmen durchschnittene, inselreiche Gegend zwischen Südholland und Nordbrabant, südöstlich von Dortrecht und nordwestlich von Gertruydenberg.

37. *Miazinski*, polnischer General in französischen Diensten.

9, 3. *Tirlemont*, Tienen und *Louvain*, Löwen, sind Städte in Brabant.

27. *aux Cordeliers*. Die Cordeliers, Strickträger, ein politischer Klub, der in der Kapelle eines Klosters der Cordeliers oder Franziskaner in Paris sich versammelte. Diese Gesellschaft wurde im Februar 1791 von den wütendsten unter den Jakobinern gegründet; Männer wie Camille Desmoulins, Danton, Marat, Hebert trieben dort ihr Wesen. Später traten die Cordeliers in Gegensatz zu den Jakobinern, bei denen Robespierre das Wort führte, und wurden in der letzten Zeit des Konvents aufgelöst.

32. *les sections*, die 48 Wahlabteilungen oder Wahlbezirke von Paris, die seit dem 10. August 1792 als sections armées, Bürgerwehr, auftraten.

34. *Beurnonville* focht 1792 an der Spitze des Nordheeres bei Valmy und ward im Februar 1793 Kriegsminister. Von Dumouriez an die Österreicher geliefert, ward er 1795 ausgewechselt. Unter Napoleon Senator, unter Ludwig XVIII. Staatsminister, Pair und Marschall, starb er 1821 in Paris.

35. *fédérés*. Die Verbündeten waren am 14. Juli 1790 zur Feier der Eroberung der Bastille in Paris zusammengetreten und bildeten von der Zeit an einen bewaffneten Verein zum Schutz der Freiheit.

37. *Vergniaud*, Anwalt in Bordeaux, war 1791 Mitglied der gesetzgebenden Versammlung, dann des Konvents, wo er

durch seine Beredsamkeit einer der hervorragendsten Führer der Girondisten war.

10, 17. *Saturne*, altitalischer Gott, später dem griechischen Kronos gleichgestellt, der seinen Vater Uranos entthronte und seine und der Rhea Kinder aufser Zeus verschlang.

25. *la Vendée*, die Gegend zwischen la Rochelle und Nantes, ein von Hügeln, Schluchten und Hecken durchsetztes, mit kleinen Buschhölzern bewachsenes Land.

11, 24. *Saint-Florent*, Ort in der Vendée.

26. *Cathelineau*, Jacques, ein Fuhrmann, der Heilige von Anjou, wie ihn die Bauern wegen seiner Begeisterung nannten, rief mit 34 Jahren die ganze Mannschaft der Vendée, die von der Pariser Regierung eingezogen werden sollte, im März 1793 zum bewaffneten Widerstand gegen den Konvent auf. — *Charette de la Contrie* war 1789 Seeoffizier, ging mit den Prinzen nach Koblenz, kehrte zurück, wurde Führer der bretonischen Bürgerwehr und versuchte den König in Paris zu retten. Von den Aufständischen des unteren Poitou zum Führer erwählt, ward er im Guerillakrieg durch sein barbarisches Vorgehen der Schrecken der Republikaner.

27. *Stofflet*, Nicolas, ein Förster aus dem Elsaß, wurde in Anjou als Führer gewählt. 1796 wurde er erschossen.

31. *Bonchamps*, Marquis de, diente als Freiwilliger in Nordamerika gegen die Engländer. Nach Ludwigs XVI. Tode wurde er in Anjou zum Führer erwählt. — *Lescure*, Marquis de, war der angesehenste unter den Edelleuten, die dem Aufstande in der Vendée sich anschlossen. — *la Rochejaquelein*, comte de, trat nach dem 10. August als 20jähriger Jüngling an die Spitze der Königlichen und erwarb sich bald den Beinamen: Held der Vendée. Berühmt ist seine Anrede bei Übernahme des Oberbefehls: „Wenn ich zurückweiche, tötet mich; wenn ich vordringe, folgt mir; wenn ich falle, rächt mich.“

32. *d'Elbée*, geboren zu Dresden von französischen Eltern, diente im Heere Ludwigs XVI. als Kavallerie-Lieutenant. 1793 rief er die Bauern von Cholet und Beaupréau zum Kampfe.

35. *Châtillon* im Dep. Indre.

36. *Bressuire* im Dep. Sèvres, *Vihiers* im Dep. Maine et Loire.

12, 5. *du Marais*. Die Vendée wird eingeteilt in le Bocage, la Plaine und le Marais, das Morastland an der Seeküste; vgl. 81,15.

32. *Nerwinde*. Die Schlacht bei Neerwinden, Dorf in der belgischen Provinz Lüttich, fand statt am 18. März 1793.

37. *Mack*, Freiherr aus Franken, trat 1769 in das österreichische Heer, kämpfte mit Auszeichnung gegen Türken und Franzosen, ward 1805 mit 20000 Mann in Ulm zur Übergabe gezwungen, deshalb abgesetzt und zu Festungsstrafe verurteilt. Er starb 1821.

13, 3. *le jeune duc de Chartres* war der älteste Sohn des Herzogs Ludwig Philipp von Orleans (Égalité). Er regierte als König Ludwig Philipp von 1830—1848.

7. *le fils de Louis XVI*, Karl Ludwig, geb. 1785, folgte seinen Eltern am 10. August 1792 in den Temple, ward nach der Hinrichtung seines Vaters von seinem Oheim, dem späteren Ludwig XVIII., als König ausgerufen, teilte noch mehrere Monate die Gefangenschaft seiner Mutter und kam dann zu dem Schuster Simon, der ihn körperlich und geistig zu Grunde richtete. Er starb 1795.

16/17. *Proly, Péreira et Dubuisson* kamen vom auswärtigen Ministerium (Danton) und stellten an Dumouriez den Antrag, den Jakobinerklub an Stelle des Konvents zu setzen.

25. *Jemmapes* (vgl. 4,26), Sieg Dumouriez' am 6. November 1792.

35. *des prisonniers du Temple*. Die Gefangenen im alten Ordenshause der Tempelherren waren die Königin Marie-Antoinette, des Königs Schwester Elisabeth und seine beiden Kinder Marie Therese Charlotte und Karl Ludwig.

36. *ceux de Coblenz*, der Graf von Provence und der Herzog von Artois, die Brüder des Königs, welche in Koblenz 20 000 Mann zum Kampf gegen die Revolution gesammelt hatten.

14, 12. *à l'égard de La Fayette*. Nach La Fayette's Flucht erhielt Dumouriez den Oberbefehl.

13. *Saint-Amand* im Dep. du Nord, ebenso *Lille* und *Condé*.

28. *Camus, Quinette, Lamarque, Bancal* und *Beurnonville* wurden als Geiseln für die königliche Familie von Dumouriez nach Tournay in das österreichische Lager geschickt und nach 2 $\frac{1}{2}$ jähriger Haft gegen Ludwigs XVI. Tochter ausgewechselt.

15, 31. *Thouvenot* war Dumouriez' vertrauter Adjutant. — *Berchiny* ist der Name eines Regiments.

32. *Famars*, alter Ort im Departement du Nord, südlich von Valenciennes.

33. *Dampierre*, Marquis de, eifriger Bewunderer des preussischen Heerwesens, ward nach dem Treffen bei Valmy Divisionsgeneral. 1793 verlor er bei Quiévrain im Hennegau ein Bein und starb zwei Tage danach.

16, 1. *le fameux comité de salut public*. Der Wohlfahrtsausschuß wurde am 5. April auf einen Monat beschlossen; er sollte geheime Verhandlungen pflegen, die Minister antreiben und überwachen und Beschlüsse mit sofortiger Wirksamkeit fassen können. Er bestand aus 9 Mitgliedern, an deren Spitze Danton war.

2. *le duc d'Orléans etc.* Am 6. April ward die Verhaftung aller noch in Frankreich lebenden Bourbonen, besonders auch des Égalité beschlossen.

13. *massacres de septembre*. Von dem 2. bis 5. September 1792 wurden auf Anordnung des Justizministers Danton und des Pariser Gemeinderats die mit den Verteidigern der Tuileries, mit Priestern und anderen Verdächtigen angefüllten Ge-

fängnisse von den „Patrioten“ heimgesucht und mehr als 1100 unschuldige Menschen umgebracht.

16. *les pillages de février*. Durch Robespierre und Marat beeinflusst, plünderten am 25. Februar Banden von Weibern und verkleideten Männern etwa 1200 Häuser des Pariser Mittelstandes. (Siehe Seite 3,39.) — *La conspiration du 10 mars*, siehe Seite 9.

18. *le tribunal révolutionnaire*; vgl. 7,10.

19. *Roland*, Gelehrter und Staatsmann, ward durch seine schöne und geistreiche Gemahlin Manon Jeanne (1754—1793) in den Strudel der Revolution mit hineingerissen. In der Konstituante 1791 vertrat er die gewerblichen Interessen Lyons, und zu der Partei der Girondisten gehörend, ward er im März 1792 Minister des Innern.

24. *Brissot*, Girondist, Anwalt in Paris, war in der Nationalversammlung ein Hauptanführer gegen den Hof; im Konvent aber widersetzte er sich den Septembermorden und der Verurteilung des Königs.

25. *Guadet*, Anwalt in Bordeaux, Mitglied der Legislative und des Konvents, ein Haupt der Girondistenpartei. — *Pétion*, geb. 1753 in Chartres, Anwalt, Mitglied der Konstituante, 1791 Vorsitzender des Kriminalgerichts zu Paris. Als einer der von der Nationalversammlung abgeordneten Bevollmächtigten, führte er die entflozene königliche Familie von Varennes zurück. Er beantragte die Absetzung Ludwigs XVI., ward Maire von Paris und trat im Konvente entgegen seiner früheren Verbindung mit Robespierre und den Jakobinern der Partei der Girondisten bei.

31. *La droite* sind die Girondisten, *la Plaine* ist im Gegensatz zu dem Berge der Sitz der Mittelpartei; vgl. 81,15.

36. *Pache*, unter Roland im Ministerium des Innern, 1792 als Girondist Kriegsminister. Da er aber dem Berge sich zu-neigte, wurde er im Februar 1793 abgesetzt, dafür im Mai Maire von Paris und ein heftiger Gegner der Girondisten. Nach Robespierres Tod als Schreckensmann angeklagt, wurde er zwar verurteilt, das Urteil wurde aber nicht vollstreckt. Er starb 1823. — *le conseil général* ist die Stadtverordnetenversammlung.

38. *Boyer-Fonfrède*, damals 27 Jahre alt, ein eifriger Girondist, war Anwalt in Bordeaux.

17, 9. *les tricoteuses de Robespierre*. Den Frauen war durch Beschlufs gestattet, den Versammlungen strickend beizuwohnen.

12. *Henriot*, geb. 1761, Bedienter, Zollbeamter, dann Polizeispion, wurde wegen eines Diebstahls 1792 seines Dienstes entlassen. Er beteiligte sich an den Septembermorden und befehligte die Bürgerwehr.

29. *Bourges*, Hauptstadt des Departements Cher.

18, 4. *le comité de sûreté générale*, der allgemeine Sicherheitsausschufs wurde am 10. März 1792 in Abwesenheit der

Girondisten zugleich mit dem Revolutionsgericht beschlossen, um die als Gegner der Revolution Verdächtigen einzuziehen.

5. *Barrère*, 1755—1841, Rat bei der Landeshauptmannschaft in Bigorre (Hautes-Pyrénées), wurde in die Generalstände gewählt, dann in die Konstituante und endlich in den Konvent, wo er zur Mittelpartei gehörte. Beim Prozeß des Königs führte er den Vorsitz. Nach Robespierres Sturz wurde er zur Verbannung nach den Strafbesitzungen verurteilt, am 18. Brumaire (1799) aber begnadigt. Von den Bourbonen als „Königsmörder“ aufs neue verbannt, kehrte er nach der Julirevolution (1830) wieder zurück.

21. *Le substitut du procureur de la commune, Hébert*, der Vertreter des Stadtanwalts, des Syndikus, Hebert, war erst Bedienter, dann Billeteinnehmer in einem Pariser Theater gewesen. Einer der wildesten von den Jakobinern, gab er 1789 unter dem Namen „Père Duchêne“ das danach benannte, von dem niederen Volke viel gelesene Blatt heraus. Seit dem 10. August 1792 Mitglied des Gemeinderats, that er sich bei den Septembermorden besonders hervor. Nach ihm wurde die wüste Partei der Gottesleugner Hebertisten genannt.

19, 3. *Isnard*, genannt der Provençal, ein reicher Parfümeriehändler, gehörte der gesetzgebenden Versammlung und dem Konvent an und war einer der besten Redner der Girondisten. Später saß er im Rate der 500; er starb 1830.

23. *du Mail* (des Laufspiels) *et de la Butte des Moulins* (des Mühlenbergs). An diesen Bezirk erinnern die Straßen du Mail und des Moulins, von denen die erstere nordöstlich, die andere nordwestlich von dem Palais-Royal liegt.

30. *Garat*, geb. 1749, Verfasser mehrerer von der Akademie gekrönten Lobreden auf berühmte Männer, Herausgeber des „Journal de Paris,“ ward zu den Reichsständen und in die Konstituante gewählt. Nach Dantons Abdankung Justizminister, hatte er als solcher dem Könige das Todesurteil anzukündigen. 1793 ward er Minister des Innern, legte aber sein Amt nieder, um ein republikanisches Blatt: „Salut public“ herauszugeben. Da er gemäßigte Anschauungen vertrat, kam er auf kurze Zeit ins Gefängnis. Später war er im Rate der Alten und im Senat; er starb als Mitglied der Akademie 1833.

36. *Hérault de Séchelles*, Anwalt beim Parlament zu Paris, Mitglied der gesetzgebenden Versammlung und des Konvents, stand anfangs auf seiten der Girondisten, später des Bergs. Von ihm rührte die neue Verfassung des Konvents her. Nachher in den Sturz Dantons verwickelt, wurde er am 5. April 1793 guillotiniert.

20, 39. *le 31 mai* ist der Tag des Volksaufstandes zur Vernichtung der Girondisten.

21, 9. *Brutus*, Lucius Junius, rief 510 vor Chr. das römische Volk zur Vertreibung des Tarquinius Superbus auf und ward dadurch der Gründer der Republik. Er fiel im Kampfe mit Aruns, Tarquins Sohn, 509.

11. *Chaumette*, ein verlaufener Kapuziner, oder, wie er selbst sagte, ein früherer Schiffsjunge, nährte sich in dem Treiben der Revolution als Litterat und ward nach den Septembermorden wegen seines wilden Auftretens Syndikus des Pariser Gemeinderats. Er war ein Haupt der Hebertisten.

25. *au château des Tuileries*. Das Königsschloß hat seinen Namen von Ziegeleien, die am rechten Ufer der Seine lagen. Im Auftrage der Katharina von Medici um 1564 begonnen, wurde es immer nur vorübergehend als Residenz der Könige benutzt, bis Ludwig XVI. am 6. Oktober 1789, durch die Volksmenge von Versailles abgeholt, in dasselbe seinen Einzug halten mußte. Seit 1800 war es ständiger Aufenthaltsort der Herrscher Frankreichs. Mehrfach der Fackel der Umsturz männer ausgesetzt, ist es zuletzt von den Kommunisten 1871 niedergebrannt. Mit Ausnahme des westlichen Teils, der nach dem Garten hin lag, hat die Republik es wieder aufgebaut.

33. *L'huillier* war ein Jakobiner, der als Gemeinderat unter Robespierres und Marats Beistand von den Parisern in den Konvent gewählt war und jetzt an der Spitze der Verwaltung des Seinedepartements stand.

22, 6. *Cambon*, Fabrikant aus Montpellier, beschäftigte sich im Konvent besonders mit den Finanzen. In den Wohlfahrtsausschuß gewählt, trat er den Ausschreitungen der Bürgerwehr, dem räuberischen Verfahren der Schreckens männer und der Verschleuderung der Staatseinnahmen durch die Regierungsbevollmächtigten entgegen. Als er aber nach Robespierres Sturz Billaud-Varennes und andere Schreckens männer verteidigen wollte, ward er angeklagt und verhaftet, entfloß jedoch bald. Seitdem lebte er auf seinem Landgut bei Montpellier. Er starb 1820.

10. *Thuriot*, Anwalt zu Paris, ein Anhänger Dantons, einer der hartnäckigsten Umsturz männer, der am 1. April 1795 mit Cambon und andern Anhängern der Schreckensherrschaft verhaftet wurde, aber auch wie jener aus der Haft entfloß. Er starb 1829.

12. *Tallien* ward vom Schreiber in einer Rechtsanwaltsstube am 10. August 1792 zum Generalsekretär des neuen Gemeinderats ernannt. In den Konvent gewählt, gehörte er dem Berge an, trat aber nachher gegen Robespierre auf und wirkte nach dessen Tode in milderem Sinne. Er stellte dem Ohnehosentum eine gewisse Feinheit der Formen entgegen.

24, 25. *l'hôtel de ville*, das Rathaus von Paris, mit dem Grèveplatz an der Seine gelegen, 1553 begonnen und eigentlich erst 1857 beendet, wurde von dem obersten Beamten der Stadt, dem Prévôt des Marchands, seit 1789 dem Préfet de la Seine, bewohnt. Stets war es der Sammelplatz der Volkspartei im Gegensatz zu den königlichen Schlössern. Hier tagte der Gemeinderat Robespierres, hier die Kommune von 1871. Im Mai des letzteren Jahres verbrannten die Versailler den Palast samt seinen aufständischen Verteidigern; jetzt ist er wieder aufgebaut.

29. *hommes d'État* war der Name, den Marat den Girondisten gab.
- 25, 11. *la place du Carrousel* befindet sich zwischen der eigentlichen Cour des Tuileries und dem Square des neuen Louvre, damals nur ein verhältnismäßig kleiner Platz vor dem mittleren Eingang des Tuilerienhofes. Genannt wurde der Platz nach einem unter Ludwig XIV. im Jahre 1662 hier veranstalteten Tanzreiten, einem Ritterspiel mit feierlichen Aufzügen in mittelalterlicher Gewandung.
20. *Lanjuinais*, Professor des Verfassungsrechts in Rennes, war Mitglied der Nationalversammlung und des Konvents. Mit den Girondisten kämpfte er gegen die Anarchie und wurde dafür geächtet. Später saß er im Rate der Alten und erhielt unter dem Kaiserreich den Grafentitel. Er starb 1827.
- 26, 15. *La Révellière-Lépaux*, später Mitglied des Direktoriums und Gründer der Sekte der Gottes- und Menschenfreunde, starb 1824.
27. *Dussaulx*, der einzige von den Parisern gewählte Girondist, ein alter Mann unter den meist zwischen 30 und 40 Jahre zählenden Mitgliedern des Konvents. — *Fauchet*, Abt, später Bischof, Mitglied der gesetzgebenden Versammlung und des Konvents, trat gegen die eidverweigernden Priester auf und sprach für den Krieg gegen die Könige.
34. *Barbaroux*, Anwalt zu Marseille, legte, nachdem er als Girondist geächtet war, selbst Hand an sich und ward sterbend noch auf das Schafott geschleppt (1793).
- 27, 1. *Billaud-Varennes* ward schon früh aus seiner Vaterstadt la Rochelle wegen seines schlechten Verhaltens ausgewiesen und trat aus Hunger in ein Kloster, wo er sich zum Lehrer ausbildete. Zu Ehren des Tages, an welchem Drouet und er die Flucht Ludwigs XVI. verhinderten, nannte er sich Billaud-Varennes. Er nahm teil an den Septembermorden, war einer der Hauptveranstalter des 10. August und wirkte als Mitglied der Bergpartei eifrig für den Tod des Königs. 1794 ward er nach Cayenne geschickt, entkam aber nach Mexiko, lebte später auf Haïti und starb 1819.
26. *dans le jardin*. Der Tuileriengarten, ein Meisterwerk von Ludwig XIV. Gartenkünstler Le Nôtre, liegt auf der Westseite des Schlosses; jetzt ist er durch eine Fahrstraße von demselben getrennt.
40. *Ducos*, Kaufmann aus Bordeaux, Mitglied der gesetzgebenden Versammlung und des Konvents, ist bekannt durch seine geistreiche Rede bei dem nächtlichen Henkersmahl der Girondisten.
- 28, 2. *Valazé*, geboren zu Alençon 1751, Anwalt und Schriftsteller, zeichnete sich aus durch seinen Mut. Seine Verteidigungsrede fand sich in einer Mauerspalte seines Gefängnisses.
- 29, 14. *les constitutionnels* sind die Anhänger der beschränkten Monarchie von 1789.
30. *sans maximum*. Nach dem Grundsatz, daß die Früchte

der Erde ebenso wie die Luft des Himmels allen Menschen gemeinsam sei, verfügte der Konvent am 2. Mai 1793 ein Maximum, einen höchsten erlaubten Kornpreis, zunächst den Durchschnittssatz seit Januar, dann bei allmählichem Sinken einen noch geringeren Preis.

35. *les journées de prairial*. Am 20. Mai 1795 machte die alte Schreckensmännerpartei einen letzten Aufstand gegen den Konvent, sie ward zurückgeschlagen und die Vorstädte entwaffnet. — Das Konventsmitglied Romme erfand den republikanischen Kalender, der im Jahre 1792 eine neue Zeitrechnung einführt von dem um Mitternacht beginnenden 22. September, als an dem Tage des Jahres, auf den nach astronomischer Berechnung unter dem Meridian der Pariser Sternwarte die Herbstnachtgleiche eintritt. Die Namen der Monate sind nach den Jahreszeiten und den darin vorwaltenden Naturerscheinungen gewählt, und zwar haben immer je 3 zu einer Jahreszeit gehörige Monate gleiche Endung.

I. Herbst:

1. Vendémiaire = Weinmonat, Anfang 22. September.
2. Brumaire = Nebelmonat, Anfang 23. Oktober.
3. Frimaire = Reifmonat, Anfang 21. November.

II. Winter:

1. Nivôse = Schneemonat, Anfang 21. oder 22. Dezember.
2. Pluviôse = Regenmonat, Anfang 20. oder 21. Januar.
3. Ventôse = Windmonat, Anfang 19. Febr. (außer i. d. Schaltjahr.)

III. Frühling:

1. Germinal = Keimmonat, Anfang 21. März.
2. Floréal = Blütenmonat, Anfang 20. oder 21. April.
3. Prairial = Wiesenmonat, Anfang 20. oder 21. Mai.

IV. Sommer:

1. Messidor = Erntemonat, Anfang 19. oder 20. Juni.
 2. Thermidor = Hitzemonat, Anfang 19. Juli.
 3. Fructidor = Fruchtmonat, Anfang 18. August, Ende 17. Sept.
- Vom 17. bis 22. September werden die cinq jours complémentaires, die 5 Ergänzungs- oder Schalttage, auch Sansculottides, Ohnehosentage genannt, eingeschoben. — Am 1. Januar 1806 kehrte Napoleon zum gregorianischen Kalender zurück.

30, 1. *les journées de vendémiaire* (an IV). Am 4. und 5. Oktober 1795 war ein Aufstand der Königlichen gegen den Konvent, der beschlossen hatte, daß $\frac{2}{3}$ seiner Mitglieder wiedergewählt werden sollten. Bonaparte schlug die Aufständischen im Straßenkampfe nieder.

6. *la réaction de thermidor* trat ein mit dem Sturz Robespierres am 9. Thermidor, den 27. Juli 1794.

13. *Louvet* de Couvray war Kommis, trat in den Jakobinerklub und wurde in die gesetzgebende Versammlung und den Konvent gewählt. Er hat berühmte Romane verfaßt und durch die Tagesblätter und auf der Rednerbühne eifrig für

die Girondistenpartei gewirkt. Später wurde er Mitglied des Rats der 500. Er starb 1797. — *Buzot*, Anwalt aus Évreux, war ein beredtes Mitglied der Girondistenpartei.

15. *L'Eure* ist ein südlicher Nebenfluß der Seine.

16. *Caen* (spr. kan) liegt im Departement Calvados an der Orne.

20. *Wimpfen-Werneburg*, Freiherr, General und Kommandant von Cherbourg, erklärte sich nach dem Sturze der Gironde gegen den Konvent und führte ein Parteigängerkorps in der Normandie, mußte aber nach dessen Auflösung nach England flüchten.

21. *Romme* gehörte im Konvent zur Bergpartei. Er war Lehrer und ist der Erfinder des republikanischen Kalenders. Nach dem Aufstand vom 1. Prairial mit 5 andern demokratischen Führern vor ein Kriegsgericht gestellt und zum Tode verurteilt, erstach er sich mit demselben Messer, mit dem auch seine Gefährten unter dem Rufe: „Es lebe die Republik!“ sich den Tod gaben oder zu geben versuchten. — *Prieur de la Marne*, aus Châlons sur Marne, ein Jakobiner reinsten Wassers, Mitglied des zweiten Wohlfahrtsausschusses, starb 1827 zu Brüssel. Er ist zu unterscheiden von *Prieur de la Côte d'Or*, der auch zur Bergpartei gehörte.

24. *Corday d'Armans*, Charlotte, geb. 1769 als Tochter eines Edelmanns in St. Saturin bei Caen, wurde durch die Reden der Girondisten gegen die Schreckensmänner in Paris zu ihrer That begeistert. Sie wählte Marat, weil er im *Ami du Peuple* erklärt hatte, daß zur Befestigung der Republik noch 200 000 Köpfe fallen müßten. Der Tag ihrer Hinrichtung war der 17. Juli 1793.

37. *du Panthéon*. In römischem Kuppelbau auf dem höchsten Punkte der linksufrigen Stadt aufgeführt, war das Pantheon ursprünglich der heiligen Genovefa geweiht, deshalb hieß sie auch *Église Ste-Geneviève*; 1791 wurde sie vom Konvent zu einem Erinnerungstempel bestimmt: *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. In den Gruftgewölben wurden beigesetzt Mirabeau und Marat, sowie die Überreste von Voltaire und Rousseau; die ersteren aber wurden noch durch den Konvent, die letzteren wahrscheinlich durch die Bourbonen nach 1815 entfernt. Nachher wieder Kirche, ist es seit kurzem seinem patriotischen Zwecke zurückgegeben. *Les honneurs du Panthéon* sind die Ehre, darin begraben zu werden; vgl. 61,12.

31, 14. *sous la Constituante*. Die verfassunggebende Versammlung tagte von 1789—91. — *les princes émigrés* sind der Graf von Provence, der spätere Ludwig XVIII., der Graf von Artois, der spätere Karl X. und der Prinz von Condé. Seit 1771 war der Graf von Provence mit der Tochter Viktor Amadeus' III. von Sardinien vermählt.

21. *Châlier*, ein ehemaliger Priester aus Piemont, suchte den Marat Lyons zu spielen. Wenige Tage vor seiner Hin-

richtung zerrifs er ein Bild Christi am Kreuze, vor seinem Tode umarmte er den Priester und küfste das Kruzifix.

35. *les municipaux* sind die Gemeinderatsmitglieder, die, wie in Paris, für den Umsturz waren.

32, 8. *le roi de Sardaigne*, Viktor Amadeus, 1773—96, Schwiegervater der beiden Brüder Ludwigs XVI., schlofs sich 1793 der Koalition an und ward 1796 von Bonaparte besiegt.

14. *Rebecqui* aus Marseille, ein Haupturheber der Unruhen in seinem Vaterlande, Verteidiger der Meuchelmörder von Avignon, gehörte im Konvent zu den Girondisten, mit denen er geächtet wurde.

30. *Nîmes* im Departement Gard, *Montauban* im Departement Tarn et Garonne.

33. *le marquis de Puisaye*, 1754—1827, ein königlich gesinnter Parteigänger, schlofs sich nach dem Sturze der Gironde den Aufständischen der Bretagne, den sogenannten Chouans an und suchte in die regellosen Scharen Ordnung zu bringen.

33, 4. *Argenton* im Departement Indre, *Thouars* im Departement Deux-Sèvres.

10. *Saumur* im Departement Maine et Loire an der Loire.

15. *Angers* im Departement Maine et Loire.

17. *le Mans* im Departement Sarthe (Schlacht am 12. Januar 1871).

25. *Piémontais*. Piemont mit der Hauptstadt Turin bildete den Hauptbestandteil des Königreichs Sardinien unter dem Hause Savoyen.

38. *Bouchain* im Departement du Nord, Schauplatz blutiger Kämpfe in den Jahren 1793 und 1794.

34, 1. *Dunkerque*, Dünkirchen, feste Stadt im Departement du Nord an der Nordsee.

7. *la Scarpe*, ein Nebenfluß der Schelde.

35, 3. *Condorcet*, Marquis de, geboren 1743 in der Picardie, berühmter politisch-philosophischer Schriftsteller, Mitglied der französischen Akademie, Mitarbeiter an der Encyklopädie, Mitglied der Legislative und des Konvents, verfaßte die Erklärung an Frankreich und an Europa über die Abschaffung der Königswürde, ward als Freund der Girondisten in Anklagezustand versetzt und im April 1794 an Selbstvergiftung im Kerker tot gefunden.

37, 16. *chez les anciens*. Barrère entstellt, wie Dumouriez es Seite 14 den Jakobinern vorwirft. Appius Claudius, an den er gewifs gedacht hat, liefs sich in den Senat tragen, um für die Fortsetzung des Krieges gegen Pyrrhus zu sprechen.

21. *à préparer le salpêtre*, dadurch, dafs man Kanalwasser etc. in die Mauern einsickern liefs. Heute schichtet man Dammerde mit Kalk auf und begiefst den Haufen mit Jauche (Salpeterplantagen).

38, 8. *quarante sous*. Ein sou = 5 centimes, etwa 4 Pfennig, also 40 sous = 1,62 M.

17. *Vernon*, Stadt im Departement Eure.

28. *Carteaux*, ein Maler, der sich unter der Republik zum General emporschwang. Bei der Belagerung von Toulon wurde seine Unfähigkeit durch Bonaparte aufgedeckt und er deshalb vom Direktorium abberufen.

29. *l'armée sectionnaire du Midi* ist die aus dem gemäßigten Mittelstande gebildete Bürgerwehr im Gegensatz zu den Jakobinern und Ohnehosenmännern.

39, 1. *Hood*, Samuel, Viscount, ein berühmter englischer Seeheld, schlug die Franzosen in zwei Schlachten im Jahre 1782. Toulon mußte er im Dezember 1793 wieder aufgeben, eroberte aber dafür 1794 Korsika.

9. *Robert Lindet*, ein Freund Robespierres, hatte im Wohlfahrtsausschuß mit Carnot und Prieur de la Marne die Aufsicht über die gesamte Verwaltung, besonders über die Heere; die drei hießen les travailleurs.

10. *Barras*, Graf, 1755—1829, Offizier, ward Abgeordneter des dritten Standes für die Reichsstände, später Mitglied des Konvents, wo er sich dem Berge anschloß. Bei dem Kampf des Konvents mit Robespierre ward er an die Spitze der Pariser bewaffneten Macht gestellt und dann zum Oberbefehlshaber der Heere Frankreichs ernannt. Er war einer der 5 Direktoren; nach dem 18. Brumaire zog er sich ins Privatleben zurück. — *Fréron*, Herausgeber einer berüchtigten Tageszeitung, Mitglied des Konvents und Anhänger Dantons.

14. *Kellermann*, Herzog von Valmy, geboren 1735 bei Rothenburg an der Tauber, trat 1752 in das französische Heer, war 1789 Brigadegeneral, leitete am 20. September 1792 als Divisionsgeneral gegen die Preußen die Kanonade von Valmy. 1793 ward er Oberbefehlshaber des Alpenheeres, später Leiter der Gendarmerie, Marschall, 1806 und 1813 Befehlshaber des Ersatzheeres am Rhein und zuletzt Pair. Er starb 1828.

38. *la prise de Toulon*. Nach Abberufung *Carteaux'* erfolgte die Einnahme der Stadt vom 16.—19. September 1793 besonders durch die Wirksamkeit der von Bonaparte geleiteten Artillerie.

40, 10. *Biron*, Herzog von, ein Freund des Herzogs von Orleans, einst der Held aller Höfe, war ein abenteuerlicher, ränkesüchtiger Charakter. Vor seinem Zug in die Vendée war er Befehlshaber des Rheinheeres.

11. *Berruyer* befehligte 1793 die vom Konvent um Paris zusammengezogenen Truppen, führte dann den Krieg in der Vendée, wurde aber nach seiner Niederlage bei Saumur abberufen. 1796 wurde er zum Gouverneur der Invaliden ernannt.

18. *Canclaux*, Graf, rettete Nantes vor den Vendeern. 1804 ward er Senator.

19. *Rossignol*, ein liederlicher Goldschmied zu Paris, der sich als Septembermörder das Anrecht auf die Ernennung zum Oberstlieutenant verdient hatte, ward von Robespierre neben

Canclaux als Oberbefehlshaber mit entsetzlichen Vollmachten in die Vendée geschickt.

20. *Philippeaux*, Abgeordneter der Sarthe, ein Freund Dantons, hatte früher zu den eifrigsten Männern des Berges gehört, für den Tod des Königs, die Vernichtung Dumouriez' und die Allmacht des Revolutionsgerichtes gestimmt.

21. *Bourbotte* gehörte zu Robespierre und St.-Just; er ward als einer der Anstifter des zu gunsten der alten Schreckenspartei unternommenen Aufstandes vom 1. Prairial im Juni 1795 zum Tode verurteilt.

24. *un seul généralissime* war Lechelle, ein völlig unwissender Mensch, der wohl sengen und brennen konnte, aber von der Kriegskunst nichts verstand. Glücklicherweise überließ er alles seinen Unterfeldherren, dem Führer der Mainzer, Kleber, dann Marceau und Westermann.

27. *la garnison de Mayence* hatte die Stadt am 22. Juli 1793 den Verbündeten übergeben und dafür freien Abzug erhalten.

32. *Cholet* im Departement Maine et Loire.

38. *Grandville* im Departement Manche. Der Sturm der Vendeer wurde am 14. November zurückgewiesen.

41, 1. *Savenay* im Departement Loire-Inférieure.

5. *Noirmoutiers*, Insel an der Küste des Dep. Vendée, südlich von der Loiremündung.

15. *par d'affreux ravages*. In Nantes wurden allein binnen 4 Monaten mindestens 15000 Menschen totgemacht.

20. *Maubeuge, Le Quesnoy, Cassel, Hondshoote*, Städte im Departement du Nord, *Furnes*, Hauptstadt der Provinz Westflandern.

22. *du duc d'York*, Friedrichs, des zweiten Sohnes Georgs III., unter dem das englisch-hannoversche Heer in den Niederlanden am 8. September 1793 bei Hondscoten geschlagen wurde; nachher war er Feldmarschall des britischen Heeres.

25. *Houchard*, General, schlug den Herzog von York bei Hondscoten und entsetzte Dünkirchen; wegen eines Verlustes, den er eine Woche später erlitt, wurde er am 26. November 1793 guillotiniert.

29. *Jourdan*, Sohn eines Wundarztes, stand zuerst unter Dumouriez. Nur gezwungen ward er Oberbefehlshaber des Nordheers. 1794 führte er das Maas- und Sambreheer. Er siegte bei Fleurus, wurde aber 1796 bei Amberg und Würzburg vom Erzherzog Karl von Österreich geschlagen und legte sein Amt nieder. Später ward er Marschall, Pair und Gouverneur des Invalidenhauses. Er starb 1833.

30. *Wattignies*, Flecken im Departement du Nord; die Schlacht war am 15. und 16. Oktober 1793.

35. *Hoche*, beim Ausbruch der Revolution Sergeant, ward 1793 wegen erfolgreicher Verteidigung Dünkirchens Divisionsgeneral, schlug die Österreicher bei Weissenburg und vertrieb sie aus dem Elsass. 1795 besiegte er die Ausgewanderten bei

Ste-Barbe und beendete 1796 den Krieg in der Vendée. 1797 überschritt er den Rhein und drang bis Gießen vor, in demselben Jahre starb er zu Wetzlar. Er war ein gefeierter Held der Republikaner. — *Pichegru* war in Brienne einer der Lehrer Napoleons I., 1794 erhielt er das Nordheer, eroberte Holland, unterhandelte dann mit dem Prinzen Condé über die Zurückführung der Bourbonen und verlor wegen lässiger Kriegsleitung den Oberbefehl. Unter dem Direktorium zur Verbannung nach Cayenne verurteilt, entfloh er 1798 und verband sich in London 1803 mit Georges Cadoudal zum Sturze Bonapartes. Bei seinem heimlichen Aufenthalt in Paris 1804 verhaftet, ward er noch vor seiner Verurteilung erdrosselt im Bett gefunden.

42, 30. *Collot d'Herbois*, ein Lyoner Schauspieler, ein blutdürstiger, ränkesüchtiger Mensch, der, von den Girondisten mit Geringschätzung abgewiesen, einer ihrer wütendsten Verfolger wurde. Im September 1792 hatte er die Einführung der Republik beantragt. Als Mitglied des Wohlfahrtsausschusses wurde er in Robespierres Sturz mitverwickelt und starb, nach Cayenne verbannt, 1796 im Krankenhause zu Sinnamari in Guayana.

31. *Fouché*, der gegen Kirche und Menschheit unter den wildesten Schreckensmännern vorging, wurde unter Napoleon I. Polizeiminister, Herzog und zuletzt Statthalter der illyrischen Provinzen. Nach der Schlacht bei Waterloo betrieb er Napoleons Absetzung und vermittelte die Übergabe von Paris. Auch unter Ludwig XVIII. Polizeiminister, wurde er 1816 durch den Erlass gegen die Königsmörder verbannt und starb 1820 in Triest. — *Couthon*, Anwalt, ein tückischer Heuchler mit sanften Gesichtszügen, immer gichtlahm, entwickelte im Sinne Robespierres eine grausame Thätigkeit. Er war ständiges Mitglied des Wohlfahrtsausschusses und bildete mit Robespierre und St-Just das sogenannte Triumvirat.

43, 5. *Marie-Antoinette*, geboren 1755, Tochter des Kaisers Franz I. und der Maria-Theresia, eine schöne, unbesonnene, aber thatkräftige Frau, ward 1770 mit dem Dauphin, dem späteren Ludwig XVI., vermählt, war aber als Österreicherin bei dem Volke unbeliebt. Nach dem Ausbruch der Revolution suchte sie, doch vergeblich, den König zu kräftigem Vorgehen zu bringen. Nach dem 10. August 1792 im Temple eingekerkert, dann von Ludwig getrennt, ward sie, nachdem ihr auch die Kinder entrissen waren, in der Conciergerie (vgl. 61,23) gefangen gehalten. Durch ihre Hinrichtung sollte der Friede mit Österreich unmöglich gemacht werden.

7. *Bailly*, geboren 1736, berühmter Astronom und Schriftsteller, Mitglied der Akademie, war Vorsitzender der ersten Nationalversammlung und später zweimal Maire von Paris. Alle Mißhandlungen einer rachgierigen Pöbelrotte konnten die heitere Gelassenheit des Greises auf seinem Todeswege nicht erschüttern. Sein Hauptverbrechen war, dafs er für die Königin mutig Zeugnis abgelegt hatte.

8. *du duc d'Orléans*. Louis-Philippe-Joseph, geboren 1744, ein liederlicher Lebemensch, der sein Schloß, das Palais-Royal, zu einem Bazar und zu einer Stätte der Unsittlichkeit machte, förderte die Revolution um seiner eigenen Erhebung willen durch Geldspenden. Anhänger Dantons, stimmte er mit für den Tod seines königlichen Veters, nannte sich Bürger Égalité, ward aber trotzdem am 6. November 1793 guillotiniert. Er war der Vater des späteren Königs Ludwig-Philipp.

26. *la Marseillaise*, das Lied der französischen Revolution und Vaterlandsliebe, jetzt die Hymne der Republik, wurde von Rouget de Lisle, 1760—1836, zu Straßburg in der Nacht vom 24. auf den 25. April 1792 nach der Kriegserklärung als Chant de guerre de l'armée du Rhin gedichtet. Auch die Melodie ist von dem Dichter, doch soll er dieselbe einer deutschen Messe von Holtzmann in Mörsburg entlehnt haben. Durch Freiwillige von Marseille kam das Lied im August 1792 nach Paris, daher der Name.

33. *Salles*, ein Arzt aus der Gironde, war schon Mitglied der Reichsstände gewesen, wo er mit Robespierre und einigen andern die äußerste Linke gebildet hatte. Nachher suchte er, wenn auch vergebens, den Tod des Königs abzuwenden.

34. *dans les grottes de Saint-Émilion*. Bei Saint-Émilion im Departement Gironde befanden sich Ruinen eines festen Schlosses mit einer in Stein gehauenen Kirche und einer Grotte, in welcher der heilige Emilion im 8. Jahrhundert gelebt haben soll.

38. *Rabaud-Saint-Étienne*, protestantischer Geistlicher aus Nîmes, trat im Konvent der Girondistenpartei bei. Er hat ein Précis de l'histoire de la Révolution française 1791 geschrieben.

44, 1. *madame Roland*, vgl. 16, 19.

8. *Henri la Rivière*, Anwalt, empfahl Milde gegen die Priester und den Adel und mußte deshalb geächtet fliehen. Später war er im Rate der 500. Da er gegen das Direktorium auftrat, entfloh er wieder, kehrte aber mit den Bourbonen zurück und ward Rat am Kassationshof. Er starb 1838. — *Lesage* zeigte in dem letzten Teil der Konventsherrschaft mit Lanjuinais und andern Girondisten monarchische Gesinnung. Sie dachten an eine Präsidentschaft Ludwigs XVII.

31. *Saint-Just*, geb. 25. August 1767 in Décize bei Nevers, Sohn eines Offiziers, 1792 Mitglied des Konvents, war immer an der Seite Robespierres.

45, 1. *la partie de l'esprit public* ist eine ähnliche Einrichtung wie das litterarische Bureau im preussischen Ministerium zur Einwirkung auf die öffentliche Meinung.

7. *Carnot*, geboren 1753 in der Bourgogne, in schlichten Verhältnissen aufgewachsen, ganz der Arbeit ergeben, war im Wohlfahrtsausschusse der Lenker aller Kriegsangelegenheiten. Frei von der Grausamkeit und den Lastern der Schreckensmänner, trat er oft Robespierre mutig entgegen. Später gehörte er dem Direktorium an, wurde aber wegen seiner königlichen Gesinnung verbannt. Unter Napoleon

Minister, Pair und Graf, mußte er unter den Bourbonen zum zweiten Male das Land verlassen, er starb in Magdeburg 1823. Der jetzige Präsident von Frankreich ist sein Enkel.

46, 14, *par un salaire journalier*. Der Mann erhielt 2 Franken.

25. *le calendrier républicain*, vgl. 29,35.

48, 2. *le clergé réfractaire*. Den Geistlichen wurde der Eid auf die constitution civile du clergé auferlegt. Dieser Eid stand aber in Widerspruch mit demjenigen, den die Priester bei ihrem Amtsantritt geleistet hatten; er wurde deshalb auch von vielen verweigert, die der Revolution sonst treu ergeben waren.

3. *le jansénisme*. Der Bischof von Ypern, Jansen, 1585 bis 1638, stellte die augustinische Lehre als die einzig rechtgläubige auf, verwarf den Gebrauch der Vernunft in Sachen der Religion und behauptete die gänzliche Verderbnis der menschlichen Natur und des freien Willens nebst der Praedestination. Nach ihm ist es allgemeine Pflicht, die Bibel zu lesen und gegen die Sittenlehre der Jesuiten zu kämpfen. In Frankreich war der Hauptsitz der Jansenisten Port-Royal. — *le déisme* ist der Glaube an Gott als den letzten Grund aller Dinge, insbesondere der reine Gottesglaube, welcher mit Verwerfung der außerordentlichen Offenbarung den religiösen Glauben nur auf Gründe der Vernunft stützt.

5. *le matérialisme* ist der Ansicht, daß die Materie oder das sinnlich wahrnehmbare Dasein als die Grundlage der gesamten Erscheinungswelt anzusehen ist; er leugnet alles Geistige und sieht das seelische Leben als Ergebnis der Thätigkeit des organischen Lebens an; er leugnet Gott in der Weltordnung und die Freiheit des menschlichen Willens. — *la société d'Holbach* sind die, welche an der Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et métiers mitarbeiteten, also Diderot, D'Alembert, Grimm, Rousseau u. a. Der Baron von Holbach, ein geistvoller Vertreter des Naturalismus, geboren 1721 zu Heildesheim in der Pfalz, hatte ein gastfreies Haus in Paris; er starb 1789.

16. *Ronsin* war Bevollmächtigter in der Vendée, stürzte Männer wie Biron und erhob Geschöpfe des Gemeinderats wie Rossignol und Lechelle zu Oberbefehlshabern; er gehörte zu den Hebertisten und ward mit in ihren Sturz verwickelt.

17. *Anacharsis Clootz*, eigentlich Baron von Klotz, in Kleve geboren und in Paris erzogen, bereiste unter dem Namen Anacharsis (wahrscheinlich nach Barthelemys Voyage du jeune Anacharsis) Europa, trat in der Nationalversammlung am 19. Juni 1790 an der Spitze eines Haufens Fremder als Redner des Menschengeschlechts auf und beantragte 1792 als Mitglied des Konvents in unklarer Schwärmerei eine völlige Umgestaltung im Religions- und Staatswesen. Er unterzeichnete sich gewöhnlich als persönlichen Feind Jesu von Nazareth.

34. *l'évêque de Paris*. Der sogenannte Bischof von Paris, Gobel, ein 70jähriger Greis, erschien am 7. November mit einem großen Zuge verfassungsmäßiger Geistlicher im Kon-

vente, um sich von dem alten Aberglauben feierlich loszusagen. Er starb mit den Hebertisten am 13. April 1794 auf dem Schafott.

37. *Les églises furent etc.* Am 10. November wurde Notre-Dame in Anwesenheit des Konvents und des Stadtrats durch eine halbberauschte Bande als Tempel der Vernunft eingeweiht und dabei eine Dirne vom Ballet, auf dem Hauptaltare sitzend, als Göttin umtanzt.

50, 12. *Camille Desmoulins* rief am 12. Juli 1789 im Garten des Palais-Royal das Volk zum Kampfe auf, der zur Erstürmung der Bastille führte. Mit Danton war er auch bei der Einnahme der Tuilerien beteiligt, stritt gegen die Girondisten, wirkte dann aber gegen die Ausschreitungen des Schreckens. — *Fabre d'Églantine*, ein Dichter der Languedoc, hatte bei den Blumenspielen zu Toulouse, bei denen Blumen als Preise gespendet wurden, den der wilden Rose gewonnen und nannte sich danach Églantine, er war ein Freund Dantons und unter dessen Ministerium Generalsekretär. Der Fälschung von Urkunden, sowie der Veruntreuung von Staatsgeldern angeklagt, wurde er 1794 hingerichtet. Seine Trauerspiele waren zur Zeit des Konvents sehr beliebt.

13. *le général Westermann*, Dantonist, folgte mit Hoche, Pichegru, Jourdan den girondistischen Generalen, einem Beauharnais und Custine. Im Vendeerkrieg zeichnete er sich aus und deckte die feige und grausame Kriegsführung eines Rossignol und Lechelle auf.

51, 22. *Tacite*, Cornelius Tacitus, geb. um 54, gest. nach 117, behandelt in seinen „Annales“ die Jahre 69 und 70 n. Chr. und die Regierungen des Tiberius (14—37), Claudius (41—54) und Nero (54—68).

27. *Crémutius Cordus*. Unter dem Konsulate des Cornelius Cossus und Asinius Agrippa (zur Zeit des Tiberius) wurde Cr. Cordus unter einer ganz neuen und damals zuerst gehörten Beschuldigung belangt, daß er in seinen Annalen Marcus Brutus gelobt und Gajus Cassius den letzten Römer genannt habe. Tacitus, Annal. IV. 34.

29. *à un descendant de Cassius*. Nero warf dem Cassius vor, daß er unter den Bildern seiner Ahnen auch des Gajus Cassius Bildnis mit der Inschrift: „Führer der Partei“ verehrte. Tacitus, Ann. XVI. 7.

30. *Mamercus Scaurus*. Marco hatte Anzeige gemacht von dem Inhalte eines von Scaurus geschriebenen Trauerspiels (Atreus), dem er Verse zufügte, die auf Tiberius bezogen werden konnten. Tac. Ann. VI. 29.

33. *Torquatus Silanus*. Den Anklägern ward (von Nero) befohlen, ihm vorzuwerfen, daß er mit Spenden verschwenderisch sei und daß er seine ganze Hoffnung auf eine Staatsumwälzung setze. Tac. An. XV. 35.

34. *Pomponius*. Dem Pomponius wurde von dem gewesenen Praetor Considius die Freundschaft des Aelius Gallus zum Vorwurf gemacht, der nach Bestrafung Sejans (des Günstlings

des Tiberius, dessen Sohn Drusus er vergiftete, und der 38 hingerichtet wurde) in dem Garten des Pomponius als dem sichersten Schutzorte seine Zuflucht genommen hatte. Tac. An. V. 8.

39. *à la mère du consul Fusius Geminus*. „Nicht einmal die Frauen waren ungefährdet. Konnte man ihnen nicht (unter Tiberius) die Absicht, sich des Staats zu bemächtigen, zum Vorwurf machen, so wurden sie der Thränen angeklagt; ja, die hochbetagte Vitia wurde hingerichtet, des Fusius Geminus Mutter, weil sie die Hinrichtung des Sohnes beweint hatte. Tac. An. VI. 10.

52, 38. *Cotta*, berühmter römischer Familienname. — *Scipion*, Publius Cornelius Scipio Africanus der Ältere, der Sieger von Zama (235—183 v. Chr.). — *Regulus*, römischer Konsul 267 v. Chr., siegreich gegen die Karthager bis 250, wo er als Unterhändler nach Rom geschickt, den Frieden widerrief und dafür, treu seinem Worte nach Afrika zurückkehrend, eines grausamen Todes starb. — *Sérénus*. Unter denselben Konsuln (zur Zeit des Tiberius) wurden — ein furchtbares Beispiel des Jammers und der Tyrannei — als Angeklagter ein Vater, als Kläger ein Sohn, beide mit Namen Vibius Serenus, vor den Senat geführt, der Vater aus der Verbannung zurückgeschleppt, mit Schmutz bedeckt und auch jetzt, da der Sohn wider ihn auftrat, mit der Kette gefesselt. Tac. An. IV. 28.

53, 1. *Brutus*. Wie Brutus seinen Sohn, so opferte Serenus seinen Vater.

13. *Bourdon de l'Oise* trat ein für die Hinrichtung Ludwigs XVI. und arbeitete an dem Sturz der Girondisten. Da er in der Vendée milde verfuhr, warfen ihn die Jakobiner aus ihrem Klub; seitdem wirkte er mit an der Vernichtung der Schreckensmänner. Später war er im Rate der 500, wurde aber nach Cayenne verbannt und starb dort im Krankenhaus.

54, 19. *un saint Denis*. Nach der Legende hat ein Dionysius im 3. Jahrhundert die Pariser Gemeinde gestiftet. Um 272 soll derselbe auf dem Montmartre enthauptet und von dort, mit dem Haupt in der Hand und von Engeln begleitet, nach dem Dorfe Catuliacum (dem heutigen St.-Denis) gegangen sein. In einer Kapelle soll er daselbst sein Grab gefunden haben.

57, 33. *les droits de l'homme*, die dem Menschen angeborenen und unveräußerlichen Rechte, welche 1789 zum Gesetz erhoben und der Verfassung von 1791 einverleibt waren.

58, 1. *Monmoro* war ein Buchdrucker, dessen schöne Frau dem Konvent als Göttin der Vernunft vorgestellt wurde.

59, 19. *au Luxembourg*, wo bis zur Revolution eine Fürstenwohnung war. Er ward durch den Konvent ein Staatsgefängnis, nach 1795 wieder ein Palast; jetzt enthält er ein Museum.

60, 4. *Legendre*, ein Schlächter aus Paris, gehörte im Konvent zu den wütendsten Mitgliedern des Berges, wirkte als Bevollmächtigter in Lyon, trat dann aber gemäßigter auf und schloß im Auftrage des Konvents den Jakobinerklub.

61, 8. *Dumas*, der Vorsitzende des Revolutionsgerichts, war ein Werkzeug Robespierres; am 9. Thermidor wurde zuerst von allen seine und Henriots Verhaftung verfügt.

12. *le Panthéon*, im Altertum ein allen Göttern geweihter Tempel; der berühmteste ist der von Agrippa, dem Sieger bei Actium (31), erbaute, noch heute eine der schönsten Zierden Roms; dann ein Gebäude, das dem Andenken berühmter Männer gewidmet ist, wie das Pantheon in Paris. Vgl. 30,37.

23. *la Conciergerie*, die Hausvogtei, beim Palais de Justice am Quai d'Horloge, ist noch heute Gefängnis für solche, die sich in Untersuchungshaft befinden.

31. *au premier apôtre de la liberté*. Camille Desmoulins hielt am 12. Juli 1789 nach der Entlassung Neckers im Garten des Palais-Royal eine begeisterte Rede für die Freiheit. Am Ende derselben rifs er Blätter von dem Baume, unter dem er stand. Er steckte sie an als Kokarde. Daraus wurde nachher die Trikolore: rot und blau, die Stadtfarben von Paris, und weiß, die Farbe der alten Monarchie. Am 14. Juli erfolgte der Sturm auf die Bastille.

34. *ô ma femme*. Danton hatte sich kurz vorher in Arcis-sur-Aube verheiratet.

62, 23. *la loi des suspects*. Vgl. 37,37 ffg.

24. *avec celle du 22 prairial*. Das Gesetz vom 10. Juni teilte das Revolutionsgericht in 4 neben einander wirkende Abteilungen, welche die Feinde des Volkes mit dem Tode bestrafen sollten. Feinde des Volkes waren die Anhänger des Königtums, die Verleumder der jetzigen Regierung, die Vaterlandsverräther, die untreuen Lieferanten, die Verführer des Volkes, die Verschlechterer der Sitten. Es sollte keine Verteidiger, kein geheimes Verhör, keinen Zeugenbeweis geben; die Überzeugung der Geschworenen war alles.

28. *Carrier*, der dem Revolutionsgericht zu Nantes vorstand, liefs die Gefangenen aus dem Vendeerkrieg massenweise mit Kartätschen niederschmettern oder in der Loire ertränken. Als diese Greuel selbst Robespierre zu viel wurden, rief er Carrier nach Paris zurück, wo sich dieser mit der größten Frechheit im Konvente verteidigte. Erst am 16. Dezember 1794 fiel sein verbrecherisches Haupt unter der Guillotine.

29. *Maignet* war Konventsbevollmächtigter in Orange; vgl. 35.

30. *Joseph Lebon*, ein früherer Priester und ursprünglich ein harmloser und leichtsinniger Mensch, wütete nach einem vom Wohlfahrtsausschufs wegen seiner Milde erhaltenen Verweis mit entsetzlicher Grausamkeit in Robespierres Vaterstadt Arras.

33. *par des mitrillades*. Oft zu Hunderten wurden die Menschen in Lyon und Toulon, besonders auf Befehl des Collot d'Herbois, mit Stricken zusammengebunden und mit Kartätschen beschossen.

34. *par les noyades de Nantes*. Bei den von Carrier angeordneten Massenertränkungen wurden die Verurteilten auf

Schiffe gebracht, in deren Boden sich Klappen befanden; diese wurden geöffnet, und so fielen die Armen ins Wasser.

35. *Orange*, Stadt im Departement Vaucluse.

64, 4. *les millénaires*, die Millenarier oder Chiliasten. Chiliasmus ist im engeren Sinne der Glaube an ein zukünftiges tausendjähriges, mit Christi sichtbarer Wiederkunft beginnendes Gottesreich auf Erden, voll Freuden für die Gläubigen; im weiteren Sinne versteht man darunter alle sinnlichen Vorstellungen von einer irdischen Blütezeit des Reiches Gottes vor dessen Abschlufs. Die Lehre gründet sich besonders auf Offenbarung Johannis 20,4, wo von einer sichtbaren Wiederkunft Christi die Rede ist. Der Chiliasmus war nach der Reformation besonders lebendig unter den reformierten Sekten in Holland und England. — *la révolution anglaise* fing 1642 an; die Republik dauerte bis 1660.

65, 7. *Chabot* war ursprünglich Kapuziner, er wurde 1794 als Hebertist hingerichtet.

8. *Bazire*, ein Genosse Chabots, Mitglied der Nationalversammlung und nachher Konventsbevollmächtigter in Lyon, teilte Chabots Schicksal.

14. *l'Apocalyptique*, der Geheimnisvolle, Dunkle; denn St-Justs Reden erinnerten an die Dunkelheit der Apokalypse, der Offenbarung Johannis. Sein Evangelium war Rousseaus *Contrat social* (Gesellschaftsvertrag); er sprach und lebte wie der Priester und Prophet dieser Weltanschauung.

68, 5. *L'Admiral* war ein ehemaliger Lotteriebeamter und wütender Gegner der Jakobiner. Nach mehrwöchentlicher Haft wurde er hingerichtet.

69, 33. *Fouquier-Tinville* war der blutgierige öffentliche Ankläger beim Revolutionsgericht. Ohne Bildung, Gewissen und Rechtssinn, von Natur grausam, entfaltete er einen furchtbaren Eifer in der Ausführung der Blutbefehle des Wohlfahrtsausschusses. Er machte den rohen Vorschlag, im Gerichtssaal selbst ein Schafott zu errichten. Nach dem 9. Thermidor, dem Tage von Robespierres Sturz, wurde er 10 Monate lang gefangen gehalten, dann als gewissenloser Richter am 7. Mai 1795 hingerichtet.

70, 26. *Merlin* aus Thionville (Dietenhofen) war Parlamentsrat in Metz. Von jakobinischer Gesinnung trat er 1791 in die Nationalversammlung ein, 1793 wurde er als Bevollmächtigter des Konvents nach Mainz geschickt. Er gehörte zu der gemäßigten Bergpartei und trug mit zum Sturze Robespierres bei.

71, 29. *Cette terreur . . . deux mois*. Innerhalb 6 Wochen vom 22. Prairial oder 10. Juni bis Robespierres Sturz fällte das Revolutionsgericht 1366 Todesurteile.

72, 8. *Vadier* war Hebertist. Als Mitglied des Sicherheitsausschusses führte er den Prozeß gegen Catherine Théot (vgl. S. 73 Z. 19) und half Robespierre stürzen. Am 1. April, 12. Germinal, 1795 wurde er mit den übrigen des Berges verhaftet. — *Amar*, früher ein Freund Robespierres und Verfolger der Girondisten, trat im Sicherheitsausschusse gegen denselben

auf. Am 1. April 95 wurde er wie Vadier verhaftet, *Vouland* teilte dasselbe Schicksal.

27. *Payan* und *Fleuriot* waren dem Robespierre persönlich ergebene Menschen. *Fleuriot* hatte bisher beim Revolutionsgericht gestanden.

33. *Montagnards immoraux* waren nach Robespierre die Dantonisten, *factieux* die Hebertisten.

39. *les soixante-treize*. 73 Girondisten hatten am 2. Juli 1793 Einspruch erhoben gegen den Antrag, daß die Gironde aus dem Konvent ausscheiden sollte; deshalb waren sie der Verschwörung gegen die Republik angeklagt und geächtet worden, 32 wurden mit häuslicher Haft belegt.

73, 16. *Pisistrate*, Tyrann von Athen, geboren um 600 v. Chr., Verwandter des Solon, hatte sich durch die Gunst des niederen Volkes, dem er Befreiung aus seiner gedrückten Lage versprach, zum mächtigsten Parteihaupt und Herrn des Staates gemacht. Er starb 527.

24. *le chartreux dom Gerle*, eine ehrliche Seele, ein ebenso frommer wie demokratischer Karthäuser. *dom*, ein Ehrentitel vom lat. dominus, wird mit den Eigennamen der Mitglieder gewisser Mönchsorden verbunden.

74, 32. *Panis* war Polizeikommissär und Freund Dantons.

36. *Duval* etc. Die Genannten waren Mitglieder des Sicherheitsausschusses.

75, 20. *Coffinhal* war Präsident des Jakobinerklubs und wurde als eifriger Anhänger Robespierres Vizepräsident des Revolutionsgerichts. Nach dem Sturz desselben hielt er sich drei Tage lang in einem Boote verborgen; entdeckt, wurde er unter den Verwünschungen des Volkes hingerichtet.

79, 19. *Lecointre de Versailles* war ein Dantonist, ein Gegner Robespierres.

32. *Vadier* war Mitglied des Sicherheitsausschusses, *Cambon* (Z. 34) und *Billaud-Varennes* (Z. 38), Mitglieder des Wohlfahrtsausschusses.

41. *Bentabole* war ein persönlicher Feind Robespierres.

80, 32. *la coupe de Socrate*, den Giftbecher, den Sokrates, unschuldig zum Tode verurteilt, im Jahre 399 v. Chr. trinken mußte.

81, 6. *du triumvirat*, von dem Bunde des Robespierre, Saint-Just und Couthon.

15. *de la droite*. Dès l'ouverture de la Convention, les Girondins avaient occupé la droite (Mignet). — *du Marais*. (Des députés) arrivaient sans système, sans parti, sans attachement, sans inimitié; ils formèrent ce qu'on appela à cette époque la Plaine ou le Marais (Mignet).

16. *Boissy d'Anglas*, Graf von, Staatsmann, trat 1789 in die Nationalversammlung ein, und, durch Beredsamkeit hervorragend, nahm er an der ganzen Revolution bis 1797 in mäßigendem Sinne teil. Er starb als Pair 1826. — *Durand de Maillane* stammte aus der Provence, war Schriftsteller auf dem Gebiete des kanonischen Rechts, bekleidete eine Ratsstelle

- am Berufungshof zu Aix und gehörte als Führer der Rechten dem Konvente an. Er starb 1814.
36. *Rovère* war Dantonist und wurde später königlich gesinnt.
- 82, 8. *la roche tarpéienne*, der tarpejische Felsen, der steile Westabhang des Kapitols in Rom, von dem in den ältesten Zeiten die römischen Republikaner und zur Kaiserzeit die Vaterlandsverräther gestürzt wurden.
27. *qui menaçaient les représentants du peuple*. In dieser Sitzung der Jakobiner hatten sich Billaud und Collot, vergeblich um Versöhnung bittend, an Robespierre gewandt. Billaud wurde am Kragen ergriffen, Collot sah entblößte Messer gegen sich gerichtet; mit Mühe erreichten sie den Ausgang.
39. *Lebas* war ein Mitglied des Wohlfahrtsausschusses.
- 83, 12. *du nouveau Cromwell*, des Robespierre, der, wie Oliver Cromwell sich durch ein in den Waffen geübtes, entschlossenes und begeistertes Heer zum Protektor Englands (1653—58) erhoben habe, ebenso die Diktatur an sich reißen wolle.
20. *Boulanger* war früher Befehlshaber der Bürgerwehr.
21. *Barrère* hatte nach Thiers zwei Reden in der Tasche, eine für Robespierre und eine für die Ausschüsse.
38. *sa sonnette*. Thuriot läutet mit der Präsidentenglocke, um das unbefugte Reden eines Konventsmitgliedes, hier des Robespierre, zu verhindern.
- 84, 8. *Robespierre jeune*, Augustin Bon Joseph, jüngerer Bruder von Maximilian, war Anwalt in Arras, wurde 1792 in den Konvent gewählt und stand immer auf seiten seines Bruders.
- 86, 4. *Saint-Lazare* am Kreuzungspunkt der Rue du Faubourg Saint-Denis und des Boulevard de Magenta, jetzt Gefängnis für Frauen. — *les Écossais* hieß ein Kloster der Schotten.
5. *la Bourbe* ist heute eine Entbindungsanstalt in Paris.
- 88, 12. *La place de Grève* (*grève*, Strandplatz, platter sandiger Boden am Strande eines Meeres oder eines Flusses) war der Richtplatz vor dem Stadthaus an der Seine. Die Guillotine hat hier nur einmal, sonst immer auf der Place de la Concorde gearbeitet. Der Platz heißt heute Place de l'Hôtel de Ville.
- 89, 10. *Un gendarme . . . tire un coup de pistolet sur R. Mignet* spricht sich in den Auflagen I—VII für Robespierres Selbstmordversuch aus, ebenso Thiers und Sybel. Häusser glaubt, es werde immer zweifelhaft bleiben.
26. *la place de la Révolution*, die heutige Place de la Concorde zwischen dem Tuileriengarten und den Champs-Élysées, damals Hinrichtungsplatz, vor 1792 Place de Louis XV.



Register.

(Die Zahlen beziehen sich auf die Anmerkungen.)

- | | |
|--|---------------------------------|
| Amar 72,8. | Butte des Moulins 19,23. |
| anciens, chez les 37,16. | Buzot 30,13. |
| Angers 33,10. | Cabinet de Saint-James 5,35. |
| Anglo-Bataves 6,41. | Caen 30,16. |
| août, le dix 5,37. | calendrier républicain 46,25. |
| Apocalyptique, l' 65,14. | Cambon 22,6 ; 79,34. |
| apôtre de la liberté, le pre-
mier 61,31. | campagne de l'Argonne 4,10. |
| Argenton 33,4. | Camus 14,28. |
| Bailly 43,7. | Canclaux 40,18. |
| Bancal 14,28. | Carnot 45,7. |
| Barbaroux 26,34. | Carrier 62,28. |
| Barras 39,10. | Carrousel 25,11. |
| Barrère 18,5 ; 83,21. | Carteaux 38,28. |
| Bazire 65,8. | Cassel 41,20. |
| Bentabole 79,41. | Cassius 51,29. |
| Berchiny 15,31. | catastrophe du 21 janvier 2,7. |
| Berruyer 40,11. | Cathelineau 11,26. |
| Beurnonville 9,34 ; 14,28. | Chabot 65,7. |
| Bies-Bosch, le 8,33. | Châlier 31,21. |
| Billaud-Varennes 27,1 ; 79,38. | Charette 11,26. |
| Biron 40,10. | Chartres, duc de 13,3. |
| Boissy d'Anglas 81,16. | Châtillon 11,35. |
| Bonchamps 11,31. | Chaumette 21,11. |
| Bouchain 33,38. | Chauvelin 5,36. |
| Bouillé 7,36. | Cholet 40,32. |
| Boulangier, 83,20. | clergé réfractaire 48,2. |
| Bourbe, la 86,5. | Clootz, Anacharsis 48,17. |
| Bourbotte 40,21. | coalition 5,33. |
| Bourdon de l'Oise 53,13. | Coblentz, ceux de 13,36. |
| Bourges 17,29. | Cobourg, prince de 7,24. |
| Boyer-Fonfrède 16,38. | Coffinhal 75,20. |
| Bréda 8,32. | Collot d'Herbois 42,30. |
| Bressuire 11,36. | comité de salut public 16,1. |
| Brissot 16,24. | comité de sûreté générale 18,4. |
| Brutus 21,9 ; 53,1. | commune, la 2,27. |
| | Condé 14,13. |

Condorcet 35,3.
 Conciergerie, la 61,23.
 conseil général, le 16,36.
 conspiration du 10 mars 16,16.
 Constituante, la 31,14.
 constitutionnels, les 29,14.
 Corday 30,24.
 Cordeliers 9,27.
 Cordus, Crémutius 51,27.
 Cotta 52,38.
 Couthon 42,31.
 Cromwell 83,12.
 Custine 7,27.
 Dampierre 15,33.
 Danton 1,15.
 déisme, le 48,3.
 D'Elbée 11,32.
 depuis 1780 6,1.
 Desmoulins 50,12; 57,22.
 droite, la 16,31; 81,15.
 droits de l'homme 57,33.
 Dubuisson 13,16.
 Ducos 27,40.
 Dumas 61,8.
 Dumouriez 4,9.
 Dunkerque 34,1.
 Durand de Maillane 81,16.
 Dussaulx 26,27.
 Duval 74,36.
 Ecossais, les 86,4.
 églises, les 48,37.
 électeur palatin 6,30.
 émigration, l' 6,26.
 Eure, l' 30,15.
 évêque de Paris 48,34.
 Fabre d'Églantine 50,12.
 factieux 72,33.
 Famars 15,32.
 Fauchet 26,27.
 fédérés 9,35.
 fils de Louis XVI 13,7.
 Fleuriot 72,27.
 Fouché 42,31.
 Fouquier-Tinville 69,33.
 Fréron 39,10.
 Furnes 41,20.
 Garat 19,30.
 garnison de Mayence 40,27.
 Geminus, Fusius 51,39.
 généralissime, un 40,24.
 Gensonné 5,22.

Gerle, dom 73,24.
 Gertruydenberg 8,32.
 Girondins 2,8; 68,6.
 Givet 4,21.
 Godoi 6,23.
 Guadet 16,25.
 Grandville 40,38.
 Grève, la place de 88,12.
 Hébert 18,21.
 Henriot 17,12.
 Hérault de Séchelles 19,36.
 Hoche 41,35.
 Holbach, société d' 48,5.
 hommes d'État 24,29.
 Hondschoote 41,20.
 Hood 39,1.
 hôtel de ville 24,25.
 Houchard 41,25.
 Huningue 7,24.
 Isnard 19,3.
 Jacobins, les 3,8.
 jansénisme, le 48,3.
 jardin (des Tuileries) 27,26.
 Jemappes 4,26; 13,25.
 Jourdan 41,29.
 Kellermann 39,14.
 Lacroix 5,23.
 l'Admiral 68,5.
 La Fayette 7,37; 14,12.
 Lamarque 14,28.
 Lanjuinais 25,20.
 La Révellière-Lépaux 26,15.
 La Rivière 44,8.
 La Rochejaquelein 11,31.
 Lebas 82,39.
 Lebon 62,30.
 Lecointre de Versailles 79,19.
 Legendre 60,4.
 le Mans 33,17.
 Le Quesnoy 41,20.
 Lesage 44,8.
 Lescure 11,31.
 Lhuillier 21,33.
 Liège 4,29.
 Lille 14,13.
 Lindet 39,9.
 Louvain 9,3.
 Louvet 30,13.
 Luxembourg, le 59,19.
 Mack 12,37.
 Maëstricht 8,28.

- mai, le 31 19,39.
 Maignet 62,29.
 Mail, le 19,23.
 Marais, le 12,5; 81,15.
 Marie-Antoinette 43,5.
 Marat 2,1.
 Marseillaise, la 43,26.
 matérialisme, le 48,5.
 massacres de septembre 16,13.
 Maubeuge 41,20.
 maximum 29,30.
 Mazarin 6,14.
 Meaux 2,38.
 Merlin de Thionville 70,26.
 meurtriers de septembre 2,38.
 Miazinski 8,37.
 millénaires, les 64,4.
 Miranda 8,27.
 mitraillades, les 62,33.
 Monmoro 58,1.
 Mons 4,19.
 Montagnards 1,5; 72,33.
 Montauban 32,30,
 municipaux, les 31,35.
 Nerwinde 12,32.
 Nimègue 8,26.
 Nîmes 32,30.
 Noirmoutiers 41,5.
 noyades, les 62,34.
 Orateur, un 3,22.
 Orange 62,35.
 Orléans, duc d' 16,2; 43,8.
 Pache 16,36.
 Paris 74,32.
 Panthéon, le 30,37; 61,12.
 partage de la Pologne 6,34.
 partie de l'esprit public 45,1.
 Payan 72,27.
 Péreira 13,16.
 Pétion 16,25.
 Philippeaux 40,20.
 Pichegru 41,35.
 Piémontais 33,25.
 pillages de février 16,16.
 Pisistrate 73,16.
 Pitt 6,6.
 Plaine, la 16,31.
 Pomponius 51,34.
 prairial, les journées de 29,35
 prairial, le 22 62,24.
 Prieur de la Marne 30,21.
 Prieur de la Côte d'Or 30,21.
 princes émigrés, les 31,14.
 prisonniers du Temple 13,35.
 Proly 13,16.
 Puisaye, le marquis de 32,33.
 Quinette 14,28.
 Rabaud Saint-Étienne 43,38.
 ravages, par d'affreux 41,15.
 Rebecqui 32,14.
 Régulus 52,38.
 républicains bataves 8,9.
 révolution anglaise, la 64,4.
 Révolution, place de la 89,26.
 Richelieu 6,14.
 Robespierre 2,1.
 Robespierre jeune 84,8.
 Roër, la 4,33.
 roi de la Grande-Bretagne 5,41.
 Roland 16,19; 44,1.
 Romme 30,21.
 Ronsin 48,16.
 Rovère 81,36.
 Rossignol 40,19.
 royauté de 1791 7,34.
 Ruremonde 7,23.
 Saint-Amand 14,13.
 saint Denis, un 54,19.
 Saint-Émilion, grottes de 43,34.
 Saint-Florent 11,24.
 Saint-Just 44,31.
 Saint-Lazare 86,4.
 salaire journalier 46,14.
 Salles 43,33.
 salpêtre, le 37,21.
 sans-culottes 3,12.
 Sardaigne, le roi de 32,8.
 Saturne 10,17.
 Saumur 33,10.
 Savenay 41,1.
 Scarpe, la 34,7.
 Scaurus, Mamercus 51,30.
 Scipion 52,38.
 sections 9,32.
 sectionnaire, l'armée 38,29.
 Sérénus 52,38.
 Silanus, Torquatus 51,33.
 sociétés populaires 8,16.
 Socrate 80,32.
 soixante-treize, les 72,39.
 sonnette, la 83,38.
 sous, quarante 38,8.

- stathouder de Hollande 6,1.
 Stofflet 11,27.
 suspects, la loi des 62,23.
Tacite 51,22.
Tallien 22,12.
 tarpéienne, la roche 82,8.
 terreur, cette 71,29.
 thermidor, réaction de 30,6.
Thouars 33,4.
Thouvenot 15,31.
Thuriot 22,10.
Tirlemont 9,3.
Toulon, la prise de 39,38.
Tournai 4,23.
 tribunal extraordinaire 7,10.
 tribunal révolutionnaire 16,18.
 tricoteuses de Robespierre 17,9.
 triumvirat, le 81,6.
 Tuileries, les 21,25.
Vadier 72,8; 79,32.
Valazé 28,2.
Valenciennes 4,19.
Vendée, la 10,25.
 vendémiaire, les journées de
 30,1.
Vergniaud 9,37,
Vernon 38,17.
Vihiers 11,36.
Vouland 72,8.
Wattignies 41,30.
Westermann 50,13.
Wimpfen 30,20.
York, duc d' 41,22.

Zeittafel.

1792—1795	Nationalkonvent.
1793.	
21. Januar	Hinrichtung Ludwigs XVI. — Aufstand der Vendée.
10. März	Verfehlte Verschwörung gegen die Girondisten.
18. „	Dumouriez bei Neerwinden besiegt; sein Übertritt.
6. April	Wohlfahrtsausschufs.
27. u. 31. Mai	Aufstände gegen den Zwölferausschufs.
2. Juni	Erneuter Aufstand, Verhaftung von 32 Girondisten. — Erhebung der Departements. — Die Verfassung von 93 beschlossen, tritt nicht in Kraft.
13. Juli	Charlotte Corday ermordet Marat.
1793—1794	Schreckensherrschaft.
1793.	
Juli	Mainz ergiebt sich den Preussen. — Toulon von den Engländern besetzt. — Massenaufgebot. — Die aufständischen Provinzen besiegt.
16. Oktober	Marie Antoinette †.
31. „	21 Girondisten †. — Aufhebung jedes Gottesdienstes. — Republikanischer Kalender.
1794.	
24. März	Robespierre läßt die Hebertisten, die Partei des Gemeinderats, und am
5. April	die Dantonisten, die Partei der Gemäßigten und Verderbten, hinrichten.
8. Juni	Fest des höchsten Wesens.
27. Juli	Sturz Robespierres.
28. „	Robespierre, St. Just, Couthon †.





Im Laufe der letzten Jahre ist mehrfach an die unterzeichnete Verlagsbuchhandlung, besonders aus den Kreisen der Real-, Höheren Bürger- und Töcherschulen kleinerer Gemeinden des deutschen Reiches, das Ersuchen gestellt worden, billige und doch allen an ein Schulbuch zu stellenden Anforderungen hinsichtlich der Schrift, des Papiers und des Einbandes entsprechende Textausgaben französischer und englischer Schriftsteller zu veranstalten. Trotzdem an Textausgaben für die modern-sprachliche Lektüre wahrlich kein Mangel ist, hat uns doch die trotz unermüdlichster Konkurrenz in der That unerwartete Verbreitung der in unserem Verlage seit 1883 erscheinenden **Dickmannschen Französischen und Englischen Schulbibliothek** gezeigt, daß die Frage des Bedürfnisses nach Textausgaben eine durchaus offene ist. Dasselbe geht ebenfalls aus den Verhandlungen der Pommerschen Direktoren-Konferenz 1888 hervor, woselbst es in These I zu Frage III heißt: Für den Schulgebrauch sind der Regel nach reine Textausgaben den kommentierten Ausgaben vorzuziehen; letztere sind jedoch wünschenswert bei Schriftstellern, die sich erheblich von dem gegenwärtig allgemein gültigen Sprachgebrauch entfernen oder grössere sachliche Schwierigkeiten bieten, welche eine genügende häusliche Vorbereitung der Schüler zu sehr erschweren.

Desungeachtet hat sich die unterzeichnete Verlagsbuchhandlung entschlossen, um den Wünschen der Lehrerwelt allseitig gerecht zu werden, für den denkbar billigsten Preis eine

Sammlung französischer und englischer Textausgaben zum Schulgebrauch

zu beginnen, die zugleich einen den Anforderungen der Neuzeit entsprechenden Ersatz der älteren Ausgaben des Rengerschen Verlages bieten soll.

Folgende Bände sind bis jetzt erschienen:

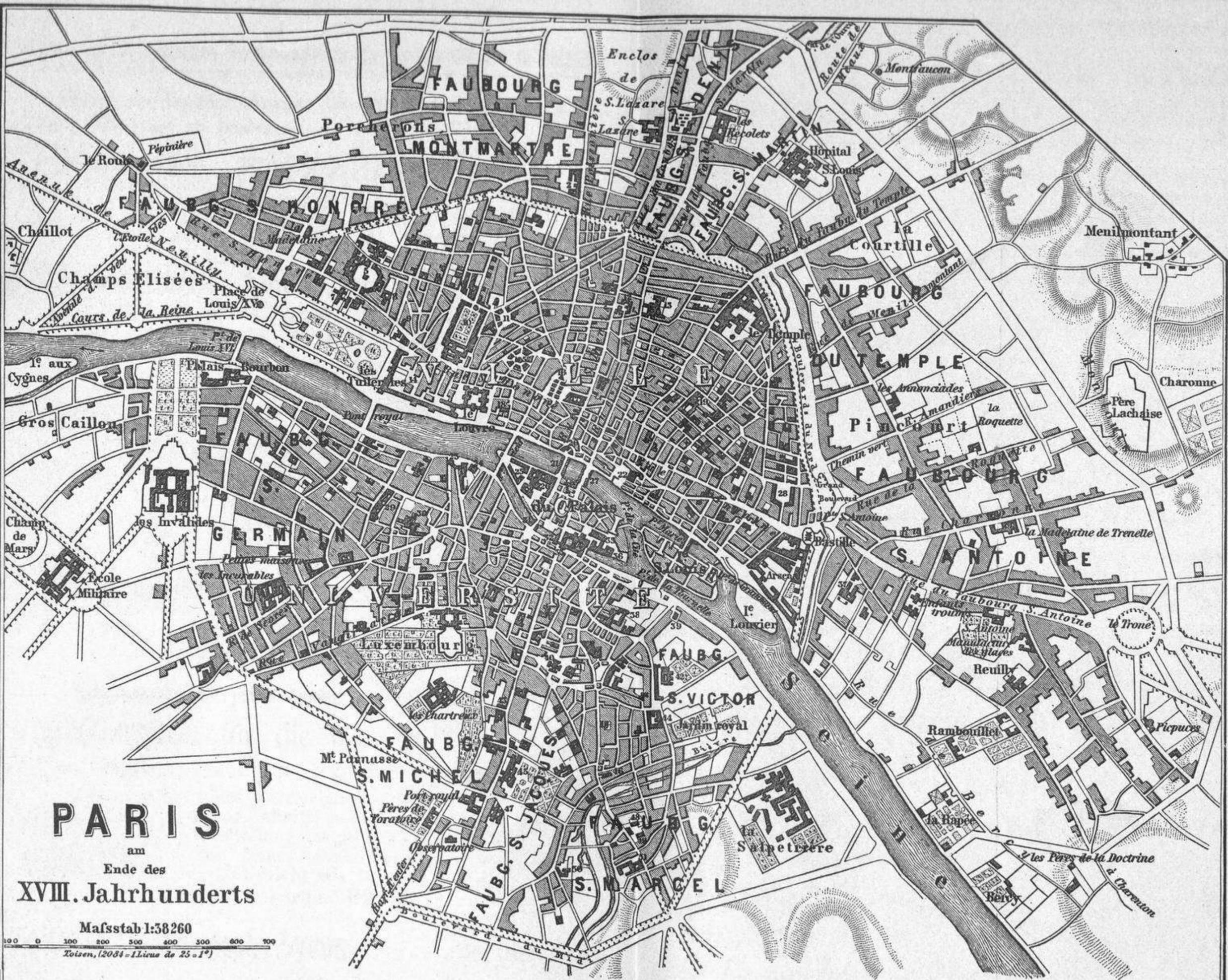
1. Bd.	Michaud, La Troisième Croisade.	Preis geb.	60 Pf.
2. Bd.	Lamartine, Nelson.	" "	50 "
3. Bd.	Lamartine, Christophe Colomb.	" "	60 "
4. Bd.	Florian, Guillaume Tell.	" "	50 "
5. Bd.	Ausgewählte Erzählungen von Courier, Töpffer, Dumas, Mérimée, Souvestre.	" "	60 "
6. Bd.	Voltaire, Pierre le Grand.	" "	60 "
7. Bd.	Goldsmith, The Vicar of Wakefield.	" "	70 "
8. Bd.	Parley, The Book of Wonders.	" "	60 "
9. Bd.	Miss Edgeworth, Popular Tales.	" "	50 "
10. Bd.	Aladdin or The Wonderful Lamp.	" "	60 "
11. Bd.	Yonge, Golden Deeds.		
12. Bd.	Lamartine, Gutenberg, Jacquard.		
13. Bd.	Souvestre, Un Philosophe sous les toits.		
14. Bd.	Scribe et Delavigne, Le Diplomate.		
15. Bd.	Fénélon, Télémaque.		

Die Sammlung wird fortgesetzt.

Jeder Band, welcher durchschnittlich 5 Bogen je zu 16 Seiten umfaßt, wird nur gebunden in sauberem und sehr solidem Einbände ausgegeben; Druck und Papier sind vorzüglich.

Indem die unterzeichnete Verlagsbuchhandlung die beteiligten Kreise um ihr Wohlwollen auch für diesen Teil ihres Verlags bittet, erlaubt sie sich hinzuzufügen, daß sie auch bei diesem Unternehmen bereitwilligst überall dahin, wo behufs eventueller Einführung eine vorausgehende Kenntnisnahme einzelner Bände gewünscht wird, Freiemplare zur Verfügung stellt und bittet, diesbezügliche Wünsche direkt gelangen zu lassen an die Verlagshandlung:

Rengersche Buchhandlung, Gebhardt & Wilisch, Leipzig.



- | | | | | | | |
|------------------------|--------------------------------|----------------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------------------------|---------------------|
| 1. Foire de S. Laurent | 9. S. Roch | 17. Les Innocents | IV nations (hôtel des arts) | 30. S. Germain des Prez | 38. Les Bernhardins | 46. S. Medard |
| 2. Menus plaisirs | 10. Palais Royal | 18. S. Germain l'Auxerrois | 24. Hôtel de Copti (monnaie) | 31. Pont S. Michel | 39. Marché au vin | 47. Les Capucins |
| 3. Porte S. Denis | 11. Place des Victoires | 19. Hôtel de Soubise | 25. Place Dauphin | 32. Petit Pont | 40. S. Geneviève | 48. S. Martin |
| 4. Porte S. Martin | 12. La Trinité | 20. le Grand Châtelet | 26. Le Palais de Justice | 33. Petit Châtelet | 41. S. Etienne du mont | 49. S. Marcel |
| 5. Place Vendôme | 13. S. Martin | 21. Pont au Change | 27. Pont Notre Dame | 34. Hôtel Dieu | 42. S. Victor | 50. Les Cordelières |
| 6. Bibliothèque | 14. Place du Carrousel | 22. la Grève et l'Hôtel de Ville | 28. Place Royal | 35. Notre Dame | 43. S. Jacques du haut pas | 51. Les Gobelins |
| 7. Les Feuillants | 15. Hôtel de Soissons (Halles) | 23. Collège Mazarin ou des | 29. La Charité | 36. Palais de l'Archevêque | 44. La Pitié | |
| 8. Les Jacobins | 16. Halles | | | 37. Les Musquetaires noires | 45. Val de Grâce | |

Verlag der Rengerschen Buchhandlung (Gebhardt & Wilisch) in Leipzig.

Durch alle Buchhandlungen oder durch die voranstehende Verlagshandlung zu beziehen:

Abriss der französischen Verslehre

von Dr. Ernst Gropp.

Preis 40 Pfg.

Abriss d. französ. Rhetorik u. Bedeutungslehre

für die Prima höherer Lehranstalten

von Dr. K. Mühlefeld.

Preis 1 Mk.

Aufsätze technischen und historischen Inhalts

zum Übersetzen aus dem Deutschen ins Französische.

Für die obersten Klassen höherer Lehranstalten

von Dr. Krefsner.

Preis 1 Mk. 60 Pf.

Die französischen unregelmäßigen Verben

von Dr. H. Ullrich.

Preis 50 Pf. Karton. 60 Pf.

Unentbehrlich für jeden Schüler höherer Lehranstalten:

Hilfsbüchlein für die französ. Komposition

von Professor Reuchlin am Kgl. Karls-Gymnasium in Heilbronn.

Ein alphabetisches Verzeichnis der Adjectifs und Verbes régimes, der Verbes mit Infinitif und mit folgendem Subjonctif, sowie Tabellen für die Stellung des pronom conjoint beim Verbum, als Ergänzung zu den franz. Schulgrammatiken, besonders der von Plötz. Für den Unterricht wie für den Selbstgebrauch.

Preis karton. 60 Pf.

Kurzgefaßte Französische Synonymik mit erläut. Satzbeispielen

von A. Bretschneider.

Preis brosch. 40 Pf. Karton. 50 Pf.

Zu beziehen durch alle Buchhandlungen oder obige Verlagshandlung.

Französische und Englische Schulbibliothek.

- Reihe. Band (Reihe A: Prosa — Reihe B: Poesie — Reihe C: für Mädchenschulen.)
(T. A.: Sammlung Französischer und Englischer Textausgaben.)
- C 3. **Les Deux Moineaux** par Mlle. S. Cornaz. — **Le Petit Prince Ulrich** par Mme. Colomb. — **La Bonne Mitche** par Mme. Colomb. — **Monsieur Le Vent** par Paul de Musset. — **Robert** par Mme. de Bawr. Stufe III. Herausgegeben von M. Mühry. M. 0. 80.
- A 36. **The Life and Exploits of Robin Hood.** Erkl. v. Dr. W. Heymann. M. 1. —.
- C 5. **Little Susy's Little Servants** by Prentiss. — **Story told etc.** by Bakewell. — **The True History etc.** by Brunefille. — **Topo** by Brunefille. Stufe I. Herausgegeben von B. Mühry. M. 0. 80.
- A 91. **Littré, Comment j'ai fait mon Dictionnaire.** Causerie. Erklärt von Prof. Dr. Imelmann. M. 0. 80.
- A 16. **Macaulay, Lord Clive.** Erklärt von Oberlehrer Dr. A. Kressner. 2. Aufl. Mit 1 Karte. M. 1. 20.
- A 7. **Macaulay, State of England in 1685.** Erklärt von Oberlehrer Dr. A. Kressner. 2. Aufl. Mit 1 Plan. M. 1. 40.
- A 24. **Macaulay, The Duke of Monmouth.** Erklärt von Kreisschulinspektor Dr. O. Werner. Mit 1 Karte. M. 1. 30.
- A 21. **Macaulay, Warren Hastings.** Erkl. v. Oberlehrer Dr. A. Kressner. Mit 1 Karte. M. 1. 40.
- C 15. **Maistre, Xavier de, La jeune Sibérienne.** Stufe IV. Herausgegeben von Prof. Dr. Jos. Sarrazin. M. 1. —.
- C 10. **Malot, H., Romain Kalbris.** Stufe IV. Herausgegeben von M. Mühry. Mit 1 Kärtchen. M. 1. 10.
- C 17. **Malot, H., Sans Famille.** Stufe IV. Herausgegeben von Direktor Dr. A. Seedorf. M. 1. 40.
- A 61. **Marryat, Masterman Ready or the Wreck of the Pacific.** Erklärt von Prof. Adolf Mager. M. 1. 30.
- A 37. **Marryat, The Children of the New Forest.** Erklärt von Prof. G. Wolpert. 2. Aufl. M. 1. 40.
- A 99. **Marryat, The Three Cutters.** Erkl. v. Dr. R. Miller. 2. Aufl. M. 0. 80.
- C 22. **Maxime du Camp, Deux petites nouvelles.** Aus: Bons Cœurs et Braves Gens und **Mme. Léonie D'Aunet, Le Spitzberg.** Aus: Voyage d'une femme au Spitzberg. Stufe IV. Herausgegeben von Dr. Cl. Klöpffer. M. . . .
- A 65. **Mérimée, Colomba.** Erklärt von Oberlehrer J. Leitritz. M. 1. 30.
- A 13. **Michaud, Influence et Résultats des Croisades.** Erklärt von Dir. Dr. F. Hummel. 2. Aufl. M. 1. 10.
- T.A. 1. **Michaud, La Troisième Croisade.** 2. Aufl. (Wörterbuch dazu 20 Pf.) M. 0. 60.
- A 10. **Michaud, Mœurs et Coutumes des Croisades.** Erklärt von Direktor Dr. F. Hummel. 2. Aufl. M. 1. 20.
- A 1. **Michaud, Siège d'Antioche et Prise de Jérusalem.** Erklärt von Dir. Dr. F. Hummel. 3. Aufl. Mit 3 Karten und 4 Abbild. M. 1. 20.
- A 44. **Mignet, Essai sur la formation territoriale et politique de la France.** Erklärt von Oberlehrer Dr. A. Korell. Mit 1 Karte. M. 1. 30.
- A 35. **Mignet, Histoire de la Terreur.** (Aus: Histoire de la Révolution française). Erklärt von Prof. A. Ey. 2. Aufl. Mit 1 Plan. M. 1. 50.
- A 64. **Mignet, Vie de Franklin.** Erkl. v. Prof. H. Voss. Mit 1 Karte. M. 1. —.
- B 19. **Molière, L'Avare.** Erklärt von Prof. Dr. W. Mangold. M. 1. 20.
- B 20. **Molière, Le Bourgeois gentilhomme.** Erklärt von Prof. Dr. W. Mangold. M. 1. 20.
- B 4. **Molière, Le Misanthrope.** Erkl. von Prof. Dr. W. Mangold. M. 1. 20.
- B 24. **Molière, Les Femmes savantes.** Erkl. v. Prof. Dr. W. Mangold. M. 1. 20.
- A 92. **Monod, Allemands et Français.** Erklärt von Direktor Dr. W. Kirschten. Mit 3 Kartenskizzen und 1 Karte. M. 0. 90.

Französische und Englische Schulbibliothek.

- Reihe. Band (Reihe A: Prosa — Reihe B: Poesie — Reihe C: für Mädchenschulen.)
(T. A.: Sammlung Französischer und Englischer Textausgaben.)
- A 3. **Montesquieu, Considérations sur les causes de la grandeur des Romains, etc.** Erklärt von Prof. Dr. B. Lengnick. M. 1. 30.
- A 82. **Paris et ses environs.** Erklärt von Oberlehrer J. Leitritz. Mit 13 Abbildungen, 1 Karte und 1 Stadtplan. M. 1. 60.
Dieser Band ist von I Ib bis Ia gleich nutzbringend zu verwenden.
- T.A. 8. **Parley, The Book of Wonders.** (Wörterbuch dazu 30 Pf.) M. 0. 60.
- A 85. **Passy, Frédéric, Le Petit Poucet du XIX^e siècle Georges Stephenson et la Naissance des Chemins de Fer.** Erklärt von Oberlehrer B. Röttgers. Mit 10 Abbildungen. M. 1. 20.
- B 7. **Piron, La Métromanie.** Erkl. v. Oberlehrer Dr. A. Kressner. M. 1. 50.
- C 6. **Poor Nelly.** By the author of "Mr. Burke's Nieces" etc. Stufe II. Herausgegeben von B. Mühry. M. 0. 70.
- B 6. **Racine, Athalie.** Erklärt von Direktor Dr. F. Hummel. M. 1. 20.
- B 3. **Racine, Britannicus.** Erklärt von Prof. Dr. B. Lengnick. M. 1. —.
- B 14. **Racine, Phèdre.** Erkl. von Oberlehrer Dr. A. Kressner. M. 1. 10.
- A 8. **Reden, Ausgewählte, englischer Staatsmänner.** Heft I. (Pitt d. Ä. u. d. J.). Erklärt von Prof. Dr. J. C. A. Winkelmann. M. 0. 80.
- A 23. **Reden, Ausgewählte, englischer Staatsmänner.** Heft II. (Edm. Burke: Rede über die ostindische Bill des Charles J. Fox.) Erklärt von Prof. Dr. J. C. A. Winkelmann. M. 1. 10.
- A 11. **Reden, Ausgewählte, französischer Kanzelredner** (Bossuet, Fléchier, Massillon). Erklärt von Oberlehrer Dr. A. Kressner. M. 1. 20.
- B 18. **Regnard, Le Joueur.** Erkl. v. Oberlehrer Dr. Otto Boerner. M. 1. 30.
- A 55. **Robertson, Charles V. and Francis I. from 1521—1527.** Erklärt von Professor Dr. H. Bahrs. M. 1. 20.
- A 86. **Saintine, Picciola.** Erklärt von Prof. Dr. B. Lengnick. M. 1. 20.
- B 23. **Sandeau, M^{lle} de la Seiglière.** Erkl. v. Prof. Dr. J. Sarrazin. M. 1. 20.
- A 59. **Sarcey, Le Siège de Paris.** Erklärt von Dr. U. Cosack. Mit 1 Karte. 3. Aufl. M. 1. 50.
- A 9. **Scott, History of France from 1328—1380.** Erklärt von Oberlehrer Dr. H. Fehse. Mit 1 Karte und 2 Plänen. M. 1. 50.
- A 54. **Scott, Ivanhoe.** (Im Auszuge). Erkl. v. Oberl. Dr. E. Penner. M. 1. 40.
- A 87. **Scott, Kenilworth.** (Im Auszuge.) Erkl. v. Obl. Dr. Mohrbutter. M. 1. 20.
- A 71. **Scott, Mary Stuart.** Erklärt von Rektor Dr. A. Fritzsche. M. 1. 20.
- A 62. **Scott, Scenes from Old-Scottish Life.** (Aus: The Fair Maid of Perth). Erklärt von Professor Dr. H. Bahrs. Mit 1 Karte. M. 1. 10.
- A 33. **Scott, Sir William Wallace and Robert The Bruce.** (Aus: Tales of a Grandfather). Erkl. v. Oberlehrer Dr. H. Fehse. 2. Aufl. M. 1. 10.
- B 25. **Scott, The Lady of the Lake.** Erklärt von Oberlehrer Dr. R. Werner. Mit 1 Karte. M. 1. 20.
- T.A. 14. **Scribe et Delavigne, Le Diplomate etc.** (Wörterb. dazu 40 Pf.) M. 0. 60.
- A 41. **Ségur, Napoléon à Moscou und Passage de la Bérésina.** Erklärt von Direktor Prof. Dr. A. Hemme. 3. Aufl. Mit 4 Plänen. M. 1. 50.
- C 7. **Sewell, Anna, Black Beauty.** Stufe III. Herausgegeben von B. Mühry. M. 0. 85.
- B 15. **Shakespeare, Julius Cæsar.** Erkl. v. Oberl. Dr. E. Penner. M. 1. 50.
- B 9. **Shakespeare, Macbeth.** Erkl. v. Oberlehrer Dr. E. Penner. M. 1. 60.
- B 16. **Shakespeare, The Merchant of Venice.** Erklärt von Direktor Dr. Otto E. A. Dickmann. M. 1. 20.
- A 5. **Southey, The Life of Nelson.** Erklärt von Prof. Dr. W. Parow. 2. Aufl. Mit 4 Skizzen, 1 Kärtchen und 1 Schiffsbild. M. 1. 50.
- A 26. **Souvestre, Confessions d'un Ouvrier.** Erklärt von Prof. O. Josupeit. 2. Aufl. M. 1. 10.

Französische und Englische Schulbibliothek.

- Reihe. Band (Reihe A: Prosa — Reihe B: Poesie — Reihe C: für Mädchenschulen.)
(T. A.: Sammlung Französischer und Englischer Textausgaben.)
- T.A. 13. **Souvestre, Un Philosophe sous les Toits.** (Wörterb. dazu 40 Pf.) M. 0. 70.
 C 13. **Spyri, Réseli aux Roses. Bastien et Franceline.** Stufe II. Herausgegeben von Dr. Cl. Klöpffer. M. 0. 80.
 C 18. **Stahl, Maroussia.** Stufe IV. Herausgegeben von M. Mühry. M. 0. 80.
 A 25. **Swift, Gulliver's Travels. I.** Erkl. v. Dir. Dr. F. Hummel. M. 0. 80.
 A 31. **Swift, Gulliver's Travels. II.** Erkl. v. Dir. Dr. F. Hummel. M. 0. 80.
 A 57. **Taine, Les Origines de la France contemporaine.** Erklärt von Prof. Dr. Otto Hoffmann. 2. Aufl. M. 1. 20.
 A 76. **Tales and Stories from modern writers.** Erklärt von Oberlehrer Dr. J. Klapperich. M. 1. 20.
 A 79. **Theuriet, Ausgew. Erzählungen.** Erkl. v. Oberl. Dr. A. Gundlach. M. 1. 10.
 A 78. **Theuriet, La Princesse Verte.** Erkl. von Prof. L. E. Rolfs. M. 1. —.
 A 80. **Theuriet, Les Enchantements de la Forêt.** (Auswahl). Erklärt von Prof. Ludwig E. Rolfs. M. 0. 90.
 A 53. **Thierry, Guillaume le Conquérant.** Erkl. von Oberlehrer J. Leitritz. Mit 1 Karte und 1 Schlachtplan. M. 1. 40.
 A 19. **Thierry, Histoire d'Attila.** Erklärt v. Prof. Dr. F. J. Wershoven. 2. Aufl. Mit 1 Karte. M. 1. 30.
 A 39. **Thiers, Campagne d'Italie en 1800.** Erklärt von Prof. Dr. A. Althaus. Mit 1 Karte und 2 Plänen. M. 1. 50.
 A 14. **Thiers, Expédition de Bonaparte en Égypte.** Erklärt von Oberlehrer Dr. K. Foth. 4. Aufl. Mit 3 Karten. M. 1. 50.
 C 12. **Traill, Mrs., In the Forest or Pictures of Life and Scenery in the Woods of Canada.** Stufe II. Herausgeg. von Dr. Cl. Klöpffer. M. 0. 80.
 A 68. **Verne, Christophe Colomb.** Erklärt von Dr. O. Mielck. M. 1. —.
 A 70. **De Vigny, Cinq-Mars ou une Conjurat ion sous Louis XIII.** Erklärt von Direktor Prof. Dr. G. Strien. M. 1. 20.
 A 74. **De Vigny, La Canne de Jonc und Le Cachet Rouge.** Erklärt von Prof. Dr. W. Kasten. M. 0. 90.
 A 58. **Villemain, Histoire du Protectorat de Cromwell.** Erklärt von Oberlehrer Dr. A. Gundlach. M. 1. 10.
 A 34. **Voltaire, Guerre de la Succession d'Espagne.** (Aus: Siècle de Louis XIV). Erkl. v. Geh. Regierungsrat Prof. Dr. R. Foss. M. 1. 40.
 A 40. **Voltaire, Histoire de Charles XII.** Erklärt von Oberlehrer Dr. K. Mühlefeld. 2. Aufl. Mit 1 Karte und 2 Plänen. M. 1. 40.
 B 5. **Voltaire, Mérope.** Erklärt von Dr. R. Mahrenholtz. M. 1. —.
 T.A. 6. **Voltaire, Pierre le Grand.** (Wörterbuch dazu 20 Pf.) M. 0. 60.
 B 13. **Voltaire, Tancrède.** Erklärt von Dr. R. Mahrenholtz. M. 1. —.
 B 12. **Voltaire, Zaïre.** Erklärt von Dr. R. Mahrenholtz. M. 1. —.
 A 66. **Yonge, The Book of Golden Deeds.** Erkl. v. Prof. G. Wolpert. M. 1. —.
 T.A. 11. **Yonge, The Book of Golden Deeds.** (Wörterbuch dazu 20 Pf.) M. 0. 60.

